

VILLE DE SIN LE NOBLE

CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 MARS 2015

**Sous la Présidence de
Monsieur Christophe DUMONT, Maire**

REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 24 MARS 2015
MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

| | PRESENTS | ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES | ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES | ABSENTS NON EXCUSES ET NON REPRESENTES |
|------------------------------|----------|--|---|---|
| DUMONT Christophe | X | | | |
| HOURNON Jean-Paul | X | | | |
| MASCLET Johanne | | X Procuration à Didier CARREZ | | |
| CARREZ Didier | X | | | |
| FAIVRE Caroline | X | | | |
| ALLARD Patrick | X | | | |
| TAILLEZ Isabelle | X | | | |
| DESMENEZ Jean-Claude | X | | | |
| DELATTRE Marie Josée | X | | | |
| DELVAL Freddy | X | | | |
| WIDIEZ Dimitri | X | | | |
| DAMBRIN Pascal | X | | | |
| JOUVENEZ Jean-Luc | X | | | |
| CHOTIN Jean-Michel | X | | | |
| JARUGA Henri | X | | | |
| LESPAGNOL Fatima | | X Procuration à Henri JARUGA | | |
| WIDIEZ Lise | | X Procuration à Jean-Paul HOURNON | | |
| SALPETRA Elise | | X Procuration à Patrick ALLARD | | |
| DORNE Sylvie | X | | | |
| BEDENIK Claudine | X | | | |
| BERLINET Jean-Pierre | X | | | |
| GEMZA Joselyne | X | | | |
| SANTERRE Françoise | X | | | |
| DUMONT Christiane | X | | | |
| ENTEM Christian | | X Procuration à Josyane BRIDOUX | | |
| BRIDOUX Josyane | X | | | |
| STOBIECKI Jean-Pierre | | X Procuration à Véronique LEGRAND | | |
| LEGRAND Véronique | X | | | |
| WOSINSKI Bruno | X | | | |
| POP Cerasela | | X Procuration à Victor GUERIN | | |
| GUERIN Victor | X | | | |
| DEBLANGY Lucie | | X Procuration à Bruno WOSINSKI | | |
| CAMPISANO Vincent | X | | | |

M. LE MAIRE : Bonsoir à tous et à toutes, je vous propose d'ouvrir les travaux de la présente réunion de conseil municipal. Je vous remercie chers collègues du conseil municipal et chers amis du public pour votre présence à cet horaire légèrement modifié eu égard à nos habitudes précédentes qui étaient de faire un conseil municipal à 20 heures. Mais, pour ceux qui ont vu, l'ordre du jour est particulièrement chargé. En effet, nous avons 36 projets de délibération inscrits à l'ordre du jour dont certains particulièrement importants comme le budget ou la révision du POS en PLU. C'est donc, pour cela que nous avons préféré avancer légèrement le conseil municipal afin d'éviter de terminer tard dans la nuit.

Avant d'ouvrir les travaux, comme il est de tradition, nous allons procéder à la vérification du quorum qui permettra au conseil municipal de valablement délibérer.

Pour cela, nous allons procéder à la désignation du secrétaire de séance qui va procéder à cet appel nominal. La tradition veut que ce soit le benjamin ou la benjamine de séance qui procède à cet appel nominal et qui fasse office de secrétaire de séance. Traditionnellement, c'est Elise SALPETRA mais, elle m'a envoyé un message disant qu'elle est retenue par un séminaire professionnel. Je pense que ce doit être Dimitri WIDIEZ à qui revient cet honneur d'être le plus jeune du conseil et de procéder à cet appel nominal.

M. WIDIEZ :

(appel...)

M. LE MAIRE : Merci Dimitri, le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer sur l'important ordre du jour qui vous est proposé.

Le premier point étant la validation du compte-rendu et du procès-verbal de la dernière réunion du conseil municipal que nous avons tenu le 06 février 2015. Je vous propose donc d'adopter ce procès verbal et ce compte rendu sauf, si vous savez des remarques à formuler.

Comme il n'y a pas de remarque formulée, je vous propose l'adoption.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter ces deux documents ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Non,... le compte rendu de la réunion du 06 février 2015 et le procès verbal sont adoptés à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Avant d'aborder l'ordre du jour, comme il est, là aussi de tradition, un bref rappel des principaux événements survenus depuis le dernier conseil municipal. Je vais aller très vite, je vais être peu exhaustif mais, compte tenu de l'ordre du jour, je pense que nous n'allons pas nous attarder sur ce point d'information.

Malgré tout, un point d'information important, le lendemain du conseil municipal du 06 février, nous avons eu grand plaisir à remettre la légion d'honneur à un sinois, un résistant de 90 ans qui avait été résistant dès l'âge de 14 ans, qui a été arrêté et torturé par la gestapo et interné. Avec Monsieur le Sous-Préfet, nous avons eu le plaisir d'assister à cette remise de Légion d'honneur salle Martel, le 07 février en présence des anciens combattants puisque s'était, le même jour, l'assemblée générale de la solidarité du poilu.

Le lendemain, la finale du 21^{ème} open de tennis qui a eu un beau succès cette année.
Un week-end complet de tir à l'arc à la salle Rousseau, un challenge départemental.

Le 12 février, nous avons réuni le groupe de dénominations des voies dont nous vous proposerons d'adopter, tout à l'heure les préconisations concernant le groupe scolaire.

Le 13 février, c'était le concert des harmonies dans le cadre des harmonies show au cirque éducatif.

Différentes assemblées générales associatives se sont tenues comme c'est la tradition en cette période

- « Les amis du calvaire » le 14 février,
- « Tous sinois » le 15 février
- « Les cousettes sinoises » le 16 février.

Le 20 février, une rencontre avec les dirigeants de « l'AS Sin », le club de foot qui fête cette année ses 90 ans.

Et, une soirée avec les « ACJ resto du cœur » « au cirque éducatif », là aussi une tradition bien agréable, qui a eu un beau succès puisque les « restos du cœur » ont battu leur record de collecte à l'occasion de cette soirée au cirque éducatif.

Le 22 février, différentes assemblées générales, « bouger pour sa santé », les « amis du Vivier » et, nous avons accueilli une assemblée générale qui n'est pas une association de Sin le Noble mais qui est une association nationale, « les amis du cirque », dans le cadre de la séance de Gala du Cirque Educatif.

Le 23 février, nous avons tenu un conseil d'administration du CCAS.

Le 25 février, nous avons participé à l'assemblée générale du « CNL de La Brasserie »,

Le 26 février, à l'assemblée générale de Relook Cœur

Le 27 février, le CCAS organisait un repas intergénérationnel à L'Elysée dans le cadre du programme de l'année bleue, comme nous avons transformé la semaine bleue en année bleue. Nous proposons ainsi, tout au long de l'année, des activités à nos seniors. Ce jour là, c'était un repas à L'Elysée à Sin le Noble, bien sûr. Je dis ça pour nos amis de la presse qui ne savent peut-être pas qu'il y a un restaurant qui s'appelle L'Elysée à Sin le Noble

(Rires...)

Le 28 février, c'était l'assemblée générale des « décorés du travail » et, nous avons là aussi, le cadre de l'année bleue proposé un thé dansant à nos seniors. Ce thé dansant avait été reporté puisqu'il devait avoir lieu le jour du rassemblement républicain le 11 janvier.

Un vernissage du CAPS,

Un important bal d'une association sinoise, Génération Country.

L'assemblée générale du club de peinture sur soie.

Le 12 mars, nous avons réuni les 2 premières commissions qui ont travaillées sur l'ordre du jour et des projets de délibérations que le conseil municipal examinera ce soir.

Nous avons également travaillé avec un cabinet d'études qui est mandaté par la CAD dans le cadre de l'élaboration de la politique de la ville.

L'assemblée générale de quelques associations, le week-end suivant notamment « AMCV » et « Marais Accueil ».

Le 16 mars, les deux autres commissions ont travaillées sur les projets de délibérations qui relevaient de leur compétence.

Le 17 mars, une réunion de travail des maires des villes en politique de la ville sur la gestion des dossiers européens auxquels nous pourrions candidater.

Le 18 mars, une restitution du « Printemps des Poètes » salle Martel et une soirée poésie proposée par la MJC. C'est la semaine du « Printemps des Poètes » à laquelle la ville de Sin le Noble participait.

Le 19 mars, une assemblée générale du « Club de la Jouvence » avec l'élection d'une nouvelle présidente qui est dans la salle que je salue et, les commémorations du 19 mars.

Le 20 mars, nous avons participé à la signature d'une convention entre la « SAPAD » et « l'association des paralysés de France » et nous avons tenu une conférence de presse de présentation du « Printemps Culturel » qui débutait le soir même par un concert de « Musique Celte » à la salle Casarès, proposé par l'école de musique.

Et enfin, aujourd'hui, j'ai participé au SMTD à une importante réunion sur le PDU (Plan de Déplacement Urbain).

Voilà un rapide panorama des points qu'il semblait intéressant de vous signaler.

Quelques points divers, certains peuvent s'interroger sur la disparition de la 2CV au rond point du même nom. Dans le cadre d'un partenariat avec le « club de la deudeuch », cette association nous a proposé de restaurer la deudeuch qui était là depuis quelques années et qui subissait les affres du temps et, comme le 26 avril, nous reproposez la fête de la deudeuch, nous aurons une deudeuch qui sera rénovée pour cette date.

Les équipes ont bien sûr travaillé sur le « printemps culturel » et le budget qui sera examiné au cours de la présente séance.

Peut-être un point sur les conseils de quartiers sur lesquels nous avons travaillé fin décembre et pour lesquels nous avons enregistré un très beau succès populaire. Nous avons reçu un nombre très important de candidatures qui nous obligera à un tirage au sort sur 7 des 8 quartiers avec certains quartiers où il y a 3 à 4 fois plus de candidatures que de postes à pourvoir. Tous les quartiers auront des représentants du monde associatif et, là aussi, c'est un bel exemple du dynamisme du secteur associatif à Sin le Noble que j'ai plaisir à souligner régulièrement. Au niveau du succès populaire, c'est un beau présage du fonctionnement futur de ces conseils. Nous en installerons 2 courant avril avec Didier CARREZ et, nous allons commencer par le Bivouac et le Puits du Midi. Pardon l'inverse, le premier, ça sera le Puits du Midi et le deuxième, ça sera le quartier du Bivouac. Nous installerons les six autres quartiers courant mai. Pour les autres quartiers, j'ai donné les dates et il suffira de dire tel quartier à telle date. Nous avons pris le parti d'inviter, à ces premières réunions, l'ensemble des personnes qui ont candidaté et nous procéderons au tirage au sort lors de cette séance d'installation qui permettra de rencontrer l'ensemble des candidats et de les remercier de cette candidature et voir avec eux quelles étaient leurs attentes.

Enfin, dernier point avant d'aborder l'ordre du jour, le rappel traditionnel que toutes les délibérations qui sont examinées ce soir ont été présentées aux différentes commissions compétentes et qui ont été réunies les 12 et 16 mars derniers.

I/ AFFAIRES FINANCIERES

I/1 – BUDGET PRIMITIF 2015 – BUDGET PRINCIPAL

Je vous propose d'aborder, sans tarder, l'ordre du jour en commençant par un morceau important, à savoir le budget primitif de l'année 2015.

Ce budget a été établi selon les orientations budgétaires qui vous ont été présentées lors du dernier conseil municipal du 06 février, dans le cadre du Débat d'orientation Budgétaire.

On peut peut-être rappeler quelles étaient ces orientations.

Pour la partie Recettes de Fonctionnement :

- une baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement,
- une espérance d'une péréquation horizontale renforcée en raison des critères relativement faibles de notre ville, notamment sur la DSU et le FPIC,
- l'inscription en recettes de fonctionnement de Dotations de Développement Urbain. Celles-ci sont des recettes de fonctionnement qui permettent de financer des dépenses

d'investissement mais qui ne permettent de financer que partiellement puisque nous avons un taux de financement qui avoisine les 50 %.

Nous avons également, au niveau des recettes de fonctionnement, conclu sur l'orientation budgétaire d'une stabilité des taux d'imposition. Nous avons décidé de ne pas augmenter, pour la deuxième année consécutive du mandat, les taux d'imposition et, nous avons également décidé de ne pas faire payer les Nouvelles Activités Périscolaires en raison du maintien du fonds d'amorçage qui a été annoncé.

Pour la partie Dépenses :

Toujours les grandes orientations en ligne avec le Débat d'Orientation Budgétaire :

- une hausse des salaires et charges qui vous sera détaillée,
- notre souhait de maintenir le soutien au monde associatif en ne baissant pas les aides aux associations et,
- des efforts de gestion.

Pour la partie investissement, nous avons acté que cette année serait une nouvelle année, pour la deuxième année consécutive, marquée par d'importants pics de dépenses qu'il nous faudra financer, une fois encore, par un recours à l'emprunt.

Outre ces dépenses d'investissement, nous avons constaté que le report de projets, reportés les années précédentes avant l'élection 2014, faute de possibilité de les financer, produisaient un effet d'embouteillage au niveau de notre budget d'investissement. Ce sont les recettes de DDU dont je vous ai parlé en recettes de fonctionnement et, il y aura en face, le double de dépense, à peu près, en investissement.

Une partie de DDU est relative à l'achèvement du Groupe Scolaire, à la salle Carnot, du Tennis de table, à la réhabilitation de Matisse, l'acquisition du mobilier du Groupe Scolaire qui, une fois terminé, devra être meublé et, d'autres projets qui avaient été également portés ou, qui n'avaient pas pu être engagés par le passé, qui ne sont pas cette fois-ci financés par des DDU mais, on peut penser et il y a une délibération à prendre tout à l'heure, « la transformation du POS en PLU », des besoins importants en informatique et téléphonie dont, j'ai déjà eu l'occasion de dire qu'ils représentaient environ 1 million d'euros de besoins et, surtout, une dette de travaux en matière de voirie, d'accessibilité, de performance énergétique des bâtiments, d'éclairage public, voire d'enfouissement des réseaux. J'ai eu là aussi l'occasion de dire que pour notre premier travail, nous avons consacré l'année 2014 à faire un point sur les différents besoins de la collectivité, uniquement sur les besoins en matière de voirie. Donc, voirie avec accessibilité, trottoir, borduration, enfouissement des réseaux, nous avons une estimation à 56 millions d'euros uniquement pour les voiries. On peut ajouter un million d'euros d'ores et déjà pour la téléphonie et l'informatique et nous sommes en train de procéder au chiffrage, sur l'ensemble des bâtiments.

Ce budget de fonctionnement qui vous est proposé aujourd'hui s'élève à 18 938 777 Euros et 8 777 717 Euros en investissement, ce qui représente un budget de 27 710 494 Euros.

Avant de rentrer dans le détail de ce budget, quelques remarques préliminaires :

- Première remarque : d'abord rappeler que le compte administratif et compte de gestion 2014 n'ont pas été votés, il nous faudra voter un budget supplémentaire qui permettra d'intégrer les reports et les résultats de l'exercice 2014.
- Deuxième remarque : les difficultés liées à la baisse des dotations, la hausse de la masse salariale, les rythmes scolaires, la rénovation urbaine, l'embouteillage d'investissements reportés d'année en année, les besoins importants de travaux au niveau de la collectivité viennent à un mauvais moment sur une situation déjà extrêmement fragile comme le soulignait la chambre régionale des comptes dans son rapport rendu public en juin 2014.
- Troisième remarque : néanmoins des efforts de gestion, la confiance que nous espérons retrouvée des banques, la renégociation du financement du Raquet sur lequel nous avons délibéré lors du dernier conseil municipal, la réalisation en cours d'un plan

pluriannuel d'investissement et d'un plan de gestion laissent un peu d'espoir sur une amélioration en cours de la situation.

- Quatrième et dernière remarque : la dette de travaux qui dépasse les 60 000 000 d'€uros n'a pas encore trouvé de réponse. Cela paraît évident je pense à tout le monde et ce serait l'inverse qui serait étonnant, même si les premiers travaux seront réalisés dès 2015 en matière de voirie, dans la limite des faibles moyens financiers de la Commune.

Au niveau de l'équilibre du budget, nous avons des recettes de fonctionnement qui s'élèvent à 18 968 777 €uros et des dépenses qui ne s'élèvent qu'à 16 985 549 €uros. Il est donc dégagé un excédent de fonctionnement au niveau de ce budget primitif de 1 953 228 €uros qui sera l'autofinancement pour la section investissement, qui elle, s'élève à 8 771 717 €uros.

Nous pouvons entrer dans l'analyse de la section de fonctionnement, page 7 de votre budget primitif.

Ce budget de fonctionnement enregistre une progression de 1,35 % par rapport au budget primitif de l'année 2014 mais, il faut noter, comme je vous l'ai dit tout à l'heure, que nous n'avons pas voté le compte administratif 2014. Or, en 2014, lors du budget primitif, nous avons effectué la reprise de l'excédent du compte administratif.

Si nous neutralisons ce report, pour comparer ce qui est comparable, la hausse du budget est en fait de 4,41 %.

La principale explication de cette hausse de 4,41 % est dans le chapitre 74 Dotations et Participations qui comme je vous le disais précédemment est expliqué avec l'inscription des DDU qui ont été obtenues sur les périodes antérieures 2010, 2013 et que l'ancienne municipalité n'avait pas pu réaliser en raison de la situation financière dégradée de la commune. C'est donc une hausse de recettes en trompe l'œil car cette hausse de DDU masque la baisse de la DGF. Or, cette augmentation de la DDU implique une augmentation du poste de dépenses en investissement car, je le rappelle, ces Dotations de Développement Urbain ne financeront qu'une partie des dépenses.

Au niveau des recettes de fonctionnement, une hausse de 4,41 %, si nous neutralisons le report de 2013 sur 2014 et, au niveau des dépenses de fonctionnement, nous pouvons constater une stabilité, une certaine maîtrise des dépenses puisqu'elles augmentent de 0,99 % soit moins de 1 %.

Si vous le voulez, je vous propose de passer en détail les postes de ces budgets.

Nous commencerons même si la maquette commence par les dépenses. Je propose que nous commençons par les recettes parce qu'avant de dépenser, il faut aller chercher les recettes.

Donc le poste 013 - atténuation de charges, comme son nom l'indique, c'est un poste qui atténue les charges qui sont enregistrées. Par ailleurs, ce sont des postes de rabais, de remises, de ristournes ou de remboursements. Il est donc en baisse puisqu'il était à 120 000 €uros sur le budget précédent, nous y avons inscrit pour 55 000 €uros pour une raison très simple, c'est que nous avons un poste remboursement, rémunération qui sera en baisse puisque nous avons une assurance statutaire qui doit rembourser une partie des arrêts maladie or, le taux de sinistralité étant tellement important que l'assurance statutaire nous proposait soit une flambée de la cotisation ou, soit de ne plus nous rembourser. Nous devenons donc notre propre assureur et nous enregistrerons, au lieu des 100 000 €uros de remboursement sur rémunérations qui était inscrit au budget 2014, nous n'avons inscrit que 50 000 €uros qui sont les dossiers qui sont déjà engagés et qui continuent de produire leurs effets.

Le compte 70 - produits des services, domaines et ventes divers : c'est un compte qui regroupe les différentes perceptions auprès de l'utilisateur, en particulier pour la restauration et la petite enfance qui sont les deux grosses sources de recettes sinon, on y trouve les concessions des cimetières, les redevances d'occupation du domaine public, les redevances des services culturels, (sports, loisirs, social et périscolaire,...). Donc ce poste est estimé en hausse de 3.6 % à 665 800 euros. Il était à 642 400 euros l'année dernière. Cette estimation est faite sur la base du réalisé de l'année 2014.

Le compte 73 – impôts et taxes : est estimé à 8 400 922 €uros. Nous avons reçu les états des services fiscaux, les postes taxes foncières et taxes d'habitations sont estimés à 5 201 808 €uros, soit une augmentation de 346 284 €uros.

Les postes DSC (Dotation Solidarité Communautaire), le FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources), la taxe électricité sont estimés stables, 240 000 €uros pour la taxe électricité.

Nous avons inscrit en légère baisse la taxe des droits de mutation puisque nous constatons sur les dernières années une baisse de ce poste liée au marché immobilier qui était en panne (moins de vente, moins de droits de mutation).

Enfin, au niveau du FPIC, nous l'avons inscrit en hausse puisqu'il fait parti de la péréquation que nous espérons renforcer. Il était estimé à 130 000 €uros l'année dernière et nous l'avons inscrit pour 269 000 €uros cette année.

Le chapitre 74 - Dotation et participation est inscrit au niveau du budget 2015 pour 9 669 048 €uros. Il était à 9 278 396 €uros et augmente donc de 390 652 €uros mais, comme je vous disais tout à l'heure, c'est essentiellement les Dotations de Développement Urbain qui sont inscrites pour 668 000 €uros et qui expliquent cette hausse puisque nous avons une baisse de DGF de 366 664 €uros et que nous espérons une augmentation de la DSU de 274 726 €uros. Nous n'avons pas de notification de ces dotations pour l'instant. Ce sont des estimations que nous avons réalisées en fonction de la loi de finance 2015 qui sont portées à notre connaissance mais qui sont sujet à variation potentiellement.

Le chapitre 75 – autres produits de gestion courante : 138 000 €uros. Il est essentiellement constitué des revenus des immeubles qui sont estimés à 130 000 €uros et de fermages pour 8 000 €uros.

Le chapitre 76 – produits financiers : très symbolique, 7 €uros. On peut se demander pourquoi 7 €uros mais, ce sont des dividendes liés à des parts sociales que nous avons à la Caisse d'Epargne qui nous fait des prêts. Nous percevons donc 7 €uros de dividende chaque année.

Au niveau des produits exceptionnels, 10 000 €uros comme ils sont exceptionnels, je ne peux pas vous dire ce que s'est puisque c'est justement pour faire face à l'exceptionnel.

Le total de nos recettes s'élève au niveau de ce budget primitif, qui est une estimation, à 18 938 777 €uros.

Avant de passer au détail des dépenses de fonctionnement correspondantes, nous pouvons nous arrêter quelques instants sur les ratios. En matière de recettes, les ratios obligatoires pour les communes vous sont présentés page 4.

Le premier ratio, celui des recettes réelles, pour vous, c'est le ratio n° 3 puisqu'on a commencé par les recettes et non les dépenses. Le ratio réel des recettes de fonctionnement par population, vous voyez que pour Sin le Noble, ce ratio est établi à 1 184 €uros alors que pour les communes de notre strate, la moyenne est de 1 354 €uros. Si l'on fait la différence entre 1 354 €uros et 1 184 €uros nous obtenons 169,59 €uros de delta négatif et, si on multiplie par notre population qui est estimée à 15 990 habitants, ça fait que nous avons des recettes réelles qui sont inférieures de 2 711 744 €uros par rapport à une ville de notre strate, ce qui illustre bien la pauvreté des recettes de notre ville.

Nous pouvons également passer à un autre ratio, qui est celui des produits des impositions directes sur la population qui est de 325,32 €uros à Sin le Noble. La moyenne de la strate est de 519 €uros et, si l'on fait là aussi la différence entre la moyenne de la strate 519 moins la moyenne de Sin le Noble 325 que l'on multiplie par le nombre d'habitants ça fait un delta négatif de 3 096 943 €uros.

Voilà les ratios au niveau de nos recettes de fonctionnement. Je vous propose donc de revenir page 7 de la maquette financière et de passer en détail si vous souhaitez les dépenses de fonctionnement.

Nous allons commencer par le chapitre 011 – Charges à caractère général que nous estimons à 3 817 000 Euros. Ce poste regroupe tous les moyens de fonctionnement des services hors dépenses de personnel, c'est dans ce poste que l'on retrouve l'eau, l'électricité, le carburant, les transports, l'affranchissement, les télécommunications. Vous constatez que nous avons inscrit une baisse par rapport au budget 2014 de 260 650 Euros et, c'est sur ce poste que nous espérons des efforts de gestion sur le fonctionnement quotidien afin de pouvoir dégager des marges de manœuvre pour financer l'investissement.

Quelques exemples de ces baisses :

- 65 000 Euros sur les fêtes et cérémonies,
- 14 000 Euros sur le poste carburant,
- 226 000 Euros sur les contrats et prestations de services

Trois postes qui évoluent et sur lesquels nous espérons réaliser ces variations négatives, des économies qui permettront de dégager un investissement, un excédent de fonctionnement que nous basculerons sur l'investissement et notamment sur les travaux de voirie.

L'autre poste particulièrement important, c'est le chapitre 012, celui des charges de personnel et frais assimilés. Lui, malheureusement, il continue d'augmenter. Il est à 10 897 000 Euros, c'est une hausse de 2,5 % et 2,5 % de hausse par rapport au réalisé 2014. Là, nous avons l'estimation 2014 de ce chapitre 012 –charges de personnel alors, les explications on vous les avait déjà données dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire et, c'est l'impact, notamment des décisions gouvernementales, la refonte de la catégorie C, la hausse des cotisations des régimes de retraite CNRACL. Nous aurons également cette année, trois trimestres de Nouvelles activités Périscolaires, la réforme avait été mise en place, l'année dernière, à la rentrée dès septembre. Donc, nous avons sur l'exercice 2014, un seul trimestre d'activités périscolaires dans le cadre des rythmes scolaires, l'année 2015 est une année pleine et nous aurons donc trois trimestres et nous aurons encore deux week-ends d'élections, sachant que ces deux week-ends d'élections qui sont à organiser, ce sont 35 000 Euros de charges salariales supplémentaires. Ensuite, il y a bien sûr l'évolution, le déroulement de carrière des agents.

Le poste suivant qui est le chapitre 65 – autres charges de gestion courante pour 1 149 500 Euros, il est essentiellement constitué de la subvention au CCAS, qui est assez stable, puisqu'elle est de 652 300 Euros, elle était de 653 000 Euros l'année dernière. Ensuite, nous avons les subventions aux associations, nous avons 260 000 Euros inscrits l'année dernière au budget, nous avons de nouveau inscrit 260 000 Euros cette année au budget puisque notre orientation prise collectivement lors du Débat d'Orientation Budgétaire fait que nous ne baissions pas les aides aux associations mais que malheureusement nous n'avons pas les moyens de les augmenter. Donc, 260 000 Euros de subventions aux associations et 652 000 Euros de subventions au CCAS et le reste ce sont les cotisations retraite ou les indemnités des élus qui sont en légère baisse puisque les élus de la nouvelle majorité ne prennent pas les retraites complémentaires à charge de la ville. Donc nous passons sur ce poste retraite complémentaire, cotisation retraites de 13 000 Euros en 2014 à 8 000 Euros en 2015.

Chapitre 66 - charges financières : lui est en hausse soit 464 000 Euros pour 410 000 Euros au budget 2014. Comme nous l'avions dit sur le point de la politique d'endettement de la collectivité, la collectivité a réalisé des emprunts importants l'année dernière dans le cadre du financement de la Rénovation Urbaine et, nous verrons tout à l'heure sur les recettes d'investissement que nous envisageons, pour financer cette Rénovation Urbaine, d'emprunter de nouveau 3 000 000 d'Euros.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : Là aussi, ce sont des provisions exceptionnelles et, comme c'est exceptionnel, on y inscrit quand même une ligne intéressante qui est la ligne des subventions exceptionnelles 44 500 Euros.

Vous voyez les subventions aux associations :

- 260 000 Euros en charges et gestion courante
- 44 000 Euros en subventions exceptionnelles. (là aussi, pas de variation majeure).
- Intérêts moratoires pour 17 500 Euros et,
- des créances irrécouvrables sur exercice antérieur,

Chapitre 68 - Dotations et provisions semi budgétaires : nous le verrons tout à l'heure dans le cadre du déroulé des délibérations du conseil municipal, on peut déjà faire un petit éclairage très rapide, on gagnera du temps tout à l'heure.

Lors du dernier conseil municipal, je vous avais informé de notre volonté de solder l'affaire de la Courée Douce en demandant l'annulation judiciaire. Aujourd'hui, la partie adverse a fait valoir ses prétentions indemnitaires qui s'élèvent à 35 485 Euros, nous constaterons tout à l'heure, l'obligation qui nous est faite par le Code général des collectivités territoriales, d'inscrire une provision pour risque dès qu'un contentieux est ouvert. Donc 35 485 Euros au niveau du chapitre 68 – dotation et provisions budgétaires.

Au niveau du poste -dépenses imprévues 100 000 Euros mais, comme elles sont imprévues, je ne peux pas vous en dire plus.

Et enfin, le virement à la section d'investissement pour 1 953 228 Euros.

Là aussi, nous pouvons regarder page 4 les ratios qui sont rendus obligatoires par la loi.

Le premier ratio est celui des dépenses réelles de fonctionnement par rapport à la population et, nous voyons que Sin le Noble a un ratio qui s'élève à 1 033 Euros pour une moyenne de la strate de 1 103 Euros. Là aussi, si on fait le calcul, le delta s'élève à 69 euros que l'on multiplie par 15 990 habitants et nous avons un total de 1 103 949 Euros, c'est-à-dire que nous dépensons 1 103 949 Euros de moins qu'une commune de notre strate.

Enfin, l'autre ratio intéressant en matière de dépenses, celui des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement, c'est une récurrence à Sin le Noble, il s'élève à 65,91 % quasi 66 % alors que la moyenne des communes de notre strate s'élève à 56,6 %.

Là aussi, si on s'amuse à calculer ce que serait la masse salariale si nous étions dans la moyenne nationale de notre strate, en fait, nous avons un delta de 1 539 000 Euros de dépense de personnel supplémentaires par rapport à la moyenne de notre strate.

La répartition du budget en pourcentage telle qu'elle vous est indiquée dans la note de synthèse page 7, ce poste de charge de personnel est environ à 66 %, des charges à caractère général à 23 %, des charges exceptionnelles à 0,43 %, des charges financières à 2,83 %, et des autres charges de gestion courante à 7,01 %.

On a également mis, au niveau de la page 8, le fameux effet de ciseau qui avait beaucoup alimenté la chronique sinoise il y a quelques années et, dont nous voyons que pour l'instant il ne menace pas plus que ça la collectivité. Il y a toujours un écart important, un effet ciseau c'est lorsque les recettes augmentent moins vite que les dépenses et qu'à un moment les deux courbes se croisent, alors là, la collectivité est en grave danger. C'est ce qui fut le cas, il y a quelques années pour la ville de Sin le Noble. Aujourd'hui, semble-t-il, si nous arrivons à réaliser ce budget primitif, nous n'avons a priori pas de souci avec cet effet de ciseau. Sachant que cet effet de ciseau,

1°) c'est une sécurité sur notre fonctionnement et

2°) c'est un delta entre les dépenses réelles et les recettes réelles. C'est l'excédent que nous basculons au niveau de la section d'investissement afin de financer nos investissements, ce dont la ville a cruellement besoin et qui lui a cruellement fait défaut les années précédentes. Comme le mentionnait la Chambre régionale des comptes dans son rapport, les années 2010, 2011, 2012, la ville était en capacité d'autofinancement négative, c'est-à-dire qu'une fois, avec ses recettes de fonctionnement, qu'elle payait ses dépenses, qu'elle remboursait ses intérêts d'emprunts et qu'elle remboursait son capital, elle n'avait plus d'argent. Et, déjà elle n'avait pas assez d'argent en fonctionnement pour payer son fonctionnement, payer ses intérêts et rembourser le capital.

Aujourd'hui, nous nous éloignons tout doucement de cette situation.

Je vous propose maintenant d'aborder la section d'investissement et de vous référer à la page 9 de votre maquette financière.

Comme nous l'avons signalé, cette année, l'investissement est une nouvelle fois marqué par le programme de Rénovation Urbaine sur lequel nous avons déjà consacré 9 000 000 d'€uros en 2014 et, ce seront, avec les reports, environ 6 000 000 d'€uros que nous devons consacrer à la Rénovation Urbaine en 2015. Alors, je l'ai déjà dit mais je pense qu'il est intéressant de le répéter, le report d'année en année des investissements liés à la capacité de les financer, comme le stipulait la Chambre régionale des comptes dans son rapport, a induit, là aussi, comme nous l'avons mentionné dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, un embouteillage en la matière. Comme je vous le disais, les recettes de fonctionnement couvraient à peine les dépenses de fonctionnement, il n'y avait aucune marge dégagée pour financer les investissements. La ville obtenait au regard de ces critères particulièrement faibles des Dotations de Développement Urbain, mais elle n'avait pas la capacité de financer au regard de l'autofinancement qui était exigé pour ces projets et, elle n'avait pas non plus la capacité de recourir à l'emprunt, puisque je pense qu'il y avait une dizaine de banques qui avaient été sollicitées et que toutes avaient répondu négativement à des demandes de crédits, il y a quelques années. Il n'y avait donc aucun recours à l'emprunt possible et aucune possibilité d'autofinancement. Ces subventions qui ont été accordées étaient mises sur le côté. Or, les conventions attributives des subventions avaient une date de caducité et, nous y arrivons tout doucement, notamment pour la salle Carnot qui est un gros investissement qui est sur la table depuis très longtemps au niveau de la ville de Sin le Noble. La subvention sera caduque, si je ne me trompe pas, en septembre 2016. Donc là, quand on fait les rétroplannings on commence à être très très juste. Il va donc falloir que nous fassions ces travaux ce qui veut dire deux choses : ça veut dire qu'il faut faire l'avance de trésorerie, puisque nous ne sommes remboursés des subventions qu'une fois que nous avons réglé les factures et, il faut également financer l'autofinancement, -la part à charge de la ville- d'où l'effort que nous produisons sur ces budgets.

Au-delà de la salle Carnot et au-delà des dossiers ANRU, nous avons le groupe scolaire, le mobilier du groupe scolaire et la réhabilitation de Matisse en Centre Social. Je vous rappelle que nous avons obtenu en 2014, deux dotations de développement urbain supplémentaires, une pour la réhabilitation de la salle Jean Jacques Rousseau aux Epis, et une pour la transformation de la Chapelle Foucaut au niveau du quartier du Puits du Midi et du quartier de la gare en Maison de Quartier. Cela qui provoque un embouteillage, parce que cette année, nous avons beaucoup de projets DDU à solder qui sont des projets antérieurs à financer et, les deux projets que nous avons initié l'année dernière nous n'avons pas aujourd'hui la capacité de les faire ce qui fait qu'ils sont reportés et, provoquent un effet domino sur nos financements DDU.

Au niveau des recettes, je vous propose de commencer dans la même logique, d'abord d'aller chercher nos recettes d'investissement avant de les dépenser et prendre le tableau qui est en bas de page au niveau des recettes d'investissement.

Chapitre 13 – Subventions d'investissement qui s'élève à 1 120 283 €uros.

Ce sont des subventions, notamment de l'Etat : 718 940 €uros, la Région : 310 282 €uros et le Département pour 30 €uros, ce sont des subventions liées à la Rénovation Urbaine.

La ligne suivante, nous en avons beaucoup parlé dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires et, dans mes propos liminaires à cette présentation.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés : 3 000 000 €uros.

Vous voyez que l'année dernière, nous avons inscrit 5 336 935 €uros parce que nous étions en pic de dépenses de Rénovation Urbaine. Nous avons le groupe scolaire à financer et je vous disais tout à l'heure que c'était 9 000 000 €uros en 2014. Nous avons emprunté 5 936 935 €uros pour financer cette rénovation urbaine et, nous devons, cette année encore, emprunter 3 000 000 d'€uros au titre de cette rénovation urbaine.

Tout à l'heure, il y aura une délibération sur la stratégie d'endettement et nous pouvons en parler au niveau de ce budget, les emprunts de 5 336 935 €uros étaient des emprunts prêts bonifiés auprès de la Caisse des Dépôts dans le cadre du conventionnement ANRU. Cette année, nous réfléchissons, puisque j'ai rencontré deux banques et que toutes les deux sont prêtes à nous prêter à des taux très intéressants qui sont de l'ordre de 1,6 % je crois, 1,66 et 1,71 mais on le verra tout à l'heure. Ces prêts sont plus intéressants que les prêts bonifiés de la Caisse d'épargne puisque les prêts bonifiés de la Caisse d'épargne sont des taux variables

indexés sur le taux du livret A.K, donc le taux du livret A est faible aujourd'hui mais, comme nous partons sur plusieurs années, la probabilité que les taux remontent est beaucoup plus importante que celle qu'ils baissent. Peut-être sera-t-il plus intéressant de profiter des taux bas actuellement et d'aller sur un taux fixe, et ça sera à valider parce qu'il faut que ça passe dans les comités de crédit. En tout cas, nous avons deux propositions, la banque postale et la société générale, qui nous ont fait des propositions pour 3 000 000 d'€uros.

Chapitre suivant des recettes d'investissement.

Chapitre 10 : Dotations fonds divers et réserves pour 1 980 000€uros, donc en forte hausse. Il est essentiellement constitué des recettes du FCTVA. Je l'ai déjà expliqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires, la ville s'acquitte de la TVA. Elle ne récupère pas la TVA sur son fonctionnement, elle récupère une partie de la TVA sur ses investissements mais avec un décalage d'une année. Comme je vous le disais, l'année 2014 a été une année particulièrement importante en matière d'investissement pour la ville, nous allons récupérer, cette année un FCTVA assez conséquent puisqu'il est d'1 480 000 €uros.

Chapitre 165 – Dépôts et cautionnements reçus pour 3 000 €uros. Ce sont les cautions pour les badges du multi accueil, nous avons donc des cautions inscrites pour 3 000 €uros.

Chapitre 024 – Produit des cessions d'immobilisations : Nous avons inscrit deux ventes qui sont déjà réalisées, la vente de la maison Gounod sur laquelle nous avons délibéré à l'automne dernier et qui a été vendue effectivement mais, nous ne pouvons inscrire, au niveau de notre compte administratif les recettes qu'à partir du moment où nous avons l'acte notarié en mains. Et, vous savez les actes notariés, il faut souvent attendre quelques mois, ce qui fait que nous n'avons pas pu l'enregistrer au niveau du compte administratif 2014. Mais normalement, nous aurons l'acte juridique en 2015, ce qui nous permettra, d'inscrire à notre compte administratif la recette de 162 000 €uros et, nous avons également inscrit une vieille recette de 92 000 €uros pour la vente de la parcelle du Auchan Drive qui a été délibérée et vendue en septembre 2012 mais qui n'a jamais été comptabilisée parce que la ville n'a jamais récupéré l'acte notarié. Jean-Paul HOURNON, qui a fait un travail d'inventaire du patrimoine de la ville a « débusqué le loup » et nous avons réclamé l'acte notarié que nous avons reçu, comme tout à l'heure, pour les parcelles de Partenord, il y a aussi une procédure qui n'a pas été respectée en matière d'instruction et de désaffectation au niveau du domaine public de cette parcelle. Nous sommes donc en train de régulariser et ce sera donc inscrit pour 92 000 €uros au niveau du compte administratif 2015, je l'espère, même si Auchan Drive est ouvert depuis pas mal de temps maintenant.

Nous avons également le virement de la section de fonctionnement pour 1 953 228 €uros comme je l'ai mentionné tout à l'heure.

(Il faut tourner la page – Page 10)

Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement qui est notre excédent, c'est l'effet de ciseau dont on parlait tout à l'heure, c'est la différence entre nos recettes et nos dépenses de fonctionnement. C'est l'autofinancement de la ville pour financer ses investissements.

Chapitre 040 – Les opérations d'ordre entre sections pour 452 564 €uros. Ce sont là des amortissements, des immobilisations qui sont constatés chaque année conformément à nos obligations comptables.

Enfin le dernier poste, le chapitre 041 qui sont des opérations patrimoniales pour 8 642 €uros qui concerne justement, cette parcelle AUCHAN. Il y a donc là une écriture comptable.

Maintenant que nous avons détaillé les recettes d'investissements, nous pouvons aller voir comment nous allons dépenser ces recettes. Nous allons commencer par le :

Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : là c'est tout à fait conforme au Débat d'orientations Budgétaires et, nous aurons une délibération au cours du conseil municipal puisque sur ces 115 000 €uros, 80 000 €uros concernent les frais de réalisation des documents d'urbanisme dans le cadre de la révision du POS en PLU. Nous aurons également 15 000 €uros

pour réaliser une étude sur la téléphonie et les réseaux informatiques de la collectivité. On a déjà eu l'occasion de dire ici, qu'ils étaient à la limite du viable.

Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées qui fait référence à une délibération que nous avons prise le mois dernier puisque c'est la participation de la ville au déficit de l'éco-quartier et c'est ce que nous avons voté en conseil municipal le 06 février et le conseil communautaire à l'unanimité lors de sa séance du 19 décembre dernier.

Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour 667 445 €uros là, un premier montant important qui est celui du mobilier du groupe scolaire qui correspond à un projet DDU qui est financé pour partie à environ 50 % par la DDU soit un budget 327 445 €uros. Nous avons inscrit également 150 000 €uros pour le matériel informatique et là, juste à titre d'information, nous avons travaillé de façon précise puisque nous sommes en train de travailler sur un PPI et sur ce budget. J'ai demandé un inventaire du parc informatique. Nous avons 110 ordinateurs dans le parc micro. Sur ces 110 ordinateurs, nous en avons seulement 6 qui ont moins de 2 ans, 67 qui datent d'avant 2007, 11 qui datent de 2006 et 5 qui datent de 2005. Ce qui veut dire que nous avons 61 % du parc informatique, à la ville de Sin le Noble, qui date d'avant 2007 à près la préhistoire dans l'ère informatique. Mais, derrière ça veut dire également pour capacité, travail en réseau, travail sur internet et surtout logiciels. C'est vrai que nous avons un réseau informatique Ça ce ne sont que les ordinateurs, et les réseaux sont à l'avenant et ne supportent plus grand-chose. Nous avons également inscrit des provisions ou des prévisions 50 000 €uros de matériel roulant. C'est des tondeuses autoportées, des engins qui là aussi pour beaucoup, comme la ville n'avait pas la capacité d'investir, nous avons là aussi le même coefficient de vétusté ou d'obsolescence sur ces matériels. 50 000 €uros en terme de transport là aussi, nous réfléchissons à des investissements de rentabilité. Vous le verrez tout à l'heure dans le cadre des délibérations sur le DETR, où l'on vous proposera les investissements en matière d'économie d'énergie. Ce matériel de transport, il s'agit par exemple des nacelles. On louait des nacelles pour installer ou désinstaller les illuminations de Noël, et je pense de mémoire, que c'était 14 000 €uros la location. Nous avons réussi à négocier à 5 000 €uros cette année mais, nous nous disons que juste pour 1 mois d'installation, désinstallation, 5 000 €uros plus certains travaux qui sont sous traités parce que nous n'avons pas les nacelles, ce serait sans doute un investissement très rentable de faire l'acquisition de ces nacelles. Nous n'aurions plus à en louer lorsque nous en aurions besoin et nous ne serions pas obligés de sous-traiter certaines prestations que nous pourrions réaliser en interne. Ce qui guide vraiment ces dépenses d'investissement, c'est d'essayer d'investir afin de gagner sur le fonctionnement. C'est de créer un cercle vertueux et de sortir d'un cercle vicieux dans lequel la ville était sans doute encrée à savoir, que pour des problèmes de gestion, elle ne pouvait pas investir. Seulement comme elle n'investissait pas, elle était obligée de sous traiter, ce qui veut dire qu'elle devait augmenter ses dépenses de fonctionnement. Or, on avait expliqué longuement dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire que c'est tout l'inverse qui est intéressant, à savoir qu'il faut améliorer son épargne, donc le delta entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement qui permet :

1. d'avoir une marge de sécurité,
2. d'avoir la confiance des banques et
3. d'avoir des capacités d'investissement.

Aujourd'hui, c'est investir,

Aujourd'hui, ce qui devrait nous permettre de baisser nos charges de fonctionnement, ce qui nous permettra de réinvestir, de sortir d'un cercle vicieux pour rentrer dans un cercle vertueux.

Enfin, 30 000 €uros d'agencement au niveau du poste comptable d'agencement, nous espérons pouvoir réaliser l'agencement du square Jeanne d'Arc qui jouxte l'église et qui est dans un piteux état, ce qui est bien dommage parce qu'en terme d'image de marque, il y a quand même beaucoup de personnes qui viennent soit au cimetière du centre ville ou soit des personnes extérieures qui assistent à des funérailles ou à des mariages, au niveau de l'église. La rue de l'Eglise avait été refaite, ce qui était une excellente chose mais, le square donne une piètre image de la ville de Sin le Noble et, en le réalisant en interne, je pense que nous devrions faire quelque chose d'assez sympathique pour une somme relativement modique comme nous l'avons déjà fait pour la restauration du monument aux morts en honneur aux victimes de la guerre 14-18, place de la Liberté.

Chapitre 23 – Immobilisations en cours pour 1 675 488 €uros. Ce chapitre est en augmentation puisque l'année dernière, il était budgété pour 722 903 €uros. Ceci est la conséquence de ce que je vous disais tout à l'heure, cette augmentation est essentiellement consacrée aux travaux de la salle Carnot inscrit pour 773 788 €uros. Une faible partie, moins de 50 % est financée sur la DDU, ce qui veut dire que nous devons trouver 380 000 €uros d'autofinancement pour financer les travaux de la salle Carnot.

Nous avons également prévu 100 000 €uros d'accessibilité pour les bâtiments, 100 000 €uros d'économie d'énergie, 150 000 €uros d'éclairage public et enfin 400 000 €uros pour des premiers travaux de voirie dans le cadre de la première phase du plan de reconquête de voiries sur lequel nous n'avions fait aucune promesse durant la campagne parce que nous savions que la somme était démesurément importante et que nous n'aurions sans doute pas beaucoup de moyens. Mais nous avons l'ambition de commencer sans attendre la sortie de la rénovation urbaine. Nous avons donc déjà inscrit 400 000 €uros de travaux pour cette année.

Chapitre suivant : Total des dépenses d'équipement pour 4 468 732 €uros concerne en fait le poste de la Rénovation Urbaine.

Dans ce poste :

- 532 732 €uros, c'est une subvention aux personnes de droit privé, à savoir des bailleurs,
- 415 000 €uros pour le Groupe scolaire,
- 360 000 €uros pour la réhabilitation de Matisse,
- 2 460 000 €uros pour les aménagements de voiries, l'axe structurant les phases 1 et 2 des aménagements,
- 600 000 €uros pour la démolition du centre social et des écoles, montant qui peut paraître important mais sachant que la présence d'amiante a été repérée et que le coût de désamiantage est particulièrement important, Partenord en sait quelque chose.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées pour 1 423 000 €uros, ce qui correspond aux remboursements des emprunts de notre dette. Nous remboursons donc 1 420 000 €uros.

Une ligne au chapitre 020 – Dépenses imprévues pour 200 000 €uros.

Là, comme ce sont des dépenses imprévues, pareil que comme tout à l'heure, je ne peux pas vous en donner la nature mais, compte tenu du coefficient important de vétusté qui caractérise l'ensemble du patrimoine communal, tant au niveau mobilier qu'immobilier, c'est vrai qu'une dépense imprévue est prévisible.

Ensuite, je vous propose de vous référer, de nouveau, à la page 4 pour regarder les ratios notamment, le ratio dépense équipement brut sur population, ce qui est le ratio numéro 4 et là, nous voyons que la ville de Sin le Noble a un ratio de 399 €uros alors que la moyenne de la strate est de 329 €uros. Cela veut dire que tout à l'heure nous avons un premier ratio qui était inférieur aux recettes, nettement inférieur aux recettes, en comparaison aux communes de notre strate mais, nous avons des dépenses d'équipement qui sont bien plus importantes que les communes de notre strate qui pourtant, elles, ont des recettes supérieures. Ça c'est le poids des programmes d'investissement, notamment, bien évidemment, la rénovation urbaine.

Nous pouvons donc regarder de suite le ratio numéro 8 – Dépenses de fonctionnement et, remboursement de la dette en capital, sur recettes réelles de fonctionnement. Là, nous sommes à 94,79 % alors que les autres communes sont à 88,4 %, ce qui veut dire que Sin le Noble à moins de marge de manœuvre qu'une autre commune puisque nous avons 94,79 % de nos recettes qui sont déjà absorbées par nos dépenses de fonctionnement et la dette que nous remboursons. Nous avons donc à peine 5 % de marge de manœuvre quand les autres communes ont en moyenne 12 % de marge de manœuvre.

Voilà ce que l'on pouvait dire sur ces postes de recettes, dépenses, investissements.

Quelques mots, peut-être sur l'endettement même si nous l'examinerons dans une délibération suivante, dans le cadre de la politique d'endettement de la commune. Je pense que c'était là aussi intéressant de parler de l'endettement au moment de l'examen du budget.

Nous avons donc, au 31 décembre 2014, un encours de dette de 14 467 486 €uros. Nous nous sommes endettés de 5 336 975 €uros supplémentaires pour financer la rénovation urbaine en 2014. Nous vous proposons d'augmenter la somme de 3 000 000 d'€uros pour financer les besoins en matière de rénovation urbaine de l'exercice 2015.

Nous aurions donc, en terme de projection, au 31 décembre de cette année 2015, un endettement de l'ordre de 16 047 486 €uros sachant que nous aurons emprunté 3 000 000€ mais que nous aurons remboursé 1 420 000 €uros de capital.

Nous avons un délai moyen de remboursement du stock de la dette qui n'est que de 6,76 années. Ça, c'est je dirais, la seule bonne nouvelle, ce qui maintient notre bilan en « zone de maître de la dette ». Alors, comment calcule-t-on ce délai moyen de remboursement ?

Comme je vous le disais tout à l'heure, on a nos recettes de fonctionnement, on paie nos dépenses de fonctionnement et après, on regarde la somme disponible, puis on prend le total de nos emprunts que l'on divise par cette somme. C'est-à-dire que si on a nos recettes de fonctionnement, on a nos dépenses de fonctionnement et on ne fait rien d'autre et on prend ce delta en 6.76 années et on a remboursé notre dette. Ça c'est un assez bon ratio. Normalement, il ne faut jamais aller au delà de 15 ans. J'ai cru, en regardant certains documents d'archives que la commune est allée, et Christine me le dira, au-delà des 20 années, il y a quelques temps, c'est 29 ans c'est ça ? Je n'ai pas ça en tête ? A un moment la ville avait un délai moyen de remboursement de 29 années. Là, on est tombé à 6,76 sachant que la norme est d'essayer de ne pas aller au-delà de 15 ans et, qu'on est bon en dessous de 10 ans.

Cela, mérite peut-être un éclairage particulier : comme la ville n'a pas pu emprunter pendant plusieurs années, la dette n'a pas augmenté.

Il y a deux raisons, c'est que d'une part, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt parce que les banques refusaient de lui prêter donc, l'encours de dette n'a pas augmenté et, d'autre part, il y a eu un effort sur le fonctionnement qui permet aujourd'hui de dégager une épargne satisfaisante.

Ça c'est un des seuls ratios à peu près encourageant, c'est que la commune peut emprunter sans être contrainte, étranglée par le stock de dettes existant. D'ailleurs, on le constate au niveau des ratios qui vous sont proposés page 4.

Les ratios 5 et 10 relatifs à l'endettement, le ratio 5 encours de dette par population. Vous voyez les moyennes nationales de la strate pour les communes identiques à Sin le Noble, c'est 949 €uros par habitant, à Sin le Noble, nous sommes à 904 €uros, nous sommes en dessous des ratios. Au niveau de l'encours de la dette et des recettes réelles de fonctionnement, vous voyez, c'est 70 % pour la moyenne nationale et nous nous sommes à 76%. Il n'y a donc pas un gros delta.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur le détail de budget.

Alors quelques mots de conclusion.

D'abord à rappeler que c'est un budget, dans un contexte général, particulièrement difficile. Nous avons déjà eu l'occasion de parler des baisses de dotations, de l'augmentation de la masse salariale, des rythmes scolaires.

C'est également un budget, dans un contexte local, particulièrement difficile avec la rénovation urbaine et les difficultés structurelles de la ville comme en atteste le Rapport de la Chambre régionale des Comptes.

C'est néanmoins un budget sérieux, un budget, je pense de redressement et, c'est un budget pour moi avec une certaine ambition pour la ville, comme vous avez pu le voir sur les différents postes d'investissement.

Tous ne seront pas réalisés, parce jamais un budget d'investissement est réalisé à 100 % mais, en tout cas, inscrire les dépenses, c'est déjà afficher une première ambition différente de celle de dire on ne peut rien faire puisqu'on est contraint par la rénovation urbaine. C'est ce que me disait les chefs de service qui étaient heureux enfin de voir inscrits des dépenses qui ne concernaient pas la rénovation urbaine, ce qui ne fut pas le cas pendant les années précédentes.

Ensuite, c'est un budget de respect des engagements que nous avons pris pendant la campagne. Nous avons dit que nous relancerions le dossier de la salle Carnot, que nous relancerions le dossier du PLU, que nous aurions une gestion rigoureuse, que nous maintiendrions le soutien au tissu associatif, que nous lancerions des nouvelles activités périscolaires en essayant de les maintenir gratuites le plus longtemps possible et que nous ferions des efforts de gestion et, je ne vais pas parler ici de la Laguna et de la C4 Picasso du DGS qui fut rendu sans aucun souci.

Avant de vous passer la parole, je souhaiterai adresser quelques remerciements parce que le budget est un moment important.

Je souhaiterai remercier les élus qui m'accompagnent pour leur confiance et surtout pour la qualité du travail qu'ils effectuent au quotidien depuis maintenant une année puisqu'il y a un an quasi jour pour jour que nous étions en élection municipale, nous étions entre les deux tours. Le premier tour avait eu lieu le 23 mars. Ça fait maintenant 11 mois que nous sommes au travail et donc, je remercie les élus pour leur travail très efficace parce que ce budget, un tout petit peu moins d'austérité que les années précédentes, un tout petit peu plus ambitieux que les années précédentes est aussi le fruit de leur travail donc, je tiens à les remercier, un pour leur travail et deux pour la confiance qu'ils me témoignent.

Je remercie également, bien évidemment le personnel qui travaille à nos côtés au redressement de la ville et à la qualité du service rendu à la population. Ce n'est pas facile, c'est un important travail, ça prendra énormément de temps ne serait-ce que pour les 56 000 000 € de travaux nécessaires pour les voiries mais, en tout cas, aujourd'hui nous avons entamé le chemin et, les salariés de la collectivité prennent leur part à cette tâche. On en a déjà parlé ici mais je pense qu'on peut le redire, nous n'avions pas les moyens pour restaurer le monument aux morts, ils l'ont fait. Nous n'avions pas les moyens pour acheter des gloutons, qui devaient partir à la poubelle parce qu'ils étaient irréparables, ils ont été réparés pour moins de 1 000 €uros et j'ai grand plaisir à les voir sillonner les routes de Sin le Noble, tous les jours, une nacelle pour les illuminations de Noël, beaucoup de choses sont faites en interne désormais. Donc, vraiment je profite de ce budget pour remercier également le personnel qui travaille à nos côtés.

Remerciements également aux membres des associations dont certains sont présents ce soir dans la salle. Ils font preuve de beaucoup de compréhension et continuent de travailler en lien social qu'elles contribuent à maintenir et c'est très important en ces temps particulièrement difficiles et je l'ai déjà dit, et ce n'est pas de la langue de bois et ce n'est pas un effet de style, j'ai eu quasi chaque week-end une association qui me disait, Monsieur le Maire, on se doute que vous allez baisser les subventions aux associations mais ne vous inquiétez pas, on continuera à travailler parce qu'elles aiment ce qu'elles font, enfin les bénévoles aiment ce qu'ils font. Même les adhérents aiment le reflet social et eux aussi et participent au redressement de notre ville. Donc je pense que c'est important d'une part de ne pas leur faire payer la crise municipale en baissant leurs subventions dont on verra tout à l'heure qu'elles ne sont pas bien importantes. Malheureusement, nous ne pouvons pas les augmenter, si ce n'est à la marge pour quelques unes mais malgré tout, je n'ai personne qui vient râler mais au contraire tout le monde est prêt à faire des efforts, voire à baisser sa subvention si besoin est. Donc merci aux présidents et aux bénévoles associatif dont certains sont dans la salle.

Malgré tout même si ça va un peu mieux, enfin j'espère que ça va un peu mieux, ne nous voilons pas la face, la situation est encore particulièrement tendue et difficile mais, j'espère quand même voir la sortie du tunnel prochainement. J'espère qu'elle approche et que les efforts collectifs de toutes ces personnes que je viens de remercier, la population en premier lieu, parce qu'aussi la population je suis toujours très étonné et, j'ai parfois certains collègues qui ont du mal à me croire quand je leur dit que j'ai une population qui ne demande rien de mirobolant, les gens ont compris que c'était la crise et demandent le service minimum mais, ne me demandent pas de choses ubuesques. Les efforts de la population, les efforts des élus de la ville de Sin le Noble mais également les élus du territoire. On a parlé de la renégociation de la participation de la ville au déficit du projet du Raquet, ça a été adopté très rapidement et surtout, à l'unanimité sans aucun débat et ça, c'est une épine ôtée du pied de Sin le Noble puisque désormais nous percevons les impôts et, nous remboursons l'année d'après le déficit. Non seulement nous ne payons pas plus mais en plus, nous avons un effet d'un an de trésorerie sur ces impôts.

Alors, le personnel et les associations, j'espère que tous ces efforts paieront dans les années prochaines et si je ne devais retenir qu'un symbole, c'est la confiance apparemment retrouvé des établissements bancaires puisque je vous ai dit que j'ai reçu, avec Christine DELOBELLE, la

Directrice Financière, qui me faisait part de son étonnement, puisqu'elle avait vécu, il y a quelques années, les banques qui se sauvaient en courant, deux banques simplement, dans d'excellentes conditions et qui n'ont pas eu l'air très inquiètes, au contraire, elles nous ont dit on est OK pour vous suivre, assez facilement.

J'espère que cela, c'est un peu l'hirondelle qui fait le printemps et que nous aurons des lendemains qui chantent mais il y a encore beaucoup, beaucoup, beaucoup, de travail pour redresser les finances communales et surtout c'est l'importance de la dette hors bilan, à savoir tous ces travaux qui n'ont pas été faits. Le redressement des finances communales, même si les finances sont redressées, il faudra quand même un sacré bout de temps pour financer toute cette dette de travaux hors bilan. Ne serait-ce que l'informatique et la téléphonie qui sont déjà à 1 000 000 d'€uros et les voiries, c'est 56 000 000 d'€uros. Selon le budget qui est le notre, même si on fait des efforts, on ne va pas dégager 56 000 000 d'€uros en une année. En tout cas, il y a encore du travail mais j'ai l'impression, j'espère que nous avons pris la bonne direction.

Maintenant, la parole est à vous - Véronique LEGRAND

Mme LEGRAND : Bonsoir à toutes et à tous.

La ville de Sin le Noble a vu sa population baisser entre 2014 et 2015 passant de 16 363 habitants à 15 990 habitants.

Selon vos prévisions, la Dotation Globale de Fonctionnement baisserait à 3 275 050 €uros. Elle est directement liée au nombre d'habitants. L'Etat compense cette baisse par une augmentation de la Dotation de Solidarité Urbaine qui augmente de 274 726 €uros sans compter la Dotation Nationale de Péréquation soit une baisse réelle de 77 938 €uros.

L'Etat tient donc compte des difficultés de la ville et de ses administrés et de son faible potentiel fiscal. S'ajoutent les 2 198 940 €uros de versement au niveau des recettes d'investissement. Dans le même temps, les taxes habitations et foncières augmentent de 346 284 €uros et représentent 44,36 % de notre budget.

La réforme des rythmes scolaires coûte mais là encore, l'Etat versera 90 €uros par enfant, répartis sous forme de 50 €uros de prime d'amorçage et 40 €uros de Dotation de Solidarité Urbaine auxquels s'ajouteront 0,54 €uros de l'heure, par enfant présent, par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales).

La réforme de la catégorie C représente une augmentation de 50 180 €uros. Elle était nécessaire, les salaires avaient été bloqués depuis 2010 par le gouvernement de Monsieur SARKOZY, cette catégorie compte les plus faibles salaires de la fonction publique.

Dans le même temps, la rémunération des non titulaires augmente de 75 000 €uros.

Pourquoi vous n'en parlez pas ?

Peut-on avoir le nouvel organigramme de la ville ?

Le budget énergie, électricité augmente de 30 %, passant de 430 000 €uros à 560 000 €uros.

Alors que vous diminuez tous les postes de fournitures, fourniture d'entretien, fourniture de petit équipement, vêtement de travail, fourniture administratives,... soit une baisse de 67 155 €uros et cela représente l'outil de travail du personnel, personnel qui travaille pour le bien vivre des sinois et des sinoises.

Certes l'ANRU représente 54 % des investissements mais, il était nécessaire. Il permet de proposer à chaque famille un logement moins énergivore, sachant que les familles au revenu modeste ont de grosses difficultés à payer leur facture d'énergie, obligées de se tourner vers le CCAS pour obtenir une aide financière.

Les écoles des Epis, très dégradées avaient besoin d'être reconstruites pour permettre aux enfants et aux enseignants de notre ville de pouvoir apprendre, à travailler dans de bonnes conditions.

Enfin, dans le cadre de l'ANRU, 2 460 000 €uros seront investis en aménagement de voirie.

Investir, c'est permettre aux entreprises de générer de l'emploi tout en préservant l'emploi public.

Vous dites ne pas faire de politique, ce budget est le reflet de votre politique.

Pour toutes ces raisons nous nous abstiendrons sur ce budget.

M. LE MAIRE : Et, je vous réponds tout de suite.

Je n'ai jamais dit que je ne faisais pas de politique mais, on en a parlé l'autre jour au CCAS, je pense que quand je parle, soit vous ne m'écoutez pas, soit je ne suis pas assez pédagogique. Je vais donc faire œuvre de pédagogie.

J'ai, à de multiples occasions, dit que je faisais de la politique mais, au sens étymologique du terme. POLITIQUE, POLIS, LA VIE DE LA CITE.

Le budget que je vous ai présenté est très politique et j'essaie, c'est ce que je me disais quand j'entendais la première partie de votre discours, je fais de la politique au sens où je me considère comme le porte-parole des citoyens de Sin le Noble. Je ne suis pas le porte-parole d'un Président de la république ou d'un Premier Ministre et, je ne suis pas là pour essayer de convaincre tout le monde.

C'est dommage mais, allez voir d'autres maires socialistes qui disent exactement la même chose que moi sur la baisse des dotations et jamais, je n'ai incriminé qui que se soit. Je constate, est-ce bien ou pas ? Je ne fais pas de politique nationale, aujourd'hui, j'ai une situation, je la regarde d'un point de vue budgétaire, comptable et, également extracomptable en regardant quelle est cette dette, parce qu'elle n'est pas comptable cette dette de travaux de voirie. Donc, je regarde au niveau de la population et, je ne suis pas le porte-parole d'un gouvernement. Je ne suis que le porte-parole de la population, c'est ce que j'ai fait pendant deux ans de campagne en allant voir les gens qui me disaient c'est bien, mais, puisque vous dites que c'est bien les travaux de voirie, que ça fait de l'investissement, ils auraient aimé en avoir pendant la période 2008-2014 des travaux d'investissement sur leur voirie dans la rue. Ça, je l'ai entendu tous les jours.

Aujourd'hui, moi je fais de la politique au sens vie de la cité, vie des citoyens, ceux qui habitent la cité, les citoyens. Ce que je ne fais pas, c'est de la politique politicienne. Je laisse à d'autres, ça ne m'intéresse pas. Aujourd'hui, ce budget, il est celui d'un porte-parole de la population qui a envie de voir son maire qui ne roule pas forcément en Laguna à 34 000 €uros et qui essaie de trouver des solutions de financer l'éclairage public, qui essaie de trouver des solutions pour financer des voiries, qui essaie de les écouter en mettant en place des conseils de quartiers, qui essaie de voir les responsables associatifs et, de trouver avec eux les solutions.

Après écoutez, je ne voulais pas aller sur ce terrain de la politique politicienne mais, il y a quelqu'un qui l'autre jour me disait : c'est quand même fort parce que du temps de SARKOZY, les dotations aux communes étaient juste gelées. Et, je pense qu'il serait intéressant de retrouver une de vos tribunes dans le bulletin municipal, Madame Legrand, je pense que c'est vous qui l'avez signée, vous trouviez cela scandaleux que le gouvernement SARKOZY gèle les dotations aux communes. On fera la recherche parce que je l'ai en mémoire cette tribune. Et aujourd'hui, les baisses de dotations, c'est formidable. Alors, je ne vais pas aller plus loin sur la politique politicienne, c'est ce qui dégoûte la population de la politique, c'est ce qui fait qu'ils s'abstiennent ou qu'ils ne votent plus pour certains partis. Moi ce que je constate, c'est que nous avons fait un bon score en allant voir la population, en l'écoutant, en discutant avec elle et surtout en lui disant la vérité.

On n'a jamais dit qu'on ferait des travaux de voirie. Je vous mets au défi de trouver dans nos documents de campagne une promesse comme quoi on ferait des travaux de voirie. On en fait dès cette année. Je vous mets au défi de trouver dans nos documents de campagne une promesse comme quoi on n'augmenterait pas les impôts, on le fait. On maintient les impôts, c'est difficile, on avait clairement tous les bons prétextes pour dire, vous avez vu la Chambre Régionale des Comptes le dit, quelle catastrophe. On ne peut pas faire autrement. On baisse l'aide aux associations, on augmente les impôts et on fait payer ou on ne met pas en place les rythmes scolaires. Alors, moi je veux bien vous entendre, les rythmes scolaires, l'état paie, c'est super, sans doute que les maires de tout bord se trompent, tous les maires de France et de Navarre se trompent. L'association des maires de France se trompe, l'association des maires du Nord se trompe, les maires socialistes, les maires communistes, les maires de toutes les tendances politiques se trompent en disant que la réforme des rythmes scolaires coûte aux finances communales. Tous les maires de France, socialistes, de gauche, de droite, apolitiques se trompent. Les dotations ne baissent pas et ce n'est pas compliqué.

Je trouve que c'est un parfait résumé de la situation politique de Sin le Noble, de ce que la population me dit et de ce qu'elle me disait, à savoir que certains politiques écoutent plus leur parti ou sont plus le porte-parole de leur parti, et d'autres, peu nombreux semble t'il, qui essaient de les écouter. Nous, c'est ce que nous essayons de faire, alors, je vous le dis tout de suite, je fais de la politique mais, allez voir dans le dictionnaire, politique, l'étymologie, vie de la cité et c'est ce que nous faisons quand nous créons les conseils de quartiers.

Quand on fait de la politique, on va voir la population, on l'écoute, on ne lui ment pas. Quand c'est bien on le dit et quand ce n'est pas bien on le dit également.

Voilà ce que j'avais envie de vous dire et puis maintenant si un budget où on n'augmente pas les impôts, un budget où on ne baisse pas les aides aux associations, un budget où on ne fait pas payer les rythmes scolaires aux parents qui n'y sont pour rien, un budget où on essaie de trouver des solutions pour faire aboutir la rénovation urbaine que nous n'avons pas décidé, elle était justifiée. Là aussi, on va utiliser ce temps public de parole pour enfin, après un an que

nous sommes aux affaires et un an de campagne électorale. Nous avons toujours dit que nous ne sommes pas contre la rénovation urbaine. Cette rénovation urbaine était justifiée mais, cette rénovation urbaine était démesurée eu égard à la faible potentialité financière de la ville. C'est ce que nous avons toujours dit. Et il s'avère qu'il y a une structure, alors là aussi peut-être qu'ils se trompent, je sais que Monsieur ENTEM l'avait mentionné ici, lors de la présentation du rapport de la chambre régionale des comptes mais, la chambre régionale des comptes c'est exactement ce qu'elle a dit.

Reprenez nos documents de campagne, reprenez le rapport de la chambre régionale des comptes, vous verrez qu'on dit la même chose. Enfin la chambre régionale des comptes ne dit pas que c'était nécessaire ou pas. Elle, elle est juste sur les comptes.

Nous, nous avons dit qu'elle était nécessaire mais delà à sacrifier la ville....

Et puis, je vais même aller plus loin. Je ne voulais pas aborder de sujet qui fâche, je vous l'ai déjà dit, la campagne est finie, maintenant je fais œuvre de pédagogie.

L'autre jour, je discutais, en préparant ce conseil municipal en disant qu'on avait eu raison, pendant la campagne municipale, on avait dit, que le sacrifice de la ville à la rénovation urbaine, fera qu'il faudra la rénovation urbaine du reste de la ville.

Quand on a 56 000 000 €uros pour refaire ne serait-ce que les voiries, l'éclairage public, les trottoirs, les enfouissements des réseaux, c'est un budget digne d'une rénovation urbaine.

Là nous avons raison, il fallait une rénovation urbaine pour le reste de la ville.

Là où nous avons tort, c'est que ce n'est pas la rénovation urbaine qui a conduit à ce sacrifice, parce que si je regarde ce qui était indiqué dans le Rapport d'Orientations Budgétaires, le 9 000 000 d'€uros de rénovation urbaine, qui a dû les financer ? C'est en 2014, c'est nous. 6 000 000 d'€uros pour 2015, qui doit les financer ? C'est nous. J'avais calculé que la moyenne consacrée à la rénovation urbaine sur le mandat précédent était d'1 300 000 €uros si j'ai bon souvenir. Donc, ce qui a conduit au sacrifice, c'est encore pire. Ce n'est pas la rénovation urbaine qui a conduit au sacrifice de la ville, c'est la mauvaise gestion. Et là aussi c'est acté par la chambre régionale des comptes, relisez le rapport, la CAF négative ce n'est pas nous et pourtant, vous dites que sur ces budgets, vous ne vous absteniez pas à l'époque. Vous votiez ces budgets avec une CAF négative, ça veut dire que vos dépenses de fonctionnement étaient supérieures à vos recettes de fonctionnement.

Une fois que vous aviez payé vos dépenses de fonctionnement, remboursé le capital des emprunts, il ne vous restait même pas assez pour rembourser les intérêts. Vous étiez quasi dans l'obligation d'emprunter pour financer le remboursement des emprunts. Donc effectivement, non seulement vous ne pouviez pas financer la rénovation urbaine et mais surtout, vous ne pouviez même pas, faire d'investissements courants. Ce qui fait qu'aujourd'hui, on a 67 % du parc informatique de la ville qui est antérieur à 2007. Mais là, vous aviez voté tous ces budgets qui préconisaient aucun investissement en informatique de 2008 à 2014.

Donc voilà, prenez vos positions politiciennes, ou politiques comme vous voulez, en tout cas, là aujourd'hui, nous, nous essayons d'avoir un budget ambitieux pour Sin le Noble. Nous tenons la rénovation urbaine, nous y allons, nous la payons. Enfin c'est nous, mais ce n'est pas nous, nous ne sommes que le porte-parole de la population y compris lorsqu'il faut payer. Donc, c'est la population qui paie la rénovation urbaine mais aujourd'hui, c'est la double peine pour nous. Nous avons la rénovation urbaine à payer et nous avons la rénovation de Sin le Noble à payer parce qu'il n'y a eu aucun investissement fait au mandat précédent en informatique, en voirie, en éclairage public, en accessibilité.

Et, si votre gestion était si bonne que ça, je continue de m'étonner, au-delà du rapport de la chambre régionale des comptes de l'absence de volonté des banques de vous financer.

Voilà ce que je pourrai vous répondre de la façon la plus pédagogique possible.

Madame BRIDOUX, voulait prendre la parole je pense.

Mme BRIDOUX : J'avais une question avant toute déclaration, qui ne sera pas forcément la même que ma collègue.

A cette époque ci de l'année, vous avez fait le choix de faire voter le budget sans intégrer les excédents du compte administratif, c'est effectivement une méthode. Mais, à cette époque ci de l'année, vous êtes en mesure de nous dire, je ne dis pas au centime près, ni au millier d'€uros prêt, l'ordre de grandeur de l'excédent 2014.

M. LE MAIRE : Je l'avais pris mais je ne le trouve pas mais, je vais parler sous contrôle de Christine DELOBELLE qui pourra répondre. Nous aurons un report de 828 000 €uros si je ne

me trompe pas. Toutes les écritures comptables passées, nous aurons un report de 828 000 Euros. Je parle de mémoire, mais c'est un peu près ça.

Mme BRIDOUX : Donc vous êtes bien d'accord et vous l'avez sous entendu, même entendu dans vos commentaires, la ville n'est pas en faillite. Ce qui a été dit, je pense par vous et qui a été repris par un journal. Donc, je ne sais pas si c'est une interprétation du journaliste ou vos propos qui ont été un peu excessifs. Je ne sais pas mais disons que là

M. LE MAIRE : Mes propos ne sont jamais excessifs.

Mme BRIDOUX : Là, la population de Sin le Noble a retenu que la ville était en faillite.

M. LE MAIRE : Vous aurez avec l'œil et l'acuité qui vous caractérise, noté qu'il n'y avait aucun guillemet à la phrase « La ville est en faillite »

Mme BRIDOUX : On peut regretter ce genre de publicité qui est faite, qui est une mauvaise publicité et qui n'aide pas les habitants à concevoir ce qui se passe réellement. Je disais que ma déclaration est commune avec Monsieur ENTEM. Elle sera différente. Lors du Débat d'Orientations Budgétaires, j'avais déjà dit que nous prenions acte de la non augmentation d'impôts, du maintien des subventions aux associations et de la gratuité au NAP.

Moi, je suis de celles qui déplorent la baisse de la dotation de l'Etat même si elle est partiellement compensée par une hausse de la DSU

Il y a quelque chose de fort intéressant dans votre schéma explicatif, c'est effectivement ce que vous avez repris l'effet ciseau.

Alors, certes vous accusez l'équipe précédente de ne pas avoir fait ceci, de ne pas avoir fait cela. Je rappelle qu'on était en réseau d'alerte en 2009. Nous, nous sommes arrivés à l'époque, on va dire avril 2008 puisque le temps d'installation etc,.... Personne ne pourra croire qu'en six mois, une équipe peut arriver à ce que la situation soit dégradée à ce point de sorte qu'on soit en réseau d'alerte. Et, si vous regardez bien le schéma que vous avez repris depuis 2010, le travail d'augmenter l'écart entre les dépenses et les recettes est entrepris depuis cette période. C'est-à-dire qu'un redressement des finances, vous l'avez dit tout à l'heure, pour l'avenir et je le dis pour le passé, le redressement des finances ne peut pas se faire sur un temps court. Ça ne peut se faire que sur un temps long et, j'affirme que cet effort a été commencé. Après, on interprète et on dit des choses mais, c'est quelque chose qui est extrêmement important d'avoir pris conscience du mur dans lequel on allait et, ce mur dans lequel on allait, on ne peut pas nous l'imputer à 100 %. Je suis désolée mais, je le répète ce travail d'économie, de hausse de fonctionnement parce qu'il y a toujours une hausse. Le problème que l'on a à Sin le Noble, c'est le taux de rigidité et la part trop importante des dépenses de salaires. Si vous regardez ce qui nous revient en impôts et taxes, ça ne couvre pas, mais de loin, les salaires, parce qu'on est à 8 000 000 Euros et je passe les centimes d'impôts et taxes et on est à plus de 10 000 000 Euros de dépenses de salaires. Ce qui veut dire que tous les mois on est déjà sur d'autres chapitres que les impôts et taxes qu'il faut prendre pour payer les salaires. Ça nous l'avions déjà..., nous avons essayé de diminuer cette part mais c'est extrêmement difficile puisqu'on ne voulait pas non plus diminuer le service public.

Vous nous annoncez l'excédent prévisible du compte administratif 2014, de la même manière, vous en serez le responsable au bon sens du terme, ce qui veut dire que vous avez sans doute fait des efforts de gestion mais, sans doute aussi pour 2014, nous en avons aussi une part non négligeable. On ne peut pas dire que tout ce qui est négatif est de notre faute et que tout ce qui est positif c'est forcément grâce à vous.

Comme vous l'avez dit tout à l'heure, la campagne est finie, prenons les choses sérieusement et continuons.

Alors, toutes les villes ont une situation fragile. Il y a vraiment très peu de villes qui connaissent, de par la baisse des dotations notamment, qui connaissent une situation mirobolante et c'est très grave puisque, avec une situation fragile, des dotations en baisses, en général on fait un peu moins d'investissement et, c'est ni bon pour l'emploi, ni bon pour la ville en général. Je le répète, avec l'accord de Monsieur ENTEM, nous voterons le budget compte tenu de tous ces éléments.

M LE MAIRE : Merci, je vais donc vous répondre tout de suite avant de passer la parole aux autres groupes.

Alors, pour préciser quelque chose que j'aurai dû préciser tout à l'heure à Véronique, on peut dire que la baisse de DGF est compensée par une hausse de DSU mais, pourquoi y a-t-il une hausse de DSU ? La DSU a toujours existé mais elle existait pour les villes pauvres. La DSU, son objectif premier, ce n'est pas de compenser une baisse de DGF, il est de compenser les critères sociaux pauvres d'une ville et de réduire les inégalités entre les villes riches et les villes pauvres. Le calcul, il est purement financier dans l'esprit de dire que la hausse de DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) compense la baisse de DGF. Non, ce n'est pas quelque chose qui intellectuellement se tient. C'est vrai qu'au niveau final, nous ne perdons que quelques dizaines de milliers d'euros, sauf que la DSU, quand vous la touchez, elle est fléchée pour des actions au niveau social, parce que vous avez des critères qui sont dégradés, dans une ville comme celle de Sin le Noble. Mais, après, on peut toujours dire, si on additionne des carottes et des pommes de terre, on peut toujours faire quelque chose mais, ce n'est pas la même chose. Une DSU et une DGF, ce n'est pas la même chose.

DGF, c'est une Dotation Globale de Fonctionnement. Elle baisse fortement 366 000 €uros. DSU, Dotation de Solidarité Urbaine, elle augmente parce que nous sommes une ville pauvre. Elle n'augmente pas parce que la DGF baisse. C'est donc un instrument un peu fallacieux de neutraliser les deux et en plus, même si on le fait, si on pousse la logique jusqu'au bout comptablement et budgétairement, baisse de DGF moins hausse de DSU, on perd toujours de l'argent. Or, nos charges augmentent mécaniquement parce qu'on nous dit, faites la réforme des rythmes scolaires, augmentez la catégorie C. On peut tout justifier, mais, si c'est tellement justifié, et je suis assez d'accord avec vous, de dire que c'est justifié, qu'on augmente les bas salaires de la fonction publique. Mais, si l'état décide de les augmenter, l'état a aussi le droit de les financer et de ne pas reporter sur autrui, parce qu'en gros, là aussi, c'est sans doute justifié de resserrer les boulons. Moi je vous dis je ne suis pas du genre à porter sur la politique nationale, peut-être que c'est justifié de serrer les boulons. Mais, en tout cas, si on décide de serrer les boulons, c'est en haut qu'il faut prendre les décisions. En même temps qu'on serre les boulons et qu'on demande aux collectivités de serrer les boulons, en fait, en gros, on baisse les impôts sur le plan national pour certaines catégories. Après, en fait, c'est sur le terrain, les collectivités locales qui n'auront pas d'autre choix que d'augmenter les impôts. Ce qui veut dire qu'on transfère aux collectivités locales l'impopularité de la hausse des impôts, voilà tout simplement si on veut faire un peu de politique politicienne, c'est un éclairage que je vous donne. Ce n'est pas moi qui l'ai décidé ça, je ne suis pas aux affaires au niveau national.

Alors, ça, c'est la première chose, en entendant Madame BRIDOUX parler DGF et DSU que je m'étais dit que je ne vous avais pas signalé.

Deuxièmement pour toujours étayer les propos de Madame BRIDOUX, c'est vrai que Sin le Noble est une ville pauvre à un tel point que, normalement pour une ville ordinaire, le premier poste des recettes est le poste des impôts et taxes. Or à Sin le Noble, c'est le poste dotations qui est le poste le plus important. Alors, comme nous sommes une ville pauvre, le premier poste de recettes c'est les dotations et, c'est ce poste là qu'on nous baisse, cherchez la logique ici !

Ensuite, pour répondre à Madame BRIDOUX, sur la paternité ou la maternité de l'amélioration de la ville, je vous ai dit que je ne faisais pas de politique politicienne. Il y a eu des débats pendant la campagne électorale. Ils ont été tranchés par la population, aujourd'hui, je l'ai dit à maintes reprises, je regarde devant. Le passé est mort, le futur n'existe pas encore, seul le présent compte et c'est aujourd'hui qu'on construit le futur. C'est pour cela qu'on bosse au quotidien, pour demain, sans essayer de savoir qui a fait bien ou mal, ça a été tranché. Chacun a fait des choses qui avec le temps on tombera peut-être d'accord, ou on ne tombera jamais d'accord mais, ce n'est plus, aujourd'hui, ce qui fait avancer le schmilblick. Ce qui fait avancer le schmilblick, c'est qu'il y a des machines qui arrivent dans Sin le Noble et qu'il y a quelques rues qui sont rabotées, un nouvel enrobé posé et quelques éclairages publics qui sont revus. Que les associations maintiennent leurs subventions et qu'on essaie de les aider, qu'on écoute la population avec les conseils de quartiers, qu'on essaie d'accompagner la culture, l'éducation des enfants, la sécurité avec les moyens qui sont les nôtres d'un point de vue local

avec nos spécificités locales et nos spécificités nationales. L'impact des politiques gouvernementales que je ne juge pas, vous le verrez aussi et là, je m'adresse à Madame LEGRAND. Vous ne verrez aucun jugement de valeur, aucune ligne dans le Rapport d'Orientations Budgétaires ou de la note de synthèse budgétaire.

Je prends acte d'une baisse des dotations. Je prends acte des rythmes scolaires. Je prends acte de la réforme de la catégorie C. Il n'y a aucun jugement de valeur. Je vous mets au défi de le trouver, de dire que c'est bien ou pas bien.

Ensuite, juste un éclairage mais, on ne va pas polémiquer, chacun s'exprime et c'est pour Madame BRIDOUX, je suis d'accord avec vous qu'il y a eu un effort fait sur l'année 2013. Le Rapport de la Chambre Régionale des Comptes le dit sur la période 2010, 2011, 2012, on était en CAF négative, ça c'est quand même une situation d'une ville qui est au bord de la faillite. C'est en 2010, 2011, 2012 qu'on aurait dû dire, Sin le Noble au bord de la faillite parce qu'effectivement, avec une CAF négative telle qu'elle l'était à l'époque, Sin le Noble était au bord de la faillite. En 2013, un gros effort a été fait mais, après, quand on serre les boulons, il faut parfois faire attention à ne pas les serrer trop fort. Ça on peut le constater, je n'ai pas besoin de le constater, on regarde le compte administratif 2013, il y a eu une amélioration. Maintenant quel est le chemin pour arriver à cette amélioration ? C'est à dire qu'on achète plus d'ordinateurs, on ne fait plus rien. Aujourd'hui, les sinois, la population, on leur parle un peu trop de comptabilité, de budget et ça, il n'y a pas de transcription dans la réalité quotidienne. Comptablement, c'est vrai qu'il y eu un effort en 2013, maintenant, quel est le chemin pour aboutir à cet effort. Vous dire, vraiment sans esprit polémique mais, j'aurai préféré qu'on achète des ordinateurs plutôt que de rouler en Laguna. Après, on peut réduire les dépenses mais, est-ce qu'on réduit les dépenses utiles, efficaces pour la population ou pas ? Voilà, on ne va pas refaire, et je suis d'accord avec vous, et je l'affirme depuis l'élection, il y a eu un débat, il a été porté sur la place publique, la population a tranchée, je prends acte de votre position et de celle de Monsieur ENTEM que je trouve, intellectuellement honnête.

J'en parlais avec quelques-uns avant ce conseil municipal, je me disais, je ne vois pas comment on ne peut pas voter ce budget. On n'augmente pas les impôts, on ne fait pas payer les Nouvelles activités Périscolaires, on aide les associations, on essaie de faire des efforts de gestion sur les fêtes et cérémonies, sur les budgets de location de véhicules, sur le poste carburant. On a une ambition, moi je veux bien qu'on ressorte les projets d'investissement des années précédentes. On a une ambition, aujourd'hui, ce sont les investissements. Pour les sinois, ce sont des investissements qu'on veut être rentable. Vous le verrez, enfin vous avez préparé vos dossiers de conseils municipaux et, je n'en doute pas donc sur les projets DETR (Dotations Des Territoires Ruraux) on va investir sur des ampoules économies d'énergie pour la salle Mercier et pour une cuve pour récupérer l'eau de vidange de la piscine, ce sont des retours sur investissements sur 4 ans. Vous voyez, on n'est même pas sur une vision à court terme. On se dit, on investit et au bout de 4 ans, le poste à Mercier, c'est 15 000 €uros d'éclairage par an, on économiserait 9 000 €uros par an. Ce qui veut dire que là, on va payer ces changements d'ampoules mais, ça veut dire qu'on laissera aux générations futures 9 000 €uros de marge de manœuvre en fonctionnement. En plus, je pense que c'est intelligent et pertinent au niveau budgétaire puisqu'on fait passer des dépenses en investissement qu'on retrouvera en fonctionnement. Or, on sait que c'est sur le poste de fonctionnement, qu'on a l'effet ciseau où l'on est jugé sur le seuil d'épargne. C'est vrai que je me disais que je ne vois pas bien comment on pourrait ne pas,... On poursuit pour ceux qui ont engagé la rénovation urbaine, on n'a pas dit qu'on arrête tout, on n'est pas allé voir l'architecte en disant tout le groupe scolaire, on arrête tout. Non, on le finit, on va l'inaugurer, on va même... Même les DDU qui ont été accordées du temps de la précédente majorité et, là on va faire le mobilier scolaire, on va faire la réhabilitation de Matisse, on va faire la salle Carnot. Et là, ce sont des projets qui avaient été engagés par la précédente municipalité, qui n'avait pas les moyens de les réaliser, on les réalise.

J'avoue ma surprise, si ce n'est même une certaine stupeur.

Aujourd'hui, ce budget, il n'est pas politicien, on ne baisse pas la subvention au CCAS, on la maintient. Certains avaient essayé de faire peur en disant : « Vous allez voir, c'est la méchante droite qui revient au galop, ultralibéraliste, et qui va couper dans les dépenses sociales, qui va couper dans ceci,.... On maintient et je pense même qu'en plus, elle doit être supérieure à ce qu'elle n'était sous les budgets des années précédentes, de l'autre mandat.

653 000 €uros de mémoire pour le CCAS cette année,
260 000 €uros pour les associations.

Vous verrez qu'on est très offensifs et la CAD le remarque dans les délibérations qu'on prendra tout à l'heure, au niveau de la politique de la ville. Là aussi, on se bagarre pour maintenir le Bivouac en politique de la ville, dans les quartiers prioritaires mais, très actifs au niveau de la géographie des quartiers prioritaires.

Y a-t-il d'autres déclarations ? Je pense que Vincent CAMPISANO piaffe.

M. CAMPISANO : Non, il faut attendre la fin des explications.

M. LE MAIRE : Evidemment

M. CAMPISANO : Moi, j'ai une déclaration également à faire. C'est vrai que lorsqu'on participe à toutes les commissions, on entend les choses différemment. On peut discuter et rediscuter. Ceci c'est une chose que je ne fais pas aujourd'hui, l'ayant déjà fait en commission.

J'ai une déclaration de la liste que je mène, « Sincère avec vous »

Concernant ce budget, pour le groupe de la liste « Sincère avec vous » les questions fondamentales qui s'étaient posées, avec le débat sur le budget de notre ville, étaient de savoir comment combattre l'austérité budgétaire et comment réduire les inégalités sociales. Nous continuons à demander une réforme en profondeur de la fiscalité conjuguant la justice fiscale et sociale mais, ce n'est pas le choix du gouvernement qui a préféré multiplier les cadeaux fiscaux aux grandes entreprises au détriment des besoins de la population sans pour l'instant n'avoir eu aucune contre partie au niveau de l'emploi.

Par ailleurs, la Dotation Globale de Fonctionnement de la commune, comme vous le rappelez tout à l'heure, se voit amputée cette année de 366 000 €uros. Cette baisse inscrite dans la réduction des dépenses publiques entamée en 2011, qui se traduit cette année à l'échelon national par une baisse globale de 21 milliards d'euros alors qu'il y a urgence sociale à Sin le Noble comme ailleurs. Cette baisse privera et pénalisera l'ensemble de la population en matière de politique publique pourtant essentielle à notre bien-être.

Ce chiffre est à mettre en parallèle avec des cadeaux fiscaux faits par le gouvernement aux grandes entreprises comme je le disais tout à l'heure pour 40 milliards d'€uros environ, au travers de crédits d'impôts pour la compétitivité et l'emploi qu'on attend toujours.

Par rapports aux mesures prises pour le budget de notre ville, nous avons débattu longuement en commission de finances et autres. Plusieurs éléments ont été pris en compte dans ce budget entre autre le gel des taux communaux de fiscalité, le maintien de la dotation globale donnée aux associations sportives et non sportives, la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires, concernant les rythmes scolaires comme vous l'avez mis en place à la rentrée 2014, également la reprise des travaux dans la salle Carnot, le tennis de table et, la création des conseils de quartier que nous avons également demandé durant notre campagne.

D'autre part, nous nous félicitons de l'augmentation, même très faible, de la carrière des agents de la catégorie C. Je sais qu'on en parle souvent mais, je me félicite de cette petite augmentation qui est de l'ordre de 15 à 20 €uros par agent. Ce n'est pas grand-chose mais, même si ça pèse sur le budget de la ville, c'est une chose qu'il fallait faire depuis tellement longtemps. Les agents des services publics dont les salaires avaient été bloqués sous la présidence de Monsieur SARKOZY, ça je le précise, méritaient quand même une augmentation de leur salaire.

Lors des débats des différentes commissions, en particulier celle des travaux, j'ai bien pris note que vous aviez fait part de votre intention de revenir très rapidement sur la rénovation des rues et des routes. Vous aviez dénoncé, par des photos, pendant la campagne, le délabrement des infrastructures et des équipements comme la salle Carnot, je le répète, et la voirie en particulier. Vous aviez parlé de la rue Gambetta en premier lieu.

Dans notre programme, nous avons rappelé à plusieurs reprises et, je le répète encore aujourd'hui que tous les quartiers faisaient une ville et, pas uniquement le quartier du Raquet parce que, tout le reste de la ville mérite également le regard de la ville. Nous demandons que la lutte contre la crise qui touche aussi Sin le Noble soit menée dans notre ville, par des

politiques, en matière économique, culturelle et sportive comme nous avons pu en débattre de manière constructive lors des différentes commissions.

En conclusion et, compte tenu de tous ces éléments positifs, nous voterons ... je voterai le budget 2015.

M. LE MAIRE : Merci Vincent pour cette preuve d'honnêteté intellectuelle.

Avant de passer la parole à Monsieur WOSINSKI, juste une remarque ou deux puisque lorsque tu parlais des commissions, effectivement il est important d'insister sur le travail qui est fait en commission. Sur les documents qui vous sont transmis, on avait parlé l'autre jour du rapport d'orientations budgétaires de 25 pages au regard des 3 pages des années antérieures. Il est la même chose sur le dossier de conseil municipal qui fait 200 pages aujourd'hui et, sur la note de synthèse, sur les budgets qui vous sont détaillés. Tout est passé en commissions. Les 4 commissions se réunissent alors, on en discute avec Madame BRIDOUX, on peut encore améliorer en prenant un peu d'anticipation. Il n'y a qu'un an que nous sommes élus mais, en tout cas, toutes les délibérations, sauf cas exceptionnel, sont passées et débattues et Vincent sait parce que je préside la commission 1 sur les finances et qu'à chaque fois, c'est la plus longue je pense, on est toujours entre 3 à 4 heures de commission mais, tout est abordé, toutes les questions peuvent être posées.

Je pense que c'est important également de parler de cette démocratie participative qui commence au niveau du conseil municipal et des élus d'opposition qui sont associés et qui ont le droit de faire part de leurs remarques en commission et, on en prend acte et on essaiera effectivement de trouver des sujets que l'on pourra mettre sur la table en se disant : voilà ça serait bien que l'on réfléchisse tous ensemble. On regardera, on délibèrera dans un an, dans deux ans et, lors de la dernière commission Madame BRIDOUX et toi, vous y étiez c'est la C3, on a trouvé quelques pistes de travail en se disant que ça serait bien que les commissions travaillent à ça indépendamment des ordres du jour du conseil municipal. C'est une première chose et juste préciser, puisque tu disais qu'on allait sur les rénovations de voirie, je voudrais quand même bien préciser que nous commençons à aller sur les voiries parce que je n'ai pas 56 000 000 d'€uros. Je le dis parfois en rigolant, même si je casse mon PEL, je n'aurais pas assez. Peut-être que toi Vincent tu pourrais, moi non. On va donc, continuer de faire des efforts et on va entamer ce que je disais effectivement, parce que c'est un message fort qu'on a entendu pendant la campagne « Occupez-vous de nous, pas seulement d'un seul quartier de la ville, occupez-vous de nous ».

On commence, on va commencer avec les conseils de quartier à repérer et à trouver les clefs de lecture pour se dire par quelle rue on commence.

On commencera sans doute, mais on en parlera ensemble. C'est vrai que moi j'ai ciblé la rue Gambetta ou la rue Sembat.

La rue Gambetta, c'est la rue du collège, c'est une rue en très mauvais état. C'est une rue qui dessert le centre ville, qui dessert le quartier de La Montée mais surtout, c'est le collège. En plus, financièrement, il y a des rues qui sont en mauvais état qui ne coûtent pas cher, des rues qui sont en état moyen qui coûtent cher parce que c'est le fonds de forme. Enfin, il y a plein de caractéristiques techniques, celle-là est dans nos prix et, éventuellement la rue Sembat qui coûte un peu plus cher, qui dessert le stade, qui dessert le Bivouac, qui dessert le cimetière, qui dessert la maison des associations, qui dessert la salle Carnot, qui dessert l'Ecole de Musique. Voilà, on continue et on a réfléchi à trouver des clefs pour se dire, c'est moins cher, je me suis exprimé dans la presse, j'ai été interrogé,... C'est moins cher, ça serait moins cher de faire tout un quartier parce que les machines sont là, on a les frais fixes qui sont absorbés mais, comment expliquer à d'autres quartiers qu'on a refait tout un quartier ?

Alors il va falloir qu'on fasse preuve d'écoute mais également de pédagogie pour expliquer nos critères de hiérarchisation des travaux et des besoins. Voilà ce que je voulais juste répondre en te remerciant comme Madame BRIDOUX et Monsieur ENTEM pour votre honnêteté intellectuelle.

Monsieur WOSINSKI voulait prendre la parole.

M. WOSINSKI : Bonsoir à tous.

Comme je l'avais dit dimanche quand nous en avons discuté, j'avais pensé éventuellement qu'on allait s'abstenir au budget parce que franchement, je ne le cache pas, je n'avais pas eu le temps de bien lire. J'ai pris le temps cet après-midi. Et bien, maintenant il est clair que vos

explications au sein du conseil nous ont permis de se faire un peu plus d'idées concernant le budget. Il semble plus que correct. Jusqu'à maintenant, vous n'avez pas fait pire que ce que vous avez malheureusement hérité lors de votre mandat, il faut être réaliste. Maintenant, je pense que sans problème, nous allons voter ce budget puisque je ne vois que des bonnes choses à l'heure actuelle.

M. LE MAIRE : Bon, l'année prochaine vous direz que j'ai fait mieux, si cette année je n'ai pas fait pire. C'est mon challenge pour 2015.

M. WOSINSKI : Où je me mordrais les doigts.

M. LE MAIRE : Et je vous remercie également de votre honnêteté intellectuelle. Je pense qu'il n'y a plus de déclaration.

Ah ! Monsieur HOURNON a une déclaration.

Là, je n'aurai pas de réponse à faire parce que là ça serait inquiétant.

M. HOURNON : J'espère.

Monsieur Le Maire,

Cher Christophe,

Chers collègues, Mesdames, Messieurs,

Le vote du budget est un moment important dans la vie communale puisque ce document au-delà de sa portée budgétaire et comptable a une indéniable portée politique. Il est en effet, la concrétisation des choix de la majorité qui se traduisent par des inscriptions comptables. C'est pourquoi, le groupe « Pour Sin le Noble, ensemble et autrement », groupe majoritaire, souhaite exceptionnellement s'exprimer par le biais d'une déclaration en utilisant la liberté de paroles que vous nous laissez et pour laquelle nous vous remercions. Après avoir choisi comme porte-parole, un de nos benjamins en la personne de Dimitri WIDIEZ, lors du dernier conseil municipal pour exprimer notre accord total sur les orientations budgétaires que vous aviez alors présenté, les élus du groupe m'ont demandé de me faire leur porte-parole.

C'est en tant que premier adjoint que je m'adresse à vous, mais aussi, en tant qu'élus ayant eu la chance de siéger au sein de ce conseil pendant 19 années, dont 12 années aux côtés de Paulette DEBLOCK.

Je tiens tout d'abord à vous remercier, comme pour le Rapport d'Orientations Budgétaires, pour la qualité des documents transmis qui permettent, aux élus d'accomplir au mieux leurs missions en disposant d'un niveau d'information optimal et remarquable. Ces documents sont précis et détaillés comme le livre du conseil de ce jour qui compte presque 200 pages ou la note de synthèse du budget primitif. Les délibérations sont discutées en amont lors des commissions où chacun peut s'exprimer et, où le temps est laissé pour les explications et le débat comme vient de le préciser Vincent.

Au-delà de la forme, qui a toute son importance, c'est, sur le fonds que nous souhaitons également vous faire part de notre satisfaction.

Il y a un an, quasi jour pour jour, lesinois nous accordaient leur confiance et nous sommes fiers, au delà du bilan positif de cette première année, où nous avons respecté notre plan de marche et nos engagements du budget présenté ce soir que nous adopterons sans aucune réserve.

Le contexte est très difficile mais, vous n'en profitez pas pour renier nos engagements de campagne comme certains. Au contraire, vous souhaitez même aller au-delà de nos engagements.

Conscients des difficultés de la commune, nous avons fait une campagne de vérité en ne faisant pas de promesses démagogiques. La situation de la commune est pire que celle anticipée, comme en atteste le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, trouvé à notre arrivée, décrivant une situation extrêmement précaire pour notre ville.

A cela s'ajoute la baisse des dotations imposée par l'Etat aux communes, les dépenses de Rénovation Urbaine repoussées à après les élections municipales de 2014 et, qui atteignent en 2014-2015 leur paroxysme en impactant fortement les finances communales déjà extraordinairement fragiles.

Mais, aussi la réforme gouvernementale des rythmes scolaires qui coûte aux communes comme celle de la réforme de la catégorie C de la fonction publique décidée par le gouvernement.

La ville de Sin le Noble est nettement au dessous des ratios budgétaires des communes de sa strate concernant ses recettes, on l'a vu tout à l'heure, ce qui illustre sa position de ville pauvre mais, elle est nettement au dessus de ces mêmes ratio concernant ses dépenses de personnel ou d'équipement. Ce qui illustre le poids démesuré du programme de Rénovation Urbaine sur ses finances.

C'est un héritage bien difficile que nous avons trouvé auquel s'ajoutent désormais les difficultés impliquées par les différentes réformes gouvernementales ou le contexte économique.

Nous sommes d'accord avec vous pour ne pas prendre prétexte de cette situation et renier nos engagements mais, au contraire comme c'est le cas pour ce budget à dépasser nos promesses de campagne.

Nous n'avons pas fait de promesses sur les taux d'impositions mais, nous ne les augmentons pas pour la deuxième année de mandat, en 2015 comme nous l'avions déjà fait en 2014.

Nous avons fait la promesse de la gratuité des Nouvelles Activités Périscolaires tant qu'il y aura le maintien des fonds d'amorçage ou encore de ne pas baisser les aides aux associations et, ces promesses sont tenues. Comme celles de relancer les travaux de la salle Carnot et la démarche de transformation du POS en PLU, promesse également tenue.

Nous n'avons pas fait de promesses sur des travaux de rénovation de voirie conscient d'une part du manque de moyens financiers et d'autre part, de l'importance des besoins désormais estimés à 56 000 000 d'€uros comme précisé. Dès cette année, nous inscrivons des travaux de rénovation en la matière alors que ce sont encore plusieurs millions d'€uros qu'il nous faut consacrer à la rénovation urbaine.

Il nous faut aussi faire face à l'absence d'entretien du patrimoine communal comme l'éclairage public, l'accessibilité des bâtiments municipaux ou l'état catastrophique des systèmes informatiques et téléphoniques.

Des efforts de gestion sont nécessaires et vous pouvez compter sur tous les élus du groupe « Pour Sin le Noble Ensemble et Autrement » pour vous accompagner.

Ce budget conforme aux engagements pris devant les sinois de travailler pour eux et pour notre ville mais toujours avec eux par le biais des conseils de quartiers qui se mettent en place conformément aussi à un de nos engagements.

C'est donc, sans aucune réserve et avec satisfaction et fierté que les membres du groupe « Ensemble et Autrement » voteront le budget proposé et vous apporterons leur entier soutien.

M. LE MAIRE : Merci à vous également.

Je vous propose donc de passer au vote, enfin, il y a une promesse que je n'ai pas tenue, parce que j'avais dit qu'on ferait une heure sur le budget et on en a fait deux. Voilà une promesse que je n'ai pas tenue.

Je vous propose d'adopter le budget primitif donc le vote est opéré par chapitre et je vous rappelle ce que j'avais dit tout à l'heure, que le présent budget est voté en l'absence du compte administratif 2014.

Je vous propose de commencer par les personnes qui souhaiteraient rester contre l'adoption de ce budget ?

Les personnes qui s'abstiennent ?

Deux personnes s'abstiennent en la personne de Véronique LEGRAND et de Jean-Pierre STOBIECKI qui lui a donné pouvoir.

Le reste, comme c'est un budget, on peut l'adopter formellement.

Qui adopte le budget primitif 2015 ?

Merci beaucoup, le budget primitif est adopté à l'unanimité moins 2 abstentions.

ADOpte A L'UNANIMITE MOINS DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE (2 ABSTENTIONS)

Un petit rappel, nous allons vous faire circuler deux feuilles différentes de signatures au cours du conseil. Une pour les registres et une pour le budget primitif.

N'en soyez pas étonné.

Maintenant, nous allons accélérer le conseil puisque les délibérations suivantes sont des délibérations qui découlent du budget primitif.

I/2 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2015

M. LE MAIRE : La première délibération concerne le vote des taux d'imposition des taxes directes locales. Conformément au débat d'orientations budgétaires et au budget que nous venons d'adopter nous faisons la stabilité fiscale avec des taxes d'habitation, des taxes qui sont donc gelées entre 2014 et 2015.

Pour la taxe d'habitation : 23,04 %

Pour la taxe foncière sur les propriétés bâties : 23,04 %

Pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties : 51,57 %

On vous a mis en pièce jointe, l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015, on vous a également précisé le montant prévisionnel escompté pour chacune des taxes, ce qui n'était pas fait les années précédentes dans les délibérations prises à cette occasion, nous avons pensé qu'il était important de le faire et la commission compétente en la matière, commission une a émis un avis favorable.

Qui ne souhaite pas adopter cette délibération ?

Qui s'abstient ?

La délibération sur les taux d'imposition et taxes directes locales pour l'exercice 2015 est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Délibération suivante qui découle également de la présentation du budget 2015.

I/3 - DEFINITION DE LA STRATEGIE D'ENDETTEMENT 2015.

M. LE MAIRE : Je pense que je vous l'ai détaillée dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire, c'est pour cela qu'il a pris un peu de temps qu'on va rattraper.

Juste un rappel, la circulaire ministérielle du 25 juin 2010 recommande de définir annuellement une stratégie d'endettement et d'adopter une délibération dans le cadre ainsi défini. Pour Sin le Noble, cette stratégie d'endettement est définie, au regard de la délégation générale octroyée par le maire, au maire par le conseil municipal dans la limite de 6 000 000 d'€uros. La délibération reprend les chiffres que je vous ai donnés dans le cadre du budget.

Un encours de dette au 1^{er} janvier 2015 de 14 467 486.13 €uros. Nous rembourserons 1 420 000 €uros au cours de l'exercice et nous emprunterons 3 000 000 d'€uros, ce qui nous fera un encours de dette envisagé pour l'année 2015 de 16 047 000 €uros.

Cette dette est composée à 100 % de l'encours de dette à savoir 18 contrats classés 1-A.

C'est-à-dire que ce sont des contrats dont les indices sont exprimés en euros à taux fixe simple où a taux variable simple, c'est-à-dire qu'on n'a pas d'emprunt toxique pour parler français.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Merci beaucoup pour cette unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

I/4 – PROVISION POUR RISQUE CONTENTIEUX

M. LE MAIRE : La délibération suivante, là aussi, je vous en ai parlé dans le cadre du déroulé budgétaire. Ça consiste en l'inscription d'une provision pour risque contentieux. Comme tout à l'heure, je vous avais fait le rappel du principe comptable de prudence, c'est-à-dire que dès qu'il y a l'existence d'un risque, cela implique la constitution d'une provision financière. C'est d'ailleurs un rappel de la Chambre Régionale des Comptes qui notait que ces provisions n'étaient pas inscrites. Donc, l'article R 2321-2 du code général des collectivités territoriales précise :

« Les collectivités territoriales doivent constituer une provision pour délibération de l'assemblée délibérante dès l'ouverture d'un contentieux en première instance contre la commune ».

Conformément à l'information qui avait été donnée, lors du dernier conseil municipal relativement à l'affaire de la Courée Douce, il y a une action qui a été introduite par la commune pour obtenir la résolution judiciaire de la vente.

Les prétentions du défendeur sont la restitution de la somme versée correspondant à la valeur vénale du bien qui est consignée pour l'instant sur un compte « séquestre » et des prétentions indemnitaires de 35 485,40 €uros qui correspondent à des sommes diverses engagées par l'acquéreur. Il demande également 2 000 €uros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Pour information, la mise en état du dossier a été renvoyée au 18 mai, mais ça ne sera pas une audience définitive.

Je vous propose de respecter ce principe comptable de prudence en inscrivant cette provision financière d'un montant de 35 485,40 €uros et voyez Madame LEGRAND, je ne fais même pas de mauvais esprit en rappelant que la Courée Douce, c'était sous votre mandat.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent sur cette inscription comptable ?

Des personnes qui votent contre ?

Cette délibération valant inscription d'une provision de 35 485,40 €uros est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

I/5 – APPROBATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – BUDGET PRIMITIF 2015

M. LE MAIRE : Une autre délibération également, purement administrative, qui permet de constater que l'annexe intitulée tableau des effectifs est jointe au budget Primitif 2015. Si vous voulez vérifier, elle vous est jointe en page 119 et 120 bis de la maquette du budget.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Des personnes qui votent contre ?

Cette délibération de feed-back est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Autre délibération liée à l'adoption du budget :

I/6 – BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES POUR L'EXERCICE DE L'ANNEE 2014.

M. LE MAIRE : Là aussi, c'est une obligation légale de délibérer tous les ans sur ce bilan. Ça avait été également rappelé par la Chambre Régionale des Comptes. Nous vous détaillons donc le bilan des acquisitions et des cessions immobilières pour l'exercice 2014. La commune a fait des acquisitions pour 145 488,05 €uros et a cédé pour 4 504,00 €uros.

Le détail, si vous voulez qu'on le passe, une première parcelle de terrain rue Notre Dame pour 4 365,09 €uros acquise par la ville.

Je vais vous détailler les acquisitions. C'est une réserve foncière constituée par la ville dans le cadre de l'aménagement possible de l'accès au lotissement de la Houlette. Vous voyez la date de la délibération est du 26 janvier 2013 mais, la collectivité a reçu l'acte le 11 février 2014, d'où l'inscription en comptabilité en 2014.

La ville avait également acquis, par délibération de 2013, le terrain d'emprise du groupe scolaire pour 132 320,85 €uros. Pareil, l'acte nous a été retourné le 19 mars 2014, ce qui explique son inscription comptable sur l'exercice 2014.

Une rétrocession des délaissés fonciers pour les travaux du tram, c'est le SMTD qui avait fait l'acquisition de différentes parcelles et il reste des petits bouts à gauche et à droite dont le SMTD n'a pas l'utilité ce qui fait qu'il les a cédés à l'euro symbolique pour la ville qui a payé les frais pour 1 153,11 €uros. Là aussi une délibération de 2013 actée en mai 2014.

Enfin, une acquisition d'un terrain d'emprise du béguinage rue du 8 mai 1945 destiné à être rétrocédé à Norvège. Là aussi c'est un vieux projet, une délibération qui a été prise en octobre 2013 et l'acte notarié nous est revenu le 30 juin 2014.

Au niveau des cessions, 4 504,00 €uros. Je vous ai expliqué tout à l'heure que la cession de la maison Gounod qui a eu lieu en 2014 sera inscrite en 2015. Nous n'avons pas encore l'acte notarié revenu.

La ville a cédé un immeuble en très mauvais état impasse Malakoff de 2 700,00 €uros, là aussi c'est une délibération 2011-2013 mais réalisé en 2014.

Toute une série sur des parcelles au niveau des Epis, square Romain Rolland. Des parcelles qui jouxtent la propriété de plusieurs acquéreurs. Ce sont des délibérations très anciennes, puisqu'elles datent de 2003 avec des régularisations au niveau de l'exercice puisqu'elles n'avaient jamais été inscrites.

Enfin, une parcelle rue Edouard Vaillant, une petite parcelle qui jouxte la propriété d'un acquéreur, une délibération de 2011, régularisée en 2012 que nous vous proposons d'adopter ce soir. Cette délibération est une délibération de prise d'acte des acquisitions et cessions immobilières de l'année 2014. Je pense qu'il ne doit pas y avoir de questions ou de remarques sur cette délibération que je vous propose d'adopter.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité et, je vous en remercie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITE.

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à la partie culturelle, le 31^{ème} Printemps culturel de SIN LE NOBLE.

I/7 – 31^{ème} PRINTEMPS CULTUREL DE SIN LE NOBLE – Demande de subvention

M. LE MAIRE : Le Printemps Culturel de Sin le Noble, un budget de 122 000 €uros cette année. Un budget en baisse puisqu'il était de 159 000 €uros en 2014 et nous avons inscrit un budget de 122 000 €uros pour cette année.

Je vous rappelle deux choses, la première c'est que nous avons souhaité étaler la programmation du Printemps à deux niveaux. Pour nous le Printemps c'est 21 mars – 21 juin. Nous proposerons, à la population, tout un ensemble de manifestations. Ça a commencé vendredi dernier par un concert et un bal de musiques celtiques et, ça se terminera le 21 juin à la fois par la fête de la musique qui annonce l'été mais, surtout, par les 90 ans de l'AS Sin avec une fête tout le week-end et un feu d'artifice au niveau du Stade Bassement.

Nous proposerons, mais enfin, ce sont surtout les associations, les structures municipales qui proposent différentes activités sur lesquelles nous viendrons en appui pour montrer tout le dynamisme de la ville de Sin le Noble par des brocantes, des expositions, des galas de danse, des manifestations sportives.

Le printemps culturel, à proprement parler, a été lui aussi étalé puisqu'il était concentré sur une semaine et on avait des remarques de personnes qu'on a vu pendant la campagne qui disaient : « C'est bien mais c'est très fatigant, tous les soirs, il y a quelque chose et après, il n'y a plus rien ».

Il a donc été étalé sur deux semaines qui est la limite de financement d'un festival par la Région.

Le Printemps Culturel commencera le 2 mai par un spectacle de Bigard. Nous avons inclus également cette année, du Théâtre avec une pièce de théâtre parisien : « Piège à Matignon » qui aura lieu, je n'ai plus les dates mais, toujours au mois de mai.

Le 07 mai, c'est dans la délibération sur les tarifs que Caroline vous présentera.

Je vous propose donc de solliciter le conseil régional. La subvention n'est pas acquise, là non plus parce que toutes les collectivités font face à des baisses de dotations. Cette subvention n'est donc pas acquise mais, nous allons essayer de la chercher, une subvention de 15 000 €uros pour abonder notre budget.

Je pense que ça ne doit pas faire de problème.

Qui ne souhaite pas adopter cette demande de subvention de 15 000 €uros à la Région, pour le printemps culturel ?

Qui s'abstient ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup. Je passe la parole à Caroline FAIVRE, Adjointe à la culture qui va donc vous présenter la délibération relative à la création des tarifs des places et qui vous présentera, par la même occasion, la programmation.

I/8 – 31^{ème} PRINTEMPS CULTUREL DE SIN LE NOBLE – Création des tarifs des places

Mme FAIVRE : Bonsoir à tous. Merci Monsieur le Maire de cette présentation du Printemps Culturel. Comme vous le savez les entrées aux spectacles des artistes professionnels programmés dans le cadre du festival Printemps de Sin le Noble sont payantes. La programmation des artistes est différente chaque année et les tarifs sont fixés au regard de cette programmation.

Il convient donc de délibérer sur le prix des places des différents spectacles de cette année que je vais vous présenter.

Je vais vous présenter les trois tarifs. Le tarif plein est le tarif normal, le tarif réduit s'adresse aux moins de 25 ans, aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux allocataires des minima sociaux, aux associations, aux comités d'entreprises et au personnel communal dans la limite de deux places par spectacle. Le tarif scolaire quant à lui, s'applique aux élèves jusqu'au lycée.

Je vous précise qu'outre la vente de billet physique, une billetterie internet sera mise en place dans le respect des procédures en vigueur, qu'un quota de 75 places exonérées sera attribué à chaque spectacle afin de répondre aux besoins des productions, de la presse et aux nécessités de relations publiques de la commune de Sin le Noble. Elles seront remises en vente au moment de l'ouverture de la billetterie le soir du spectacle si elles n'ont pas été attribuées.

Les recettes seront inscrites au budget communal, chapitre 70.

Je vous présente les tarifs proposés en fonction de chacun des spectacles.

Samedi 2 mai 2015, spectacle de Jean-Marie BIGARD, le tarif plein est de 25 €uros, le tarif réduit de 20 €uros et le scolaire est de 10 €uros.

Jeudi 7 mai 2015, la pièce de théâtre de boulevard « Piège à Matignon », tarif plein proposé 15.00 €uros, réduit 10 €uros, scolaire 5 €uros.

Mercredi 13 mai 2015, le comique ARTUS, tarif plein 10 €uros, réduit 5 €uros, scolaire 5 €uros.

Samedi 16 mai 2015, le spectacle de Charlélie COUTURE, tarif plein 20 €uros, réduit 15 €uros, scolaire 10 €uros.

Et enfin, le Samedi 23 mai 2015, le spectacle de Pierre PERRET, tarif plein 20 €uros, tarif réduit 15 €uros, scolaire 10 €uros.

Je vous propose donc de délibérer sur ces tarifs.

M. LE MAIRE : Merci Caroline.

Juste une petite précision, comme vous voyez, nous avons inscrit un quota de 75 places exonérées. Les délibérations des années antérieures ne prévoyaient pas ce quota qui était, semble t-il, beaucoup plus important. 75 places, c'est pour les partenaires, les entreprises qui font du mécénat vis-à-vis du Printemps Culturel, elles ont des places gratuites et, vis-à-vis des

journalistes et également vis-à-vis des sociétés de production puisque dans les contrats des artistes, il est prévu « X places gratuites » parce qu'ils invitent soit des membres de leur famille, soit de potentiels programmateurs de spectacles. 75 places, c'est vraiment très très restreint au regard des places qui étaient distribuées par le passé et qui n'étaient pas inscrites et que par transparence, nous avons souhaité l'inscrire dans la délibération mais, on me disait que c'était entre 100 et 200 si j'ai bien compris mais, là aussi, c'est à vérifier et de toute façon, ça va très très vite.

Y a-t-il des questions, des remarques avant que nous ne procédions au vote de cette délibération sur les tarifs, sachant que les tarifs ont été proposés et discutés lors de la commission compétente. Madame BRIDOUX ?

Mme BRIDOUX : Ce n'est pas véritablement sur les tarifs et, je n'ai pas eu le temps d'en parler au moment de la subvention mais, j'espère que la Région a changé un peu ses critères de subventions parce que, si nous avons eu une subvention au tout départ, c'était pour deux critères :

1°) tout ce qui concernait le public jeune

2°) l'accueil des nouveaux publics, etc....

Donc, j'espère qu'ils ont oublié, ces critères là et que, comme on avait une subvention, ils continueront à nous la donner et, je pense qu'au-delà des restrictions budgétaires des différentes collectivités, il y a aussi ça à prendre en compte si la Région ne donne pas ce qu'elle donnait auparavant, c'est qu'on ne rentre plus tout à fait dans les critères d'obtention du départ et la question que je voulais poser : Est-ce qu'au niveau des sponsors, ils sont au rendez-vous ou bien, ils se laissent désirer on va dire ? Est-ce que les sponsors qui existaient ont tous donné leur accord pour subventionner ces spectacles ?

M. LE MAIRE : Alors, deux réponses. Sur le conseil régional, vous avez tout à fait raison, ça pourrait être difficile sachant que la subvention avait déjà baissé puisqu'elle était inscrite pour 20 000 Euros et que l'année dernière, il n'y a eu que 15 000 Euros et qu'effectivement, il sera sans doute difficile, cette année, d'avoir cette subvention mais, on va bagarrer pour, sachant qu'au départ, on nous avait dit que la programmation avec Pierre PERRET qui va travailler avec la chorale d'enfants de Sin le Noble était justement, une bonne raison. On va donc bagarrer mais, je suis comme vous vigilant. On ne va surtout pas dire aujourd'hui qu'on ne l'aura pas, parce que sinon, on ne l'aura pas. On va l'avoir et on va la voter et on ira la défendre.

Concernant les sponsors, on a déjà quelques validations de façon informelle et les autres dossiers sont en cours de finalisation, sachant qu'il y a des fax de sponsors des années précédentes qui représentaient 7 500 Euros si ma mémoire est bonne, ce qui est très peu. J'espère que la crise ne se fera pas sentir et j'espère que les années prochaines, on pourra aller chercher un peu plus de mécènes. C'est vrai que c'est un travail qu'on n'a pas, il faut être honnête, fait suffisamment en amont. Je pense qu'il faut le faire dès le printemps culturel, quasiment de prendre l'attache de financeurs qui ne nous financeraient pas et d'essayer de les convaincre de tout l'intérêt, pour eux, de financer la culture à Sin le Noble.

Mme BRIDOUX : Ça, si vous le permettez, c'est le regret qu'il n'y ait plus de découvertes en fait. C'est ce que j'avais dit à la commission, c'est-à-dire que là, vous avez des valeurs sûres. L'esprit du printemps culturel était aussi de faire découvrir ça à la population, des groupes qui ne tournent pas forcément à la télé ou autre chose.

M. LE MAIRE : Vous avez entièrement raison, je vous l'avais dit aussi en commission. Je suis tout à fait d'accord avec vous sauf, que c'était une époque bénie où le budget du printemps culturel, si j'ai de bonnes informations, devait avoisiner les 300 000 Euros.

Mme BRIDOUX : Les découvertes ne coûtent pas cher.

M. LE MAIRE : Paradoxalement, j'ai regardé, on est là sur des artistes, hormis Pierre PERRET, qui est à 20 000 Euros à peu près, sinon les autres sont entre 11 000 Euros et 15 000 Euros et quand vous regardez certaines découvertes, et j'ai regardé notamment le budget du printemps culturel de l'année dernière, il y a des découvertes qui étaient à 12 000 Euros. Là, nous n'avons plus le budget pour faire des découvertes je le regrette, à titre personnel comme vous, j'ai toujours pris un abonnement. Ça fait 25 ans que j'ai un abonnement au printemps culturel, donc j'ai toujours suivi et, j'ai moi-même eu le plaisir de découvrir des artistes que je ne serais

pas allé voir s'ils n'étaient pas venus à Sin le Noble d'une part et un tarif attractif d'autre part. Je pense que c'est effectivement et j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le printemps culturel est une merveilleuse idée. C'était une merveilleuse réalisation pendant très longtemps. Comme quoi, je suis capable de dire qu'il y a des choses bien dans le rétroviseur. Malheureusement, la situation d'aujourd'hui fait qu'avec le budget qui est le nôtre, nous n'avons pas la possibilité de prendre des risques et, c'est un investissement, au regard des faibles capacités financières de la ville, c'est un investissement que je souhaite, moi, rentable entre guillemets. C'est un bien méchant terme pour une politique culturelle mais, que je souhaite rentable, pour la population de Sin le Noble. L'année dernière, je crois que nous avons eu 200 personnes à Luz Casal qui a du côté 35 ou 40 000 Euros. Les chiffres ne sont peut-être pas bons mais, qui avait coûté très cher parce qu'il fallait aller chercher un nombre important de musiciens à Bruxelles, qu'il fallait les loger, les nourrir, qu'il fallait les ramener le lendemain à l'aéroport de Paris plus, le cachet de l'artiste, plus la taxe de la SACEM, plus la fiche technique de location de matériel. Je pense que c'était entre 30 et 40 000 Euros avec 200 personnes ce qui fait un coût du fauteuil à 150 Euros. Moi, je pense que Sin le Noble, ville dont nous avons tout à l'heure décrit la situation financière dégradée, n'a pas les moyens de financer un fauteuil à 150 Euros et encore, je regarderai ça d'un autre œil, si dans la salle les 200 personnes étaient sinoises, or c'était une population que je qualifierai de métropolitaine et peu de Sin le Noble.

Aujourd'hui, mon ambition, avec le peu d'argent que l'on a, c'est d'optimiser et que la population de Sin le Noble qui souffre de routes dégradées, qui souffre d'éclairage public dégradé et, de bien d'autres problématiques, puisse aller se changer les idées, un dimanche en allant voir des comiques, pas trop chers. On aura alors gagné, si la salle est pleine.

Je pense que les recettes de billetterie de l'année dernière, si je ne me trompe pas sont de l'ordre de 15 000 Euros alors autant dire rien du tout.

Aujourd'hui, on a voté des tarifs et ce n'est pas avec les tarifs que l'on vote que l'on va gagner 70 000 Euros même si on est complet partout. La vraie plus-value, c'est que les salles soient pleines avec des sinois dans la salle.

Il faut, pour l'instant, une programmation un peu plus « tout terrain » un peu plus « sécurisée » j'espère et après, quand ça ira mieux, on repartira, avec plaisir, sur une politique culturelle avec plus de découvertes. Mais, cette politique culturelle profite plus aux artistes et moi, pour l'instant, ce que je disais tout à l'heure, je ne représente pas un parti, je représente la population et, je ne représente pas des artistes en devenir. Je représente la population et la population, semble t-il, a envie d'aller voir des artistes confirmés.

Avec ce budget de 122 000 Euros, on ne peut pas faire beaucoup plus.

J'espère et ça sera très bon signe qu'un jour on aura 300 000 Euros de nouveau pour le printemps culturel et là, je vous promets autre chose et en commission, on choisira ensemble les artistes. Vous me donnerez les adresses des artistes en devenir et on les choisira ensemble.

D'autres questions ou remarques ?

Je vous propose donc d'adopter la tarification pour le trente et unième printemps de Sin le Noble.

Y a-t-il des abstentions ?

Des voix contre ?

Non ! Merci de cette belle unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

Délibération suivante, nous passons au niveau des subventions annuelles qui découlent également de l'adoption du budget et que nous avons mis en annexes les projets de subventions aux associations.

SUBVENTIONS ANNUELLES EN FAVEUR DES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET NON SPORTIVES

M. LE MAIRE : Tout d'abord, les associations sportives.

I/9 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Conformément au Débat d'Orientations Budgétaires où nous avons affiché notre volonté de ne pas baisser les aides aux associations, malheureusement, compte tenu de la réalité économique de la ville, nous ne pouvons pas les augmenter. Il y a quelques variations à la marge mais qui sont liées à l'actualité ou la spécificité de chacune des associations.

Je passe la parole à Patrick ALLARD qui va vous présenter les propositions en matière de subventions aux associations sportives, sachant, que 2 précisions... La commission compétente s'est prononcée et c'est donc une proposition conforme aux propositions de la commission. Ça a été également travaillé en amont avec la commission finances de l'OMS. Après, ça sera Marie-Josée DELATTRE qui présentera les subventions aux associations locales non sportives.

« Je vous laisse deux minutes », sortie de Monsieur le Maire.

M. ALLARD : Place au sport. Bonsoir à tous et bonsoir à toutes.

Comme vous le savez, chaque année la ville de Sin le Noble octroie aux associations sportives une subvention dite de fonctionnement, sous réserve bien évidemment, de la transmission de leurs documents comptable et administratif, genre rapport d'activité ou rapport financier.

Pour certaines associations, vous trouverez en annexe, page 50, un détail lorsqu'elles bénéficient également d'aides dans le cadre des festivités de la ducasse. Il en est de même pour les associations qui obtiennent un financement pour un contrat d'objectifs, des contrats d'objectifs qui avaient été votés en 2007, ainsi que les subventions dites exceptionnelles mais, qui en fait sont plutôt événementielles et reconduites chaque année. Je prendrai comme exemple l'Open de Tennis.

Vous avez, en page 48, les subventions qui sont proposées pour les associations sportives et le détail des subventions complémentaires ou comprises dans le fonctionnement en page 50.

Je ne sais pas si je vous lis la note de synthèse,....

C'est bon, Comme le maire est parti, on ne peut pas les voter !

(Rires...)

M. ALLARD : Bien évidemment, comme le disait Jean-Claude DESMENEZ, il y a des membres du conseil municipal qui sont également présidents d'association, ceux-ci s'abstiendront de voter.

Pas de questions particulières sur les subventions aux associations sportives ?

M. ALLARD : On attend donc Monsieur le Maire pour le vote.

(Retour de Monsieur le Maire.)

M. LE MAIRE : Pas de question ? Pas de remarque sur cette délibération ?

Je vous propose donc d'adopter les subventions aux associations sportives pour la saison 2014-2015.

On va d'abord noter ceux qui s'abstiennent : Patrick ALLARD, Jean-Claude DESMENEZ qui est sorti.

Qui vote contre ?

La délibération est adoptée à l'unanimité moins 2 voix (Jean-Claude DESMENEZ qui est sorti pendant la délibération et Patrick ALLARD qui l'a présentée donc, il ne pouvait pas sortir).

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE

Puisque deux personnes ne prennent pas part au vote.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Les subventions aux associations locales non sportives.

Pareil, grande stabilité et Marie-Josée DELATTRE, Adjointe à la vie associative va nous présenter, aussi rapidement que Patrick, cette délibération.

I/10 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES

Mme DELATTRE : Merci Monsieur le Maire.

Dans le cadre de la continuité de ce que disait Monsieur le Maire précédemment, vous constaterez sur le tableau de la page 52 que les propositions de subventions 2015 restent au même niveau que les subventions 2014. Il a même été convenu quelques augmentations afin d'essayer de se rapprocher de l'équité au regard du nombre d'adhérents de certaines associations.

Vous pouvez noter une augmentation de 100 Euros pour « Les Bas de Sin » et pour « Gare au Fou du Puits », 150 Euros de plus pour « Le Comité de Quartier du Vieux Faubourg » et, 50 Euros de plus pour « Les Médailleurs du Travail ».

Enfin, une augmentation d'une centaine d'euros pour « l'APE-Sucrierie ».

Il nous est apparu effectivement plus juste de passer toutes les APE au même montant de subvention, c'est-à-dire 300 €uros.

A titre d'information, ces subventions ont reçu l'avis favorable de la commission n°2 pour les associations et, de la commission n°1 pour les finances.

Je ne vais pas détailler plus avant ces différents éléments, par contre, bien évidemment, si vous avez la moindre question, je suis prête à y répondre.

M. LE MAIRE : Merci Madame DELATTRE

Juste une petite remarque supplémentaire, « Bien vivre chez soi » 80 €uros de plus par rapport à 2014 puisqu'en 2014, nous n'avions pas eu de dossier. C'est une association qui était en sommeil qui a redéposé un dossier cette année et nous sommes partis sur le principe d'une subvention de démarrage comme nous le faisons pour l'ensemble des associations qui démarrent. Là, c'est un redémarrage donc, c'est 80 €uros. Nous aurions souhaité d'avantage pour les associations non sportives parce que, c'est vrai que le détail des subventions accordées est assez éloquent sur la faiblesse des subventions. Malheureusement la situation budgétaire ne nous le permet pas mais, nous avons souhaité travailler un peu sur les associations dites de quartier et c'est pour cela que Madame DELATTRE nous a précisé sur « Les bas de Sin », « Gare au fou du puits », « Le vieux faubourg », « Sainte Barbe en folie » également qui avait une subvention de démarrage de 80 €uros et qui a été aligné à 300 €uros sur le « Vieux Faubourg » c'est pareil, c'est une association de quartier qui débute et, « Les Bas de Sin » ou « Gare au fou du puits » ce sont des associations de quartiers qui représentent des centaines d'adhérents. Elles auront un rôle fondamental dans les conseils de quartiers. Nous avons également revu une APE, toutes les APE avaient 300 €uros sauf une, l'APE Sucrierie qui n'avait que 200 €uros et il nous a paru opportun d'homogénéiser ces financements.

Y a-t-il des questions ou des remarques sur cette délibération que je vous propose d'adopter ?

Ce qui fait un total de 27 985 €uros. Très stable, puisque l'année dernière, c'était 28 225 €uros.

Simplement une subvention en baisse qui a une baisse importante du nombre d'adhérents ce qui permet donc de financer les quelques hausses de financements aux autres associations.

Les présidents d'associations, effectivement feraient bien de ne pas participer au vote (Monsieur Pascal DAMBRIN, Madame Josyane BRIDOUX, Monsieur Jean-Pierre BERLINET,...)

Y a-t-il d'autres personnes ?

(Monsieur Freddy DELVAL, Monsieur Henri JARUGA)

Y a-t-il d'autres personnes qui s'abstiennent hormis Monsieur JARUGA, M. BERLINET, Mme BRIDOUX, M. DELVAL, M. DAMBRIN ?

Non !

Des personnes qui votent contre cette délibération ?

Non ! Cette délibération est donc adoptée à l'unanimité moins les 5 abstentions des présidents d'associations. Oui, moins les 5 présidents d'associations qui ne prennent pas part au vote (pardon).

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE

Puisque les cinq personnes ne prennent pas part au vote.

I/11- VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SINergies » POUR SON PROJET D'ECRITURE « VIVA LES MOTS »

M. LE MAIRE : Une subvention exceptionnelle à l'association « SINergies » pour son projet d'écriture « Viva les Mots » que je vais vous présenter rapidement.

C'est la quatrième édition de « Viva les Mots », qui est un projet d'écriture porté par l'association « SINergie », porté par des jeunes issus principalement des centres sociaux

encadrés par un auteur régional, avec une organisation d'une fête de l'écriture qui se tiendra le 18 avril 2015.

Si vous êtes disponibles le 18 avril 2015, sortez vos agendas.

Cette association sollicite donc une subvention exceptionnelle de 1 000 €uros.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

Donc cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Délibération suivante, qui consiste en la participation de la commune aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association en l'occurrence, pour Sin le Noble, une école privée à savoir, l'école Saint Vincent de Paul et donc une convention a conclure avec l'organisme de gestion (OGEC).

I/12 – PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION – CONVENTION AVEC L'ORGANISME DE GESTION OGEC SAINT VINCENT DE PAUL

M. LE MAIRE : Dans la note de synthèse on vous rappelle les dispositions de l'article R442-44 du Code de l'éducation qui oblige les communes à participer financièrement aux dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat et que cette participation est calculée au regard du coût d'un élève du public.

Il existait une délibération du conseil municipal du 06 novembre 2009 qui avait défini les modalités du forfait communal de participation financière pour les classes élémentaires de l'école privée Saint Vincent de Paul.

Cette convention a été signée en novembre 2009 et, elle est aujourd'hui échue.

Il nous convient donc de préciser les modalités de calcul de la participation financière de la commune aux dépenses de fonctionnement des classes élémentaires de Saint Vincent de Paul et nous vous proposons de reconduire pour deux ans, à savoir jusqu'au 31 décembre 2016 les modalités existantes.

Le coût moyen par élève élémentaire constaté dans les écoles publiques de Sin le Noble s'élève à 959,27 €uros. Le montant du forfait communal serait ainsi calculé : 959,27 € multiplié par le nombre d'élèves élémentaires dont les parents sont domiciliés à Sin le Noble.

Cette participation serait versée trimestriellement et la durée de la convention serait de deux ans.

Deux petites précisions, nous avons ajouté dans la convention un forfait de 3 €uros supplémentaires, par élève, pour la prise en charge du spectacle de Noël puisque nous avons relevé une anomalie visant un point juridique, c'est-à-dire que la ville offre un spectacle de Noël à l'ensemble des écoles de Sin le Noble. Pour l'école Saint Vincent de Paul, l'OGEC « achetait » un spectacle de Noël et la commune payait une partie de cette facture. Or c'est complètement illégal, la ville ne peut pas payer une facture qui est au nom de l'OGEC.

Pour régler cette situation, nous avons inclus dans la convention un forfait de 3 €uros par élève, qui est le forfait que la ville met chaque année pour les spectacles de Noël pour l'ensemble des écoles. Comme ça, nous n'aurons plus à payer une facture qui est une facture de l'OGEC.

Autre spécificité qui fera l'objet d'une délibération ultérieure, la convention précise la nomination d'un représentant communal au conseil d'administration de l'OGEC avec une spécificité, c'est-à-dire que le représentant de la ville ne participe qu'au Conseil d'administration qui examine le budget de l'école. Ce n'était pas fait, la ville n'avait pas de représentant au sein de l'OGEC. Donc, nous le désignerons tout à l'heure, pour régulariser le vide juridique.

Juste pour votre information, avant que l'on me pose la question, 59 élèves X 959,27 €uros, mais je pense que vous aviez fait le calcul, ça fait 56 596 €uros mais, on aura un relevé trimestriel du nombre d'élèves dont les parents sont domiciliés à Sin le Noble.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques sur cette délibération ?

Non !

Nous vous avons joint le projet de convention de forfait communal que nous signerons avec le chef d'établissement et la présidente de l'OGEC.

Je vous propose d'adopter cette délibération qui reconduit pour les exercices budgétaires 2015 et 2016 le mode de calcul communal et, m'autorise à signer les actes juridiques et entamer les démarches correspondantes et afférentes.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Le point suivant à l'ordre du jour concerne les affaires scolaires que je vais vous présenter puisque Johanne MAScLET est souffrante.

II / AFFAIRES SCOLAIRES

II/1 - DENOMINATION DU NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE ISSU DE LA FUSION ENTRE LES ECOLES CEZANNE, COROT ET MATISSE SITUEE A LA JONCTION ENTRE LE QUARTIER DES EPIS ET L'ECOQUARTIER DU RAQUET

M. LE MAIRE : C'est la suite logique des délibérations précédentes et je vous rappelle les dernières délibérations que nous avons prises sur la fusion des trois écoles du quartier des Epis, Cézanne, Corot, Matisse. Comme je vous l'avais annoncé lors des conseils municipaux précédents, ou lors de la cérémonie des vœux, nous avons la volonté de dénommer ce groupe « Paulette DEBLOCK » qui fut Maire pendant 24 ans, qui fut Directrice d'Ecole et qui sous son mandat, a vu la création de l'école de musique, l'école des Jeunes Sapeurs-Pompiers, le collège, le lycée, enfin le déménagement du collège, le lycée,...

Nous avons l'accord de son fils et, nous avons également réuni le groupe de travail sur les dénominations qui s'est réuni le 12 février et qui a donné son accord unanime et, malgré cet accord unanime, il nous faut aujourd'hui délibérer puisque la compétence de dénommer les écoles appartient à l'assemblée délibérante.

Nous avons mis en pièce jointe, le mail de Pierre DEBLOCK, le dernier fils de Paulette DEBLOCK, qui nous donne son accord.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Je vous remercie de cette unanimité.

Le nouveau groupe scolaire des Epis, c'est officiel, s'appellera : « *Groupe Scolaire Paulette DEBLOCK* ».

Juste une précision, je sais que ça avait, là aussi, surpris certaines personnes, et se dire tiens, Monsieur DUMONT, il choisit le nom de Paulette DEBLOCK, Maire communiste.

Comme quoi vous voyez, je fais de la politique et c'est la vie de la cité et je sais que Madame DEBLOCK était très appréciée des citoyens sinois. Je me fais leur porte-parole et j'ai eu l'occasion de dire depuis un an, que ça devait être très agréable d'être Maire en 1984, que nous avons fêté les 30 ans de l'école de musique, les 30 ans du printemps culturel, les 30 ans de la caserne. Nous fêterons cette année les 30 ans de l'école des jeunes sapeurs-pompiers et nous avons fêté également les 30 ans de présence du cirque éducatif à Sin le Noble. Preuve que son mandat fut riche et qu'il peut constituer un bon exemple pour le jeune maire que je suis.

Monsieur CAMPISANO ?

M. CAMPISANO : Je tiens à vous remercier et je me félicite de cette décision unanime pour le nom de Madame Paulette DEBLOCK, que nous avons déjà demandé en 2013.

M. LE MAIRE : Il n'y avait pas l'unanimité d'après ce que tu m'avais dit.
Réjouissons-nous de ce climat unanime.

M. LE MAIRE : Délibération suivante :

II/2 – DESIGNATION DU REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL A L'ORGANISME DE GESTION DE L'ECOLE SAINT VINCENT DE PAUL

M. LE MAIRE : Dans la délibération précédente, nous avons voté la participation communale aux dépenses de fonctionnement de l'école Saint Vincent de Paul. En contre partie de cette obligation de participation financière et, pour assurer le suivi des financements octroyés, les écoles privées ont obligation par l'article L.442-8 du code de l'éducation d'inviter le représentant du Conseil municipal désigné, à la séance de l'organisme de gestion au cours de laquelle le budget est arrêté.

C'est ce que je vous disais tout à l'heure, pour être tout à fait logique avec ce que nous faisons d'habitude, je vous propose de désigner Johanne MASCLLET qui est l'adjointe en charge des affaires scolaires et qui participe à l'ensemble des conseils d'école des écoles de la commune et qui siègera donc uniquement au conseil d'administration de l'OGEC Saint Vincent de Paul, lors de la séance consacrée au budget de l'école.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas désigner Johanne MASCLLET comme représentante de la commune ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci une nouvelle fois de votre unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Délibération suivante qui ne devrait pas non plus poser de souci, je pense.

II/3 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE DEMARRAGE A L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DES EPIS – APE DES EPIS

M. LE MAIRE : Nous avons été informés de la création d'une APE par des parents d'élèves de l'école Cézanne. Ils ont décidé d'appeler cette APE – APE des Epis – en anticipant le nouveau groupe scolaire. Ils demandent une subvention de démarrage et c'est une délibération classique d'octroi de subvention de démarrage et, classiquement, puisque nous avons acté le principe et, par souci de parité, je vous propose d'accorder 80 Euros pour l'association APE des Epis au titre de subvention de démarrage. Je me réjouis qu'il y ait une association de parents d'élèves qui se constitue au niveau de ce quartier. Ce sera intéressant dans le cadre de l'intégration du nouveau groupe scolaire désormais appelé Groupe Scolaire Paulette DEBLOCK.

Y a-t-il des questions, des remarques ou, pouvons-nous délibérer ?

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

Donc, le versement d'une subvention de démarrage de 80 Euros est accordé à l'unanimité. Merci beaucoup. (on vous avait mis en pièce jointe la demande de subvention de Monsieur MAGREZ)

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : La délégation suivante est « RESSOURCES HUMAINES » dont je suis le rapporteur.

III/ RESSOURCES HUMAINES

III/1 – GRATIFICATION DES STAGIAIRES

M. LE MAIRE : C'est une délibération purement administrative qui va permettre de gratifier les stagiaires quelle que soit l'évolution des plafonds de référence. Cette délibération vient préciser la précédente délibération d'avril 2014. On vous rappelle que l'article 27 de la loi du 22 juillet 2013 qui oblige le versement d'une gratification pour les stages supérieurs à 2 mois. Cette gratification est exprimée en pourcentage du plafond de la sécurité sociale. Or, ce plafond de sécurité sociale varie chaque année. La délibération précédente d'avril 2014 arrêta précisément le montant de la gratification.

On vous propose d'abroger cette délibération et de prendre une nouvelle délibération qui précise la variation de la gratification selon la variation du plafond de la sécurité sociale. Comme cela, on ne sera plus obligé de prendre une délibération à chaque fois que le plafond de la sécurité sociale évolue et, on parlera en pourcentage du plafond de la sécurité sociale -purement administratif-.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité, merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Nous allons passer maintenant au deuxième cahier et passer à la deuxième partie « SPORTS ». La première délibération est une délibération usuelle prise chaque année, même si elle n'a pas été prise en 2014 puisqu'elle est relative à un tarif spécifique pour les repas à destination d'associations sportives organisant des stages ou séminaires pour leurs adhérents et Monsieur Patrick ALLARD, adjoint aux sports va nous présenter cette délibération.

IV/ SPORTS

IV/1 – CREATION D'UN TARIF SPECIFIQUE – REPAS A DESTINATION D'ASSOCIATIONS SPORTIVES ORGANISANT DES STAGES OU SEMINAIRES POUR LEURS ADHERENTS

M. ALLARD : Là aussi, chaque année certaines associations sportives sollicitent la ville pour la fourniture de plateaux repas lors de stages de séminaires ou de compétitions départementales, régionales voire nationales.

L'association participe au coût du repas fixé à 5 Euros, en 2013 par délibération et reconduite en 2014 par décision du maire. Il apparaît donc opportun et judicieux de créer un tarif supplémentaire spécifique, relatif à la livraison de plateaux repas à ces associations.

Le coût a été calculé sur le prix de revient du repas soit 5,10 Euros.

M. LE MAIRE : Merci. C'est une délibération usuelle, chaque année l'AS Sin nous sollicite. Parfois d'autres associations nous sollicitent pour des séminaires ou des stages de sport. On vous propose donc de créer ce tarif spécifique, au prix de revient de 5,10 Euros. Accord de la commission compétente.

Y a-t-il des questions, des remarques ou pouvons-nous passer au vote ?
Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?
Des personnes qui s'abstiennent ?

Cette délibération sur la création d'un tarif spécifique est adoptée à l'unanimité au tarif de 5.10 Euros.

Merci beaucoup.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Deux délibérations suivantes, je vous en parlais tout à l'heure au moment du budget, sur les Dotations d'Équipement des Territoires Ruraux. On va laisser Patrick ALLARD

nous en expliquer même si c'est plus des économies que du sport, des économies sur le sport, c'est tellement rare.

M. ALLARD : Les sportifs font des économies. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux résulte de la fusion de la dotation globale d'équipement et de la dotation de développement rural. Son attribution est conditionnée par des seuils relatifs à la population de la commune demanderesse et un seuil relatif au potentiel financier moyen.

Par un courrier du 06 février 2015, le Préfet du Nord a arrêté la liste des communes éligibles à la DETR. La commune de Sin le Noble est inscrite sur cette liste.

La commune est propriétaire du complexe sportif Jean Mercier qui accueille notamment les clubs de basket, de tennis, de karaté ainsi que les élèves du lycée Arthur Rimbaud.

Au regard de la fréquence d'utilisation de la structure et de l'obsolescence de l'éclairage au sein de celle-ci, la commune a décidé de réaliser un projet de rénovation de l'éclairage dudit complexe sportif.

En 2014, la facture d'électricité s'est élevée à 15 000 €uros. La rénovation proposée divisera par deux fois et demie cette facture et l'économie ainsi engendrée s'élèvera à 9 000 €uros soit environ trois ans pour en amortir le coût.

Tout à l'heure, on parlait de plusieurs années mais, là, ce n'est que trois ans sur le coût à la charge de la commune.

Par ailleurs, la commune est propriétaire de la piscine tournesol. Elle est astreinte conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur à des vidanges régulières. L'eau ainsi évacuée représente un volume de 1050 m³. Or il apparaît que la consommation combinée en eau des services techniques et du service espaces verts représente quant à elle 1 173 m³ par an. Il est donc apparu judicieux dans une démarche de développement durable de valoriser les relevés en eau de la piscine lors des vidanges par une réutilisation de celle-ci. L'économie engendrée serait de plus ou moins 4 000 €uros par an donc l'investissement est amorti pratiquement au bout d'une année, sachant que la subvention DETR représente 40 % du montant du projet.

M. LE MAIRE : Merci.

Là aussi, on peut parfois s'étonner que la ville de Sin le Noble puisse être éligible à une dotation d'équipement des territoires ruraux mais, là aussi c'est de la péréquation. C'est-à-dire que, comme elle est conditionnée par des seuils relatifs aux potentiels financiers, lequel potentiel financier est faible, la ville de Sin le Noble peut abonder au niveau de la DETR qui est assez dynamique. Apparemment, quand on regarde la loi de finance 2015, c'est une dotation qui est un peu dynamique et dont on espère beaucoup. C'est pour cela qu'on présente deux dossiers, des dossiers qui sont, comme je vous le disais au moment du budget des investissements pour lesquels on espère. On investit cette année pour avoir une rentabilité dans les années futures : entre 3 et 4 ans et demi si on a la dotation pour le complexe Mercier et une année et demie à 2 ans pour les économies d'eau sur la piscine.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération valant demande de Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux de 15 514,40 €uros puisque nous demandons le taux maximal de la DETR (qui varie entre 25 et 30 %). Là, on demande le taux maximal de 40 %.

Y a-t-il des personnes qui ont des questions à poser ou qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Non !

Des personnes qui s'abstiennent ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à la délégation vie des quartiers, cohésion sociale dont le rapporteur sera Didier CARREZ.

Là aussi, comme je le disais tout à l'heure au niveau du budget, nous avons pris le principe d'une programmation très dynamique.

Juste une précision sur la délibération précédente, les demandes de DETR, n'ont pas été présentées en commission puisque les décisions ont été prises après la commission juste avant l'envoi des documents du conseil municipal puisque nous avons vu la date limite de demande de subvention qui est fixée au 31 mars. Donc, on ne pouvait pas le mettre au prochain conseil

municipal. Nous ne doutions pas que vous serez d'accord pour aller chercher une subvention d'une part et qui d'autre part nous permette de faire des économies d'énergie. Et, je tenais à vous le préciser.

Didier CARREZ va nous présenter les délibérations relatives à la programmation politique de la ville contrat de ville 2015 – 2020.

V/ VIE DES QUARTIERS, COHESION SOCIALE

V/1 – PROGRAMMATION PARTENARIALE – CONTRAT DE VILLE 2015 – ACTIONS PORTEES PAR LA COMMUNE

M. CARREZ : Bonsoir à tous.

Avant de vous présenter les délibérations, je voudrai vous rappeler que le contexte a quelque peu changé concernant la politique de la ville puisqu'il y a une nouvelle loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale du 21 janvier 2014 qui a été voté. Ce qui fait que pour notre territoire, c'est donc la CAD (Communauté d'Agglomération du Douaisis) qui devient chef de file de la politique de la ville et, c'est celle-ci qui s'engage avec les différents partenaires dans l'élaboration du projet territorial de développement social qui est décliné au sein d'un document intitulé « Contrat de Ville ».

Quatre grandes nouveautés pour le contrat de ville 2015-2020.

Tout d'abord une nouvelle géographie prioritaire reposant sur 4 piliers à savoir :

1. le développement de l'activité économique et de l'emploi, le cadre de vie et le renouvellement urbain, la cohésion sociale et les valeurs de la république et la citoyenneté,
2. le contrat de ville porté par la CAD qui associe l'Etat, la Région, le Département, les Communes et de nombreux acteurs tels que Pôle emploi, la CAF, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la mission locale, les bailleurs sociaux, l'Agence régionale de santé et bien d'autres,...
3. un contrat de ville centré sur la mobilisation du droit commun des collectivités territoriales et de l'Etat (on aborde donc une politique à partir du droit commun).
4. un contrat de ville co-construit par, pour et avec les habitants via l'instauration des conseils citoyens. Conseils citoyens qui sont si vous voulez, le pendant au conseil de quartiers mais pour les secteurs en géographie prioritaire.

Pour information, la géographie prioritaire, on en a déjà parlé quelque peu précédemment. Au sein de la CAD, il y a six communes qui font partie de cette géographie prioritaire, dont Sin le Noble et, à partir de ces six communes, il y a neuf zones intercommunales ou communales qui sont dans la géographie prioritaire puisque ça n'est plus l'ensemble de la commune qui en fait partie. Pour ce qui nous concerne, notre commune, il y a le Quartier des Epis comme zone communale et il y a le Bivouac comme zone intercommunale avec le Quartier de La Clochette de Douai et avec le Quartier Notre Dame de Waziers.

Pour ce qui est maintenant de la programmation des différentes actions sur lesquelles nous allons nous prononcer, vous avez je pense... Voilà tout est affiché.

Concernant, tout d'abord, les actions portées par la commune, il y a un financement, une subvention de l'ACSE, l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et de l'égalité des chances qui peut subventionner les actions nouvelles à 80 % et les actions renouvelées, reconduites à 50 %. Ce sont ces financements, ces subventions que nous allons demander et sur lesquelles nous allons nous prononcer dans ces délibérations.

Je ne sais pas si je reprends l'ensemble des actions, vous les avez sous les yeux avec l'intitulé de l'action, le descriptif très résumé, le coût total, la subvention de l'ACSE, la part de la ville, d'autres financements éventuellement et, le service porteur.

Tout ce que vous voyez là, ce sont des actions portées par la commune.

Première action : « Ce n'est qu'un début », la demande à 80 % à l'ACSE, même chose pour « L'Atelier de remise en forme pour tous », « Orchestre pour tous » et, « Les dire en image » soit, une demande de subvention pour l'ensemble de ces actions de 80 076 Euros et, une participation de la ville, à condition que les financements soient obtenus de 20 019 Euros.

Il est d'ailleurs précisé dans l'article 3 de la délibération que nous avons décidé de solliciter l'aide financière de l'état la plus élevée possible soit 80 % du montant total des actions nouvelles et 50 % du montant total des actions renouvelées. C'est ce que je vous ai indiqué.

Toutes ces actions ont été étudiées par la commission « Démocratie locale, vie des quartiers, cohésion sociale, logement et solidarité » avec des avis favorables à l'unanimité et l'on peut donc vous proposer cette délibération.

On propose une à la fois ?

M. LE MAIRE : Merci Didier pour cette présentation toujours pédagogique. Juste une petite précision, puisque nous avons une action qui s'appelait « Forum de l'insertion et de la découverte des métiers » qui était liée au programme de rénovation urbaine avec le bailleur social, qui était une obligation. Aujourd'hui, ce bailleur ne peut plus financer ce forum de l'insertion, de découverte des métiers cela nous paraissait, être une action de qualité. Nous avons donc souhaité la prolonger et, en fait, cette action est reprise à l'échelon intercommunal, directement par la CAD et sera portée par le PLIE du Douaisis. Voilà tout ce que je peux annoncer. C'est vrai que ça se déroule à la salle Coutteure. Chaque année un forum de l'emploi est destiné aux habitants des Salamandres, financé par PARTENORD et le volet social de la Rénovation Urbaine. Donc, aujourd'hui, PARTENORD a fait face à ses obligations de la Rénovation Urbaine mais, c'est intéressant de mentionner que c'est repris par la CAD.

Je vous propose d'adopter cette délibération en validant la programmation qui vous a été présentée pour un coût total de 100 095 €uros avec une subvention sollicitée de l'ACSE à 80 076 €uros c'est-à-dire au taux maximal de 80 % et de ne réaliser les projets qu'en fonction de l'avis émis par l'Etat.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Non !

Juste un tout petit retour en arrière, puisque les services me signalent que j'aurai omis de faire valider la délibération sur la DETR. Je pense que j'ai fait valider sur le complexe MERCIER mais pas sur la piscine, sur la récupération des eaux de vidange de la piscine. Là, c'est une subvention de 3 317,28 €uros de la DETR, une part à charge de la ville de 60 % soit 4 975,92 €uros pour un total d'achat de citerne de 8 293,20 €uros et tant qu'on y est, on va bien préciser pour la salle MERCIER, une subvention DETR de 15 514,80 €uros et la part à charge de la ville 23 271,60 €uros, à savoir 60 % et, un total de travaux d'économies d'énergie de 38 786 €uros.

M. LE MAIRE : Je vous propose d'adopter ces deux délibérations ;

Y a-t-il des abstentions, des voix contre ?

Non !

Donc, elles sont adoptées à l'unanimité. Avec mes excuses pour cette omission et je peux repasser la parole à Didier pour la suite de la programmation partenariale, contrat de ville 2015-2020.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

M. CARREZ : Là, nous venons de nous prononcer sur les actions portées par la commune.

Il s'agit maintenant de délibérer sur, toujours dans le contrat de ville, sur les actions portées par le secteur associatif. Même mode de financement, de subventions, à savoir 80 % pour les nouvelles actions et 50 % pour les actions renouvelées.

V/2 – PROGRAMMATION PARTENARIALE CONTRAT DE VILLE 2015 – ASSOCIATIONS PORTEES PAR LE SECTEUR ASSOCIATIF

M. CARREZ : Vous avez donc le tableau avec l'intitulé de l'action, le descriptif, le coût total, la subvention de l'ACSE, la subvention de la ville, d'autres financements éventuels et l'association porteuse.

Vous voyez donc qu'il y a une action portée par « l'avenir social de Sin le Noble », une autre, la suivante, « Sport en fête » par « les Epis Foot », ensuite des ateliers d'initiation au basket

par « l'union Dechy Sin Basket Guesnain Pecquencourt ». Ces trois actions peuvent être subventionnées, c'est ce qui est demandé à 80 %.

Vous avez ensuite « l'école de pêche » qui propose une action avec les « Amis du Vivier ». Comme c'est la reconduction d'une action, la subvention demandée est de 50 %. Ensuite, la « MJC Maison des Arts » avec l'intitulé Masque et identité, parcours vers la citoyenneté à hauteur de 80 % qui sera demandé. L'action par l'association « SINergie » avec le titre « Prête-moi ta plume », une demande de 50% de subvention et puis, les ateliers décentralisés du cirque éducatif porté par le « Cirque éducatif », par l'association. Ce qui fait pour l'ensemble de ces actions un total de 73 220 €uros dont les demandes de subvention à l'ACSE jusqu'à 21 24... (Il y a une erreur, oui désolé...) donc 73 220 €uros pour le coût total (Merci Monsieur le Maire). La subvention ACSE qui est demandée c'est 44 356 €uros, la subvention ville 21 214 €uros toujours à condition que les actions se fassent et soient subventionnées par l'ACSE et, il y a donc ensuite d'autres financements à hauteur de 7 650 €uros.

J'espère que malgré ces petites erreurs vous avez pu suivre.

Voilà, une délibération sur laquelle vous pouvez vous prononcer.

M. LE MAIRE : Merci Didier.

Effectivement, pour être tout à fait clair, le total de ces actions 73 220 €uros, sollicité de l'ACSE 44 356 €uros, co-financement ville 21 214 €uros et un autofinancement ou d'autres financements 7 650 €uros. Notamment le cirque qui va chercher 7 000 €uros sur d'autres financements.

Deux remarques avant de passer au vote.

Acter la politique très dynamique de la municipalité au profit de la politique de la ville. C'est quand même à noter, il y a une ambition là aussi qui est portée et d'autre part aussi, un soutien, d'une autre façon, au monde associatif puisque c'est, à nouveau, 21 214 €uros de subventions qui seraient versées au monde associatif, à condition que, comme Didier CARREZ le signalait nous obtenions l'accord de l'ACSE, sachant que je dis, puisque je vois des présidents d'associations qui sont là, la nouvelle politique de la ville demande à ce qu'il y ait des renouvellements des actions. C'est pour cela qu'il y a une politique incitative encore pour cette année, à financer à 80 % les actions nouvelles et à seulement à 50 % les actions reconduites. Mais, on nous a dit que ça sera de plus en plus difficile, voire peut-être même dès cette année d'obtenir les financements ACSE sur des opérations, des actions qui ont déjà été engagées les années précédentes. Pour cette année, ça devrait passer mais en tout cas, ça impliquerait une réflexion pour les années ultérieures.

Monsieur CAMPISANO voulait prendre la parole, je la lui donne.

M. CAMPISANO : C'est uniquement pour le basket. Je peux intervenir là ?

J'ai compris que pour cette année, on fait cette demande là puisque le basket est renouvelé avec une fusion entre les deux clubs pour n'en faire plus qu'un et, il y aurait un manque à gagner, entre parenthèses, de 15 000 €uros que je retrouve là, dans cette demande mais, si la demande est reconduite l'année prochaine, ça ne sera plus à 80 % mais à 50 % ? Là est mon inquiétude.

M. le Maire : Je ne sais pas si Patrick a abordé cette question du basket. Peut-être une petite précision, effectivement on en a parlé à plusieurs reprises lors des commissions, il y avait deux clubs de basket que la ville de Sin le Noble finançait, le Sin-Dechy basket pour 18 000 €uros et l'UAB pour 15 000 €uros. Or, l'UAB était un regroupement de plusieurs clubs sur l'Ostrevent si je ne me trompe. L'UAB a disparu et la structure juridique aussi. La structure juridique et le nom ont disparu, nous n'avons pas de dossier de l'UAB. Le Sin-Dechy Basket, dans un exercice mathématique, ce que j'aurais fait à leur place, a fusionné les deux en nous demandant 33 000 €uros, chose que l'on a discuté. Et il y avait un accord de la commission où siégeait Madame BRIDOUX et toi-même Vincent, parce que l'UAB c'est un regroupement de différents clubs sur un territoire. Or, l'UAB disparu, pour de multiples raisons mais, essentiellement pour l'absence de financement de certaines communes et, Sin le Noble, n'a pas vocation, pour moi, à financer le basket sur l'ensemble du territoire du Douaisis, sur lequel doit rayonner ou rayonnait l'UAB.

Sin le Noble, continue et, reste fidèle à notre philosophie, de ne pas baisser les aides aux associations, nous avons donc maintenu la subvention de 18 000 €uros au Sin-Dechy Basket.

Ensuite, nous avons vu les dirigeants de ces clubs qui ont bien compris quelle était notre vision comme toi, et je pense que tu fais partie de ce club, d'ailleurs tu ne t'es pas abstenu sur la délib ? Ah, tu es licencié ? D'accord, je pensais que tu étais dirigeant.

Donc, nous avons rencontré les dirigeants, afin de trouver, avec eux, une solution. Et, c'est nous ville, qui avons proposé cette solution d'aller sur le contrat de ville ce qui en plus, est très intéressant pour le club, parce qu'il faut récupérer, le cas échéant des financements sans que cela ne lui coûte quoi que ce soit parce qu'il y a déjà des contrats d'avenir qui ont des diplômes des BPJEPS et, comme ces contrats d'avenir c'est 35 heures, ils ont des marges de manœuvre. C'est aussi intéressant pour la ville parce que le basket est un sport populaire dans les quartiers, et que, pendant les vacances, il serait intéressant de proposer des ateliers d'initiation au basket pour les jeunes des quartiers en lien avec le centre social. Tout le monde est gagnant dans cette affaire, à condition, bien évidemment que les jeunes, la ville et le club et à condition que l'ACSE suive notre demande de financement. Mais derrière, si on rembobine sur la demande du Sin-Dechy Basket, l'UAB disparu, sa vocation à rayonner sur l'arrondissement du douaisis, ce n'est pas à Sin le Noble à financer le retrait des clubs sachant qu'on en a discuté, je peux en parler. Les clubs me disent les villes ne financent pas parce que les matchs ont lieu à Sin le Noble, parce qu'elles n'ont pas de salle de basket. Or, parce qu'elles n'ont pas de salle de basket, les jeunes de ces clubs viennent à Sin le Noble et c'est Sin le Noble qui paie. Le complexe Mercier est à quasi disposition et on l'a vu tout à l'heure combien il coûtait, ne serait-ce qu'en éclairage, 15 000 Euros à l'année. Ce n'est pas tout pour le basket mais, quasi tous les jours, il y a des championnats de basket. L'autre jour, on me donnait un bon de commande, je pense que c'était 300 ou 500 Euros pour un balai. Voilà, les villes qui n'ont pas de salle, elles n'achètent pas des balais à 300 ou 500 Euros, elles ne chauffent pas la salle, elles n'ont pas de concierge qui ouvre la salle le week-end et qui ferme la salle à 22 heures, après les entraînements.

Nous, au-delà de notre participation déjà élevée de 18 000 Euros, il faudrait aussi valoriser l'investissement qui est celui de la ville de Sin le Noble pour la mise à disposition de l'infrastructure ce que ne font pas les autres villes. Comme les autres villes ne font pas la mise à disposition d'infra structures, elles ne veulent pas financer. Moi, ce que j'ai dit au Président, que c'était plutôt l'inverse, nous ville de Sin le Noble, on met déjà les infrastructures en place, qui sont de qualité, qui sont reconnues et, comme on les met à disposition c'est la double peine, c'est un peu dissuasif je trouve. Ils l'ont bien compris. On essaie d'entrer dans une relation gagnant-gagnant mais après, c'est toute la question du sport à l'échelle d'un arrondissement, de l'intercommunalité et, ce n'est pas à Sin le Noble de payer seul le basket pour l'ensemble du territoire du douaisis.

M. CAMPISANO : Si je peux m'exprimer autrement, l'équipe de football de Sin le Noble n'a pas que des joueurs qui habitent Sin le Noble. Les joueurs de Guesnain n'habitent pas tous Guesnain, l'équipe de Douai n'a pas que des joueurs qui habitent Douai et c'est partout comme ça pour le sport. Les joueurs du Douai Sin Athlétisme n'habitent pas tous à Sin le Noble. C'est un regroupement et, le sport en lui-même n'a pas de frontière au niveau de la ville

Alors, on a une structure, ici à Sin le Noble, c'est vrai, les filles de l'UAB, ex UAB qui jouent en pré-national actuellement, jouent à Sin le Noble, attirent un public à Sin le Noble et, dans un quartier des Epis malgré tout, entre les deux mais, à la frontière des épis. Les garçons, de l'UAB qui n'existe plus mais qui forme le Dechy-Sin Basket, jouent à Dechy.

C'est un accord entre les deux villes. A l'époque, les deux groupes, les filles étaient à Sin le Noble et les garçons étaient là-bas. Mais, les garçons de Dechy n'habitent pas obligatoirement Dechy, à chaque fois c'est comme ça.

Ce qui faisait l'union d'Avenir-Basket c'était le fait que des villes envoyaient des joueurs de leur propre ville à condition qu'on aille jouer dans leur ville sauf, qu'il est impensable pour des joueuses et des joueurs, un jour de s'entraîner à Monchecourt, un jour à Aniche, un autre jour de jouer à Montigny en Ostrevent ou de jouer à Sin le Noble, c'était impensable parce qu'il y avait des repères. La ville de Sin le Noble a eu le mérite d'avoir 685 licenciés dans le Dechy Sin Basket et Union-Avenir Basket ce qui a valorisé au niveau du public. C'est incroyable le monde qu'il y a eu dans cette salle. Là ici, maintenant, le club ne pouvait plus financer, ne pouvait plus aller de l'avant puisque les dépenses d'arbitrage sont excessives et là, j'en veux beaucoup à l'arbitrage fédéral qui décide que notre ville de Sin le Noble, toute petite qu'elle est, doit aller jouer à Grenoble, doit aller jouer au fin fond de la Corrèze.

Alors, on favorise Lille métropole, on favorise Arras, on favorise Orchies et nous étions aux mêmes dimensions, nous étions au même niveau sauf qu'on nous a chipé nos joueurs, on nous a chipé nos basketteurs, tous nos basketteurs qui étaient en national 3 et se trouvent maintenant à Escaudain, toutes nos joueuses se trouvent à Escaudain ou à Orchies. On avait donc ce vivier d'enfants, mais d'enfants que je dirai, pour le sport non élite et le sport non mercenaire. Le sport en tant que tel, d'enfants qui naissent dans le basket à l'âge de 5 ou 6 ans et qui progressent petit à petit jusqu'à l'âge de 18 - 19 ans et ça, c'était l'école de basket

de Sin le Noble qui faisait ça et l'école de basket de Dechy et ça, c'était formidable. C'est pour cela que je m'inquiétais et non pas pour cette année mais mon inquiétude viendra pour l'année prochaine. C'est simplement ça pour que l'on puisse suivre et sauver le basket.

M. LE MAIRE : OK.

Très rapidement parce qu'on ne va pas épiloguer dessus, mais 2, 3 éléments de réponses.

1^{er} élément de réponse : Tu me dis qu'il y a des sinois, au niveau du foot, sauf qu'il y a un terrain de foot et un club de foot dans toutes les villes. Il y a sans doute des sinois qui jouent dans des villes avoisinantes. Nous, nous sommes les seuls à proposer une salle de basket et les chiffres, tu parlais de chiffres, 680 adhérents et j'ai demandé combien il y avait de sinois, c'est moins de 60 sinois. Ce qui fait quand même 33 000 €uros pour 60 sinois ce qui est me semble t-il, beaucoup, et si c'est financer l'école de basket, moi je suis tout à fait d'accord pour la financer. C'est ce que j'ai dit à l'assemblée générale pour le sport de masse, pour le sport pour les enfants, pour le sport éducation, le sport populaire, je suis tout à fait d'accord. Maintenant donner 33 000 €uros parce que la fédération décide que le club doit aller jouer à Grenoble, si le club veut se professionnaliser il doit trouver des sponsors. Et, quand tu m'as dit, toi aussi, que la table d'arbitrage c'était 500 €uros le week-end, pour des gens, 500 €uros le week-end parce qu'ils sont dans une certaine division, et, ces gens-là, c'est toi-même qui me l'a dit, ils sont tous partis à Escaudain parce que la prime de match était de quelques dizaines d'€uros supplémentaires. Je n'ai pas envie, moi, vu les faibles ressources financières de la ville de donner de l'argent pour des mercenaires qui sont prêts à aller dans une autre ville pour quelques dizaines d'€uros supplémentaires de prime de match.

Maintenant, si c'est pour les enfants, je te dis, c'est moi qui suis à l'origine de cette proposition c'est pour les enfants de Sin le Noble et c'est pour le Club. Tant que c'est pour les enfants, le sport populaire mais, si c'est pour payer des mercenaires à la ville de Sin le Noble, comme tout à l'heure pour le printemps culturel à la ville de Sin le Noble, entre payer des mercenaires ou payer un artiste, un jeune artiste, je préfère favoriser un jeune artiste.

M. CAMPISANO : Pas des mercenaires, non plus, la précision avec Escaudain, c'est que la communauté de communes qui s'appelle « La porte du Hainaut » donne 76 000 €uros à Escaudain. Escaudain, je ne sais pas combien il y a d'habitants mais, c'est 76 000 €uros parce qu'ils ont la compétence Sport alors que la CAD refuse obstinément de nous donner. Pourtant, nous étions en national 2 et national 3 qui sont des élites quand même. Ce n'est pas une équipe départementale mais c'est un autre problème.

M. LE MAIRE : C'est bon, ça marche.

Alors, je vous propose d'adopter la programmation partenariale Contrat de Ville 2015 au niveau des actions portées par le secteur associatif, de valider la programmation qui vous a été détaillée et de réaliser les projets en fonction de l'avis émis par l'Etat et de solliciter 44 356 €uros de l'ACSE.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Des personnes qui votent contre ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Autre délibération relative à la programmation « POLITIQUE DE LA VILLE » avec la Région pour 2015. C'est une délibération classique concernant le Fonds de Participation des Habitants et sa déclinaison en Fonds de Participation Habitants Culture donc, je laisse la parole à Didier CARREZ

V/3 – PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE – REGION 2015
FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS ET FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS
CULTURE

M. CARREZ : Je vous rappelle que l'ambition du Fonds de Participation des Habitants, c'est ce qui est indiqué en note de synthèse : valoriser les volontés des habitants en favorisant l'émergence permanente de démarches citoyennes et participatives visant l'intégration, la prévention et le développement social.

Ce sont la Région et la Commune qui sont les principaux financeurs et, sur le plan communal, ces projets peuvent être des fêtes de quartier, des sorties familiales, des manifestations culturelles ou sportives, des actions de formation et depuis 2014. En plus du Fonds de Participation des Habitants « classique », il y a le FPH Culture qui vient compléter et permettre d'autres projets.

La première délibération vise à prendre en compte le financement du Fonds de Participation des Habitants qui se fait, au maximum, à 70 % par la Région et le solde restant, soit 30 % minimum, à la charge de la commune par le biais d'une subvention. Ici, il nous revient de nous prononcer sur la subvention qui va être faite à l'association du comité de gestion du fonds de participation des habitants de Sin le Noble afin de pérenniser son action sous réserve, bien entendu de l'attribution de la subvention du conseil régional.

L'article 2 de la délibération précise qu'il convient de décider d'attribuer à cette association, « Comité de gestion », une subvention de fonctionnement de 5 733 € au titre de l'année 2015 pour le FPH, soit un taux de participation communale de 30 % sur un coût total prévisionnel d'opérations de 19 110 € et, d'attribuer à cette association de comité de gestion, une subvention de fonctionnement de 600 € au titre de l'année 2015 pour le FPH Culture soit un taux de participation communale de 30 % également sur un coût total prévisionnel d'opération de 2 000 €.

M. LE MAIRE : Merci Didier.

Avant d'adopter cette délibération, deux petites précisions, en actant bien que nous considérons la politique du Fonds de participation des Habitants comme un volet important de notre démarche de démocratie participative d'une part et, d'autre part, de noter que c'est un nouveau soutien au monde associatif puisque ce sont au total plus de 20 000 ou 21 000 € puisque c'est essentiellement les associations qui profitent de cette manne financière. Donc, nouvelle action en faveur du monde associatif 20 000 € et la ville y mettra environ 6 500 €.

Y a-t-il des personnes qui souhaitent s'abstenir ? Qui ne souhaitent pas voter cette délibération ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Autre délibération classique en la matière, celle relative aux quartiers d'été, présentée par Didier CARREZ.

V/4 – PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE – REGION 2015
NOS QUARTIERS D'ETE

M. CARREZ : Les Quartiers d'Été, pour cette année 2015, 3 associations se proposent de participer à l'animation des quartiers d'été et ont sollicité une aide régionale au titre du Collectif Associatif : « Nos Quartiers d'Été Sinois ».

Considérant que les manifestations devront être réalisées durant la période du calendrier officiel du Conseil Régional pour les quartiers d'Été à savoir 1^{er} juillet 2015 – 31 août 2015 et considérant que la commune souhaite apporter son concours pour la réalisation de ces actions, il est demandé après avoir étudié la programmation détaillée, à savoir les associations qui participent, (Comité des fêtes des Epis, Marais accueil, Les Hauts de Sin,), les événements qui auront lieu (la fête associative, le 14 juillet 2015, l'anniversaire du géant « Potleau » le 15 août 2015 et la fête de quartier le 18 août 2015). Une demande de subvention est sollicitée et il est proposé, pour chacun de ces événements, 1 000 € et, nous devons nous prononcer sur l'attribution des subventions qui sont reprises et que je viens d'indiquer.

M. LE MAIRE : Merci Didier.

Là aussi, une nouvelle fois, un soutien au monde associatif. Trois associations de différents quartiers de Sin le Noble, à la fois soutien au monde associatif mais également soutien à la vie des quartiers dans le cadre des nouveaux quartiers d'été, de nos quartiers d'été pardon. Je vois Pascal DAMBRIN qui lève le doigt !

M. DAMBRIN : en tant que trésorier du Comité des Fêtes, je ne participerai pas au vote.

M. LE MAIRE : Donc, Pascal DAMBRIN ne prend pas part au vote puisqu'il est membre du bureau du Comité des Fêtes des Epis.

Je vous propose d'adopter cette délibération, y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas l'adopter ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Cette délibération est adoptée à l'unanimité puisque Pascal DAMBRIN ne prend pas part au vote.

ADOpte A L'UNANIMITE DES MEMBRES AYANT PRIS PART AU VOTE

M. LE MAIRE : Toujours la programmation très dynamique Politique de la Ville, des demandes de subventions Région dans le cadre du FITA (Fonds d'Initiative des Territoires et de leurs Acteurs), présentées Didier CARREZ.

V/5 – PROGRAMMATION POLITIQUE DE LA VILLE – REGION 2015.

DEMANDES DE SUBVENTION REGION « FONDS D'INITIATIVES DES TERRITOIRES ET DE LEURS ACTEURS » (FITa)

PROJETS PORTES PAR LA COMMUNE DE SIN LE NOBLE

M. CARREZ : Quatre projets sont proposés dans le cadre du FITA, quatre projets portés par la commune et, on verra qu'il y en a un autre porté par le secteur associatif.

Première action, le FITA avec son volet GUP, à savoir Gestion Urbaine de Proximité. Il s'agit là d'un projet de réaménagement d'espaces urbains avec les habitants et, c'est une nouvelle action qui est portée par la commune. Il faut savoir que la Région peut financer jusqu'à 70 % et que la commune, par le biais d'une subvention, peut financer les 30 % restants.

On a toujours porté par la commune, dans le cadre du FITA, le volet GUP fonctionnement, il s'agit là de la mise en place d'une démocratie participative, dont vous avez le détail.

C'est une nouvelle action portée par la commune avec les mêmes possibilités de financement.

Ensuite, un volet « Participation des habitats » avec, dans ce cadre, deux projets, d'abord consommateurs citoyens, le projet consiste à créer un lieu où les habitants de la commune peuvent avoir des informations et des formations autour des problèmes de la vie quotidienne permettant d'être des consommateurs citoyens responsables et solidaires.

Pour cette action, il est demandé 7 700 €uros à la Région et la ville mettrait ainsi 3 300 €uros.

Toujours avec la participation des habitants, un atelier d'initiation à la musique assistée par ordinateur et, un studio d'enregistrement « Action nouvelle de la commune ». Là il est demandé 15 000 €uros à la Région, 15 000 €uros financés par la ville.

Je ne vous ai pas donné les montants mais, vous les avez certainement vus.

En GUP fonctionnement, mise en place d'une démocratie locale, un coût total de 28 496 €uros. 19 948 €uros demandés à la Région, 8 548 €uros seraient financés par la ville et, le réaménagement d'espaces urbains avec les habitants (signalétique, traçage, éclairage public, mobilier urbain, élagage, végétalisation) soit un total de 300 000 €uros avec moitié-moitié, 150 000 €uros Région et 150 000 €uros Ville.

Il y a encore une action FITA mais je crois que c'est une autre délibération. On peut la présenter en même temps. En fait, il s'agit d'une action intitulée « Redonner une identité à mon quartier ».

PROJETS PERTES PAR LA MAISON DE LA CULTURE ET DES JEUNES – MAISON DES ARTS DE SIN LE NOBLE.

M. CARREZ : Redonner une identité à mon quartier est porté par la MJC Maison des Arts et s’inscrit dans la démarche de participation et de concertation avec les habitants et a été initiée par la commune de SIN LE NOBLE.

Ce projet consiste à redynamiser l’espace Robespierre qui comprend un bâtiment restaurant scolaire, la bibliothèque, la maison des arts avec une cour intérieure. Devant l’espace, ont été aménagés un théâtre de plein air fortement dégradé maintenant et, une place très peu fréquentée dont les recoins sont occupés par des jeunes désœuvrés peu intégrés dans la vie de quartier.

Vous avez donc les objectifs :

- Développer le lien entre les habitants et les structures culturelles telles la MJC et la Bibliothèque)
- Valoriser l’image du quartier en améliorant la qualité de l’environnement par le biais de plantations et de la réhabilitation du théâtre)
- Apporter un nouveau regard sur les plantes, le végétal, les formes, en particulier par le théâtre d’ombres et,
- Mieux impliquer les habitants à la vie de leur quartier, faire qu’ils s’approprient d’avantage l’espace.

Avec un plan de financement, pour une action qui a un coût de 10 000 €uros, il sera demandé à la Région 7 000 €uros qui seront versés à l’association et, il resterait 3 000 €uros à la charge de la ville par le versement d’une subvention de fonctionnement à la MJC.

M. LE MAIRE : Merci Didier.

Juste avant d’adopter ces deux délibérations, juste une remarque ou deux. Je trouve que cette programmation « Politique de la Ville » est un bon exemple de ce que nous souhaitons. A savoir, conserver une ambition, vous voyez c’est une programmation particulièrement dynamique et le reflet d’une certaine ambition. On continue de travailler, de porter des projets, d’impulser des projets et, ces projets, sont la politique de la ville et touchent certains publics mais surtout également et vous avez des volets participation des habitants dans le cadre des conseils de quartiers, la mise en place d’une démocratie locale que nous accompagnons, mais, les autres projets sont, pour moi aussi, dans le cadre de la démocratie locale puisque comme vous voyez, ce sont des choses que nous réclame la population (signalétique et traçage, éclairage public, élagage, végétalisation, mobilier urbain et surtout, vous voyez que nous allons aussi chercher, enfin nous allons aussi essayer d’aller chercher des subventions qui permettent de réaliser cette ambition. Donc, ambition, recherche de financements, écoute de la population, ce ne sont pas des projets que l’on sort de nulle part, ce sont des projets qui sont issus d’une discussion, d’une relation avec la population que nous écoutons.

Je vous propose donc d’adopter les deux délibérations.

Celle relative à la programmation « Politique de la Ville » et le projets portés par la commune de Sin le Noble et les projets portés par la Maison de la Culture et des Jeunes, Maison des Arts de Sin le Noble.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas adopter cette programmation et les financements qui y sont relatifs ?

Des personnes qui s’abstiennent ?

Non !

Donc ces deux délibérations sont adoptées à l’unanimité.

Merci Beaucoup.

Merci Didier pour ces présentations.

ADOPTÉES A L’UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant à la délégation des affaires sociales dont le rapporteur est Isabelle TAILLEZ.

Deux délibérations usuelles et purement administratives sur la fixation des tarifs au 1^{er} avril 2015 pour l'espace multi accueil Françoise Dolto. Là, on applique les plafonds et les planchers de la CNAF et une délibération sur le contrat local d'accompagnement à la scolarité. Peut-être qu'Isabelle, tu peux nous présenter les deux.

VI – AFFAIRES SOCIALES

VI/1 – ESPACE MULTI ACCUEIL FRANÇOISE DOLTO – FIXATION DES TARIFS AU 1^{ER} AVRIL 2015

Mme TAILLEZ : Bonsoir à tous (un peu tard pour dire bonsoir mais bon....)

La tarification appliquée aux familles, pour les prestations dispensées par l'espace Multi Accueil Françoise Dolto, doit respecter le barème institutionnel des participations familiales établi par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

L'application du barème national des participations familiales requiert l'utilisation d'un « plancher » et d'un « plafond ».

- Concernant le plancher, en cas d'absence de ressources, le taux d'effort s'applique sur un forfait minimal des ressources appelé ressources « plancher »
- Concernant le plafond, les ressources mensuelles « plafond » sont revues sur la base de revalorisation des plafonds d'attribution des prestations familiales.

La circulaire n° 2014-009 du 26 mars 2014 définit les modalités de calcul des ressources « plancher » et « plafond » à retenir pour l'application du taux d'effort permettant de déterminer le montant des participations familiales.

Le montant de la participation de la famille (soit le tarif horaire) est défini par un taux d'effort appliqué aux ressources connues sur le service CAFPRO et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge, à savoir :

- 1 enfant : 0.06 %
- 2 enfants : 0.05 %
- 3 enfants : 0.04 %
- 4, 5, 6, 7 enfants : 0.03 %
- à partir de 8 enfants : 0.02 %

Par exemple, pour une famille ayant 2 enfants à charge, le tarif horaire sera le Revenu annuel divisé par douze et multiplié par 0.05 % (Tarif horaire = $\frac{\text{Revenu annuel}}{12} \times 0.05 \%$)

12

L'application du barème national est revue chaque année et les montants à retenir pour les ressources mensuelles « plancher » et « plafond » nous sont transmis par courriel, par l'intermédiaire de la Caisse d'Allocations Familiales du Nord entre le 15 et le 31 janvier de chaque année.

Pour la tarification « Place d'Éveil » : une convention a été actée entre le Département du Nord et la Commune de Sin le Noble. Un contrat est passé entre la famille, le multi accueil et la Protection Maternelle et Infantile et détermine le nombre d'heures de présence sur une période donnée. La famille accueillie verse la participation financière basée sur le tarif « plancher » défini par la CNAF et, la participation du Département du Nord est basée sur le tarif horaire moyen. Ce dernier correspond au montant total des participations familiales facturées sur l'exercice précédent divisé par le nombre d'actes facturés au cours de l'année précédente.

Pour l'accueil d'un enfant placé en famille d'accueil au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance : la tarification à appliquer est le tarif fixe précité et défini annuellement par le gestionnaire.

Pour l'accueil pour un enfant porteur de handicap : si l'enfant accueilli bénéficie de l'Allocation d'Éducation pour Enfant Handicapé (AEEH), le tarif plancher est appliqué à la famille.

La nouvelle lettre circulaire de la CNAF énonce que la présence, dans la famille, d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'AEEH) à charge de la famille même, si ce dernier n'est

pas l'enfant accueilli au sein de la structure permet d'appliquer le tarif immédiatement inférieur (exemple, une famille de deux enfants dont un est porteur de handicap bénéficie du tarif applicable à une famille de trois enfants).

Evolution des tarifs 2015 :

- Tarif « plafond » sinois : 2.91 €
- Tarif « plafond » sinois personnel communal : 2.62 €
- Tarif « plafond » extérieur : 3.49 €
- Tarif « plafond » extérieur personnel communal : 3.14 €
- Tarif « plancher » sinois : 0.39 €
- Tarif « plancher » sinois personnel communal : 0.35 €
- Tarif « plancher » extérieur : 0.47 €
- Tarif « plancher » extérieur personnel communal : 0.42 €
- Tarif Place d'Eveil : 0.39 €
- Tarif Place d'Urgence : 1.59 €
- Tarif Enfant placé en famille d'accueil : 1.59 €
- Tarif Participation Département Place d'Eveil : 1.59 €

M. LE MAIRE : Merci Isabelle

Je vous propose d'adopter cette délibération qui acte les ressources mensuelles « plafond » et « plancher » pour 2015, le taux d'effort et les tarifs au 1^{er} avril 2015.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent, des personnes qui votent contre ?

Merci beaucoup !

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Pour le contrat local d'accompagnement à la scolarité, plus connu sous le terme de CLAS, on vous propose d'adopter la convention entre la Caisse d'Allocations Familiales du Nord et la commune de Sin le Noble.

Ce que je propose c'est peut-être de ne pas lire la note de synthèse, juste de faire en diagonal et d'aller de suite à la délibération.

VI/2 – CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE (CLAS) – CONVENTION ENTRE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU NORD ET LA COMMUNE

M. LE MAIRE : Très rapidement, le CLAS créé en 2000 contribue à soutenir, en dehors du temps de l'école les enfants et les jeunes dans leur travail personnel scolaire. Ce sont des actions d'aide aux devoirs, d'apports méthodologiques, d'activités culturelles de la pédagogie de détour visant à leur redonner confiance.

Il y a eu un appel à projets qui a été lancé pour le CLAS.

Trois actions ont été retenues pour 2014 – 2015, c'est pour Anne Frank, Centre-Ville et Collège.

La subvention maximale est de 2 354 Euros pour chacun de ces projets et, la délibération vous demande de prendre acte de l'éligibilité de ces trois actions au site du CLAS au sein de la commune de Sin le Noble et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et encore, une nouvelle fois, de prendre acte que la commune pourra percevoir une subvention maximale de 2 354 Euros. C'est une délibération classique comme chaque année et, je pense que tout le monde la connaît et, qu'il n'y a pas besoin de la détailler plus avant.

Isabelle tu n'as rien à ajouter ?

Non !

Y a-t-il des remarques ou des questions ?

Non, on peut passer au vote.

Y a-t-il des abstentions ?

Des personnes qui ne souhaitent pas adopter la délibération ?

Non, elle est donc adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : Nous pouvons donc aborder un autre point important de cette soirée au niveau de la délégation urbanisme et foncier : révision du plan d'occupation des sols sous forme de plan local d'urbanisme.

Jean-Paul HOURNON va vous présenter cette délibération, en précisant que vous avez une délibération qui est la nouvelle mouture. Elle a été posée sur table, si je ne me trompe pas parce qu'il y avait des remarques de la DTTM et qu'il faut respecter un formalisme particulier pour éviter tout recours. C'est donc pour cela la nouvelle mouture.

Je passe donc la parole à Jean-Paul HOURNON

VII/ URBAINISME, FONCIER

VII/1 – REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS) SOUS FORME DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

M. HOURNON : Bien, je vais essayer d'être court aussi.

En effet, la DTTM a usé de la fonction régaliennne qu'est le contrôle juridique des actes d'urbanisme, et a amené quelques modifications. Actuellement, la commune est régie par le Plan d'Occupation des Sols, ce que l'on appelle un POS. Je suis désolé, je vais être obligé d'employer beaucoup d'acronymes ce soir, mais, c'est le gros problème de l'urbanisme.

Ce POS doit passer en Plan Local d'Urbanisme mais, il serait d'ailleurs plus judicieux plutôt que de dire Plan Local d'Urbanisme d'employer le terme Projet Local d'Urbanisme. Autant que le POS se résumait à une cartographie et un règlement, autant le PLU va intégrer beaucoup de thématiques comme vous allez voir après.

Notre Plan d'Occupation des Sols a été approuvé le 29 mai 2000, suite à une révision du document d'urbanisme initialement approuvé en 1986 et, il a fait l'objet d'une révision et d'une modification simplifiée en 2005.

On est actuellement dans l'obligation d'entamer une procédure de révision de POS sous forme de Plan Local d'Urbanisme. Cette obligation provient de la loi ALUR de mars 2014. La loi ALUR disposant qu'une commune dotée d'un POS, si elle ne passe pas en révision de PLU avant le 31 décembre 2015, elle est soumise au règlement national d'urbanisme. C'est la règle de la constructibilité limitée, c'est une quasi impossibilité de construire. Les aménagements constituent alors purement des agrandissements de bâtiments existant. Il faut une délibération si on veut justifier d'un besoin pour la ville de faire un bâtiment collectif. Pratiquement, on serait amené à ne plus délivrer de permis de construire. Donc, on est obligé de passer par cette révision.

On note cependant que dans une délibération du 25 mai 2010, l'assemblée délibérante avait lancé la procédure de révision du POS en PLU et que cette mission avait été confiée à un bureau d'études qui était le bureau ORGECO (par délibération du 09 novembre 2010). Cette mission a été interrompue au terme de la première étape qui n'a pas été très loin. Le 28 février 2012, c'était le rapport de présentation, le cadre de la mission initiale ne permettait plus de mettre en conformité le futur PLU aux nouvelles dispositions législatives et réglementaires parce qu'évidemment, entre le moment où on a décidé, en 2010, cette révision, beaucoup d'autres textes législatifs et réglementaires sont intervenus notamment le Grenelle II en environnement, la loi ALUR, la loi sur l'agriculture,...

On doit se mettre en compatibilité avec le SCoT et d'autres organismes que je vous indiquerai après. Mais donc, il n'était plus sérieux de continuer avec. Mais par le biais d'un avenant, par le fait même du montant de l'avenant, le travail à fournir aurait été plus important que le marché initial. Il a donc été convenu de mettre un terme à ce contrat passé avec la société ORGECO, ce qui a fait l'objet d'une décision directe et évidemment, il va falloir indemniser cette société à hauteur de 5 % du solde hors taxe de ce qui reste à faire soit à peu près 40 000 Euros donc 2 000 Euros en gros à payer.

En conséquence, on doit lancer une nouvelle étude dont le cahier des charges et le contenu seront en tout point conformes au nouveau contexte réglementaire. La révision du PLU permettra de disposer d'un document d'urbanisme à portée stratégique et réglementaire ce qui

se traduit par des orientations générales d'aménagement et d'urbanisme souhaité par la municipalité, tout en intégrant des dispositions réglementaires.

Actuellement, le PLU est le principal document d'urbanisme de planification, de l'urbanisme à l'échelon communal. Mais, il y a également des PLU intercommunaux mais, actuellement l'EPCI donc, la CAD n'a pas souhaité lancer cette procédure au Plan de l'Interco. Et donc, de laisser cette révision uniquement au niveau communal.

Bien évidemment, le PLU va remplacer le POS dès qu'il sera approuvé et ce POS, lui résultait de ce qu'on appelait la loi SRU qui datait de 2000. Ce PLU est régi par le code de l'Urbanisme notamment l'article important L.123-1 du Code de l'urbanisme et pour sa partie réglementaire R.123-1.

L'intégralité du territoire en matière de révision est soumise au PLU en ce compris la ZAC. Le PLU, c'est l'incompatibilité verticale ascendante. C'est-à-dire au-dessus, nous avons la loi, notamment l'article L.123-1 du Code de l'urbanisme et le PLU respecte, évidemment, ces principes énoncés.

Des documents supérieurs on a l'article L.111-1 du Code de l'urbanisme qui, je ne vais pas vous en lire l'intégralité mais, les PLU doivent être compatibles avec les ScoT et les schémas de secteur.

On a la loi ALUR, article 123 portant sur l'accès au logement et l'urbanisme rénové donc, mise en compatibilité avec ce document.

L'article L.123-1-9 du Code de l'urbanisme, compatibilité avec les Plans du Déplacement Urbain (PDU) et les Plans Locaux de l'habitat (PLH).

Des documents opposables, au-dessus on doit y être conforme nous avons :

- le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Artois Picardie). La structure, c'est l'Agence de l'Eau Artois Picardie qui porte cette responsabilité, c'est un instrument de planification qui fixe pour chaque bassin hydraulique les orientations fondamentales d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général.

Mais également :

- le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). En ce qui nous concerne, c'est Scarpe Aval et, c'est porté par le PNRR Scarpe Escaut. Ces deux organismes ont également une grande importance, beaucoup de gens ont entendu parler qu'il y avait des problèmes de remontés d'eau, notamment au niveau du marais et, il est évident que dans les composantes d'un dossier de PLU, il y a des options obligatoires, des options facultatives et dans ces options facultatives, on risque de retrouver des diagnostics à faire en matière d'inondation ou de zone humide.

On doit également être en compatibilité avec :

- le SCoT du Grand Douaisis (Schéma de Cohérence du Territoire du Grand Douaisis). C'est un document d'urbanisme qui détermine dans le chef de plusieurs communes ou groupements de communes un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux.... Le tout dans un environnement préservé et valorisé.

Conformité avec :

- le PLH (Programme Local d'Habitat). C'est la communauté d'agglomération du douaisis qui est porteuse de ce dossier.
- Le PDU (Plan de Déplacement Urbain). C'est le document de planification qui détermine dans le cadre d'un périmètre de transport urbain, l'organisation du transport des personnes et des marchandises, la circulation et le stationnement. C'est le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis en ce qui nous concerne.
- Le SRCAE (Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie). Il décline à l'échelle régionale toute la partie de la législation européenne sur le climat et l'énergie.

- Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique). On connaît beaucoup plus cet organisme quand on parle de trame verte et de trame bleue. C'est le schéma d'aménagement du territoire, de la protection de certaines ressources naturelles, biodiversité, réseaux écologiques, habitat naturel visant le bon état écologique de l'eau imposé par la directive cadre sur l'eau. C'est la DREAL Nord / Pas-de-Calais qui porte ce dossier.

Et le dernier, c'est :

- Le PCET Grand Douaisis (Plan Climat Energie Territorial Grand Douaisis). C'est le projet de développement durable qui a pour finalité de lutter contre le changement climatique instauré par le plan climat et repris par les lois de Grenelle et, la structure porteuse, c'est le Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis.

Voilà ce que notre PLU va devoir respecter.

Les éléments d'un PLU comportent :

Un rapport de présentation dans lequel on va trouver un diagnostic territorial, c'est-à-dire la situation de la commune, ses enjeux. Ils peuvent se décliner en plusieurs volets, environnement, paysager, risques, identité, climat, hydrologie, etc....

On aura ensuite un état initial de l'environnement dans lequel on trouvera un inventaire des milieux naturels, normalement les plus précieux, la qualité de l'eau, l'air, du sol, la composante flore et faune, un chapitre sur les équilibres et les continuités écologiques à préserver.

On passera au troisième point qui sera les orientations générales retenues par le PADD et le zonage.

Je rappelle, le PADD, c'est quelque chose de très important, c'est le Projet d'Aménagement de Développement Durable, mais je vous en reparlerai après. C'est quelque chose qui a été introduit dans le PLU et qui n'existait pas dans le POS.

Les orientations générales retenues pour le PADD et le zonage stipulent qu'on devra indiquer les secteurs et les grands choix règlementaires qui y correspondent et qui permettront la mise en œuvre de projets communaux aussi bien en matière d'urbanisme qu'en matière de protection.

On aura la définition des zones pouvant accueillir l'habitat et les règles d'urbanisation, on aura la définition des zones naturelles et agricoles à protéger et les règles s'y appliquant.

Ensuite, nous passerons aux incidences prévisibles pour l'environnement, c'est indiquer de façon précise les choix de la commune quant à l'environnement sur le plan de l'urbanisation, c'est le nombre d'hectares rendus constructibles.

Nous, évidemment, sur Sin le Noble, en nombre d'hectares constructibles, nous n'allons pas bouger grand-chose, puisque nous avons une zone de 132 hectares, qui est l'éco quartier qui est déjà en zone constructible. Les zones constructibles vont se résumer à occuper les dents creuses qui sont dans le centre-ville. La zone du Raquet qui restera à finaliser, des friches (il y a quelques friches – friche Paris - Saint Denis, etc...). En face de l'école Saint Vincent de Paul, il y a des terrains dont la ville est propriétaire à 80 %.

Ensuite, il y aura des zones naturelles dont on ne pourra pas toucher. Il y a une ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) qui est la ZNIEFF du Berg of Zoom. C'est le bout de Sin le Noble, le long de la rocade qui va sur Lallaing. C'est une zone concernant la flore et la faune. On a deux emplacements classés en bois, ce qui fait qu'il n'y aura plus grand chose à urbaniser sauf à déclasser des zones NC, à les faire passer en zones urbaines.

L'usine de compostage, c'est actuellement la CAD qui gère ce projet, doit déménager pour 2016.

M. LE MAIRE : Juste une petite précision, aujourd'hui, on est sur le débat sur quelque chose de juridique, on lance la procédure de révision de Plan d'Occupation des Sols, sorte de Plan Local d'Urbanisme. Ce n'est pas aujourd'hui que l'on va décider de ce qui est constructible, pas constructible. Nous sommes sur un lancement de procédure sous forme juridique et après, il y aura des démarches de concertation, des démarches d'études, mais nous allons en parler

après. Notamment beaucoup de démarches de concertations avec la population, des démarches d'information, il va falloir qu'on communique sur cette révision, bulletin municipal, site internet, affichage, réunions publiques, associations des comités de quartiers. Mais, ce n'est pas aujourd'hui que l'on va dire ça c'est constructible, ça ce n'est pas constructible, ce n'est pas vrai. C'est justement cette démarche qui va nous amener à ce document de PLU à la fin de la démarche.

M. HORNON : Après, effectivement, nous aurons le PADD qui est la nouveauté, c'est un document politique qui exprime les objectifs et les projets de la collectivité en matière de développement économique, social, environnement et urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

On aura des orientations particulières d'aménagement. Ça c'est nouveau aussi, c'est quelque chose qu'il va falloir gérer, c'est ce qu'on appelle les OAP (Orientation d'aménagement et de programmation). Ce sont des constituants des PLU, c'est-à-dire que l'on va pouvoir déterminer, dans certaines zones très précises, ce que l'on veut faire exactement. On pourra dire sur telle zone, on va faire de l'habitat, tel type d'habitat, autant de maisons sur autant de mètres carrés. On pourra même appliquer une taxe d'aménagement qui peut être différente de la taxe d'aménagement général. Ce sont des micros zones que l'on peut créer et gérer de manière différente de l'ensemble.

Ensuite, on aura un document graphique de règlement. C'est le plan qui va indiquer les différentes zones et là, actuellement, on était habitué aux zones U etc... UC et là, ça va changer un peu mais, ça, on va s'y habituer très vite.

On a le règlement, qui est tout ce qui permet de dire tout ce qu'il faut faire et ne pas faire, les emprises, les hauteurs, les aspects extérieurs, le stationnement, c'est toute la partie réglementaire et on aura ensuite des annexes qui viennent toujours s'y ajouter. Ça, c'est la tranche ferme. Ce ne sont pas des tranches conditionnelles comme je vous le disais tout à l'heure. Ça va porter sur six points :

- les risques d'inondations connus,
- les risques liés à la présence de cavités souterraines ou d'effondrement lorsque ça existe,
- les risques de pollution des sols,
- les évaluations environnementales,
- les études d'amendement du pont, (constructions le long d'axes passants comme les rocades. Vous avez des interdictions de construire – loi Barnier – on a interdiction de construire soit à 70 mètres soit à 90 mètres à partir de l'axe de la rocade).
- les zones à dominantes humides qui devraient être identifiées.

Ça s'est quelque chose qui revient très souvent, les zones humides et les zones inondables parce qu'on s'est aperçu, mais ce n'est pas général à Sin le Noble, j'ai fait quatre réunions avec Freddy sur ce sujet et généralement, il est indiqué que la nature est là, les nappes phréatiques remontent et à Sin le Noble, en plus, nous avons une particularité, c'est que sur le Marais de Sin le Noble, il y avait « Air Liquide » qui pompait deux millions de mètres cubes d'eau par an et qui ne pompe plus. On a donc ces deux millions de mètres cubes d'eau qui sont là. On a les houillères qui ont arrêté de pomper aussi et la zone du marais porte son nom, c'est bien des marais, mais, ceci n'est pas typique, dans beaucoup de communes il y a ce phénomène de remontées d'eau. Ça, sera le document établi mais pour arriver à cette finalité...

Les grands axes qu'on a dégagés pour ce PLU permettraient :

- une évolution démographique modérée maîtrisée,
- disposer d'une offre de logements diversifiés en conformité avec les orientations et objectifs chiffrés du Plan Local d'Habitat,
- favoriser la mixité urbaine et sociale,
- limiter l'étalement urbain en évitant de grignoter sur les terres agricoles comme je vous le disais tout à l'heure.

C'est à la fois la combinaison de la loi ALUR et de la loi sur l'agriculture mais, ceci sera également une bombe. Je ne vous cache pas, actuellement, le principe de cette loi, c'est de dire, on supprime les coefficients d'occupation des sols (COS), vous pouvez, de ce fait, construire 100 % de votre parcelle. Dans les POS, on avait des surfaces minimales de construction, il n'y a plus de surface minimale de construction. La seule obligation, c'est que pour être habitable, il faut 9 m². Ce qui veut dire que si l'on a une loi qui dit qu'il ne faut plus

grignoter de terres agricoles, il faut re-densifier l'urbain, ceci pose des problèmes qui vont s'ajouter.

Pour les gens qui vont construire, il y a du stationnement, de la circulation ce qui fait que là aussi, on va bétonner plus et si on bétonne plus, il faudra traiter l'eau de pluie et ceci a un coût pour la société même si on dit, de plus en plus, que l'eau pluviale doit être filtrée sur place mais comme on va diminuer le nombre de parcelles, ceci devient compliqué. Il y aura aussi, nos réseaux d'assainissement qui sont vieux, les réseaux d'eau potable sont aussi usagés et, s'il faut se mettre à remplacer tout cela, on est déjà à 56 millions d'euros de voirie et s'il faut refaire les réseaux ?

Quoique maintenant, c'est de la compétence de la CAD.

- promouvoir le respect de la biodiversité locale et la préservation d'un cadre de vie,
- entretenir le caractère patrimonial, la qualité paysagère des espaces urbains, surtout la qualité esthétique,
- préserver, valoriser les espaces naturels et les espaces agricoles,
- maîtriser la consommation d'espaces,
- répondre aux besoins de la population en matière d'habitat en favorisant une architecture adaptée aux exigences environnementales,
- autoriser les architectures en favorisant les économies d'énergie,

Là aussi, ça a été un abus, pourquoi obliger les gens à construire dans les centres ville et ne pas les éloigner ? C'est aussi un souci d'économie mais également de pollution. Si vous habitez à 5 Kms, vous prenez votre voiture pour faire 5 Kms, vous revenez, vous repartez, ce qui fait que vous consommez de l'énergie, de l'essence ou du gas-oil, vous polluez, il faut des routes et donc, il a été dit que plus on habite près, moins on consomme mais le problème, c'est que l'on surcharge les structures locales.

- soutenir l'activité économique en favorisant le développement de l'offre commerciale,
- prévenir les risques de ruissellement et d'inondation en intégrant les zones d'aléa. C'est quelque chose qui est récurrent et qui revient toujours,
- améliorer l'organisation des différents formes et échelle de déplacement,
- améliorer l'accessibilité du territoire en diversifiant les modes de transports alternatifs à la voiture en développant les liaisons douces, déplacement à pied ou vélo et ils auraient pu préciser également les transports en commun
- sécuriser les déplacements.

Ce qui est très important, c'est ce qui suit et qui se résume d'une manière très très simple, c'est évidemment qu'il faut associer le citoyen de la manière la plus large possible. On utilisera toutes les formes de consultation, de concertation avec les citoyens notamment par les conseils de quartiers avec Monsieur CARREZ. Ces conseils de quartier mis en place permettront d'avoir une accessibilité très proche des habitants et dans des secteurs déterminés. On aura également le journal de la ville et je pense que l'on fera de l'information écrite, des réunions publiques, des réunions thématiques et de cette façon, dans le cahier des charges que j'ai établi, c'est à peaufiner, parce qu'il faut attendre, ce document doit être transmis à plusieurs intervenants, le Préfet, la DDTM, la CAD, le Syndicat des transports, etc... et, dès que la DDTM m'aura indiqué le « porté à connaissance », on pourra finir ce document et, à partir de là, on pourra choisir le cabinet d'études et dans ce cahier des charges on a imposé au cabinet d'études des réunions quotidiennes, de faire quand même assez de réunions sur une année, ne pas faire qu'une ou deux réunions qui sont trop longues et trop lourdes mais par exemple de dire, sur une thématique, dès qu'une thématique est terminée, on peut faire une réunion sur cette thématique là mais, on essaiera de faire, évidemment, la consultation la plus large possible, sur cette transformation de POS en PLU.

Voilà, j'espère que j'ai été assez clair. Je suis désolé pour les sigles.

Evidemment la commission a bien travaillé sur ce sujet et nous avons eu un accord unanime sur cette délibération.

M. LE MAIRE : Je constate que Vincent CAMPISANO est dans un état proche de l'euphorie dès qu'on parle de révision du Plan d'Occupation des Sols sous forme de Plan Local d'Urbanisme.

Je vous propose de passer à la délibération peut être juste en éclairant, au niveau de la note de synthèse, de sortir juste un paragraphe qui me semble vraiment synthétiser cette démarche. La révision du POS sous forme de PLU permettra de disposer d'un document d'urbanisme à portée stratégique et réglementaire traduisant les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme souhaitées par la municipalité tout en intégrant toutes les dispositions réglementaires contenues dans le schéma de cohérence territoriale, dans le grenelle 2 et la loi ALUR.

C'est vraiment cela, c'est un document d'urbanisme, stratégique et réglementaire qui implique la vision en matière d'aménagement urbanistique de la ville. C'est une démarche importante que nous lançons aujourd'hui mais, nous la lançons aujourd'hui essentiellement d'un point de vue réglementaire.

C'est pour cela que je vous propose, pour une fois, de bien regarder ce que l'on va voter.

Après avoir entendu le rapporteur, Jean-Paul HOURNON,

Article 1 : **décide** d'abroger la délibération du 25 mai 2010 prescrivant la révision du Plan d'Occupation des Sols sous forme de Plan Local d'Urbanisme et la délibération du 28 septembre 2011 relative à la définition des modalités de la concertation préalable, la mission initiale qui avait été confiée au bureau d'études ORGECO pour la révision du POS sous forme de PLU ayant été interrompue au terme de la première étape de cette mission le 28 février 2012.

Article 2 : **décide** de prescrire la révision du POS afin d'élaborer un PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants du Code de l'urbanisme modifié.

Article 3 : **décide** d'engager conformément à l'article L 300-2 du Code de l'urbanisme une concertation avec la population, les associations locales, les autres personnes et organismes concernés dont les représentants de la profession agricole pendant toute la période de révision jusqu'à l'arrêt de projet du PLU par le conseil municipal et de fixer les modalités suivantes pour la concertation qui revêtira les formes suivantes :

- publications dans le bulletin municipal, sur le site internet de la commune et dans les notes d'information de la commune, les principales informations se rapportant à la révision du POS sous forme de PLU et à son état d'avancement.
- recueil en mairie de la vie des habitants et des associations aux jours et heures habituels d'ouverture.
- organisation de réunions publiques, notamment dans le cadre de conseils de quartiers au cours desquels seront respectivement présentés le diagnostic territorial avec le projet d'aménagement et développement durable (PADD) et l'arrêt de projet du PLU avant que le conseil municipal n'ait débattu sur ces derniers.

Article 4 : **décide** d'associer les services de l'état (DDTM) à l'élaboration du projet de PLU conformément aux articles L .121-4 et L.123-7 du code de l'urbanisme.

Article 5 : **autorise** Monsieur le Maire à solliciter toute subvention susceptible de financer cette opération et de solliciter de l'Etat une dotation pour compenser la charge financière de la commune correspondant à la révision du POS sous forme de PLU.

Article 6 : **décide** d'inscrire les dépenses occasionnées pour les études et la révision du POS dans la section d'investissement du budget ; ceci donnant droit aux attributions du fonds de compensation de la TVA, c'est ce que l'on a fait tout à l'heure.

Article 7 : **décide** de constituer un comité consultatif chargé de suivre les travaux de l'élaboration du PLU et précise que le nombre de membres y siégeant et sa composition seront arrêtés par l'assemblée délibérante.

Article 8 : **précise** que conformément aux dispositions de l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Monsieur le Préfet de la Région Nord/Pas-de-Calais, Préfet du Nord,
- Messieurs les Présidents du Conseil Général et du Conseil Régional,

- Messieurs les Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Douai, de la Chambre des métiers de Douai et de la Chambre d'Agriculture du Nord/Pas-de-Calais,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du SCoT du Grand Douaisis,
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Transports Urbains du Douaisis,
- Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération du Douaisis.

Article 9 : **précise** que conformément aux dispositions des articles R.123-24 et R.123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie et aux Services Techniques Municipaux durant un mois et d'une annonce légale dans un journal diffusé dans le Département.

Article 10 : **rappelle** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le Département, et de sa publication.

Voilà, je pense qu'il était important de détailler pour une fois ces articles parce que c'est une procédure très lourde, très contraignante et comme Jean-Paul HOURNON vous le disait, nous sommes en fin de période. Il est très tard pour lancer cette révision du Plan d'Occupation des Sols sous forme de Plan Local d'Urbanisme. Les délais sont contraints et on sait que c'est mars 2017 la date butoir avant qu'on ne passe en Règlement National d'Urbanisme et que notre POS ne devienne caduque.

Les délais sont contraints et si l'on pouvait éviter d'avoir des recours sur la forme, nous ferons très attention. J'espère que nous n'aurons pas de souci. C'est vrai que, dès que l'on discute avec des Maires, la plupart ont rencontré des problèmes sur ces procédures.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des abstentions, des voix contre ?

Non !

Merci, cette proposition de délibération est adoptée à l'unanimité.

ADOpte A L'UNANIMITE

M. LE MAIRE : J'avais promis que l'on terminerait à 23 heures, il est 23 heures 07 alors je vais vous faire un paquet cadeau global sur les trois délibérations suivantes qui sont liées à la rénovation urbaine.

Ces trois délibérations visent à permettre la vente effective des parcelles visées à Partenord dans le cadre de la Rénovation urbaine des Epis.

Nous allons tout d'abord retirer les délibérations du 26.11.2013 et du 05.11.2014, nous allons constater la désaffectation des parcelles et, une fois que ces parcelles ont été désaffectées, on aura une cession qui sera désormais possible.

Ces parcelles dont la vente était décidée lors du conseil municipal du 26 novembre 2013 n'avaient pas été préalablement déclassées du domaine public de la commune vers son domaine privé. Nous avons déjà dû revoir la délibération en novembre 2014 pour déterminer le nom du notaire et les frais de notaire à charge de l'acquéreur. C'est le notaire qui nous a signalé que ça n'avait pas été retiré du domaine public. Or, le domaine public d'une collectivité est imprescriptible et inaliénable. Il faut donc retirer ces deux délibérations puisque les parcelles n'ont pas été désaffectées. Donc, c'est l'objet de la première délibération :

VII/2 – RETRAIT DES DELIBERATIONS N° 470.140/2013 ET 493.111/2014 DU 05 NOVEMBRE 2014 RELATIVES AUX CESSIONS FONCIERES A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PARTENORD HABITAT DANS LE CADRE DE LA RENOVATION URBAINE DU QUARTIER DES EPIS

VII/3 – CONSTAT DE LA DESAFFECTATION DES PARCELLES CADASTREES SECTION AB N° 241p, 249p, 260p, 270p, 292p, 272p, 315p, AB NON CADASTREE ET DECLASSEMENT DE CELLES-CI (DEVENUES AB n° 347, 349, 345, 362, 351, 357, 361, 353 et 358)

M. LE MAIRE : Je vous propose alors de constater la désaffectation des parcelles cadastrées, elles sont dans le projet de délibération, je vous épargne la lecture de ces numéros de cadastre.

Je vais peut-être vous faire adopter délibération par délibération.

Tout le monde est d'accord pour retirer les délibérations ?

Tout le monde est d'accord pour constater la désaffectation des parcelles cadastrées ?

Maintenant, nous pouvons prendre la délibération suivante :

VII/4 – CESSIONS FONCIERES A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT PARTENORD HABITAT DES PARCELLES CADASTREES SECTION AB N° 241p, 249p, 260p, 270p, 292p, 270p, 272p, 315p, AB NON CADASTREES (AYANT VOCATION A DEVENIR AB N° 347, 349, 345, 362, 351, 357, 361, 353, ET 358

M. LE MAIRE : Tout le monde est d'accord ?

Pas d'abstention ?

Pas de voix contre ?

Donc trois délibérations adoptées à l'unanimité.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Deux délibérations de vente suivent. Jean-Paul, vous y allez ?

VII/5 – MISE EN VENTE D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER SIS RUE GHESQUIERE, CADASTRE SECTION AS N°588, 589 ET 590

M. HOURNON : La première délibération est un ensemble immobilier Rue Ghesquière, il s'agit de deux petites maisons et un terrain à l'état d'abandon. On ne les voit pas très bien parce que c'est rue Ghesquière mais en fait, c'est une petite ruelle qui va de la rue Ghesquière à la rue Jean-Baptiste Lebas. C'est à l'abandon depuis plusieurs années et l'évaluation des domaines était à 21 000 Euros. On propose de mettre en vente à ce prix en précisant que les frais d'acquisition seront à la charge de l'acquéreur et, la commission a donné un avis unanime pour cette cession.

M. LE MAIRE : On vous a mis la photo pour que vous vous rendiez compte. C'est rue Ghesquière.

Cette première délibération de mise en vente d'un ensemble immobilier rue Ghesquière d'une superficie totale de 234 m², d'une valeur vénale de 21 000 Euros par une estimation des domaines du 20 août 2014. Je vous propose, dans la délibération de noter le nom du notaire, qui ne figure pas. Nous avons acté ici le principe de choisir le notaire qui avait déjà effectué la vente à la commune. Lors de la rédaction du livre du conseil municipal, nous n'avions pas encore retrouvé au niveau des archives, l'acte. Cette délibération a été retrouvée par les services et c'est Maître LEFRANC qui avait effectué la vente en 1993. Maître LEFRANC aujourd'hui n'exerce plus et c'est la SCP FLORENT TELLIEZ que je vous propose. C'est plus facile comme cela, nous n'avons pas de problème sur le choix de notaire. (Jean-Paul Hournon nous a expliqué que c'était le notaire du caillou)

M. HOURNON : C'est cela, le notaire du caillou en terme notarial.

M. LE MAIRE : Alors, je vous propose d'adopter cette délibération de mise en vente au tarif de 21 000 Euros et de confier la vente à la SCP Florent Telliez.

Y a-t-il des remarques ou des observations sur cette délibération ?

Des personnes qui s'abstiennent ?

Des personnes qui souhaitent pas la voter ?

La mise en vente d'un ensemble immobilier sis rue Ghesquière est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

VII/6 – MISE EN VENTE D’UN TERRAIN COMMUNAL SIS RUE DU JARDINAGE CADASTRE SECTION BK N° 104

M. LE MAIRE : Même délibération pour un terrain communal rue du Jardinage. Jean-Paul HOURNON va vous présenter la délibération.

M. HOURNON : Rue du Jardinage, il s’agit d’une parcelle de 995 m² cadastrée BK n°104. Pour précision, quand vous êtes dans la rue du Jardinage, il y a l’ancien pont du cavalier et c’est le terrain qui est juste sur la droite. La particularité de ce terrain, c’est qu’une personne a construit une maison à côté et l’on a procédé au bornage de ce terrain avant de le mettre en vente, pour avoir nos limites exactes. Il s’est avéré que la personne a construit un passage et un garage sur la parcelle malgré qu’un contact ait été pris avec elle. Il nous avait sollicité pour acheter une bande de 4,50 mètres de large sur 25 mètres et il lui avait été répondu que c’était la totalité ou rien. Maintenant, malgré cela, il a quand même construit son passage et son garage.

Aujourd’hui, la parcelle est mise en vente pour sa totalité soit 64 500 Euros.

Evidemment, la construction été faite sans permis ou sans déclaration préalable puisqu’on ne connaît pas la surface. S’il y a plus de 40 m² de garage, c’est un permis, il y aura utilisation de la police du maire pour arriver à la destruction de cet ouvrage sauf, évidemment si cette personne se porte acquéreur du terrain puisque aujourd’hui, nous décidons la vente de ce terrain moyennant un prix connu et s’il veut se porter acquéreur, pourquoi pas ?

Les frais de géomètre liés au bornage seront supportés par l’acquéreur ainsi que les frais d’acquisition et le notaire désigné sera Maître QUATREBOEUF, Notaire à Douai qui a procédé à la vente initiale de cette parcelle.

M. LE MAIRE : Merci, je vous propose d’adopter cette délibération de mise en vente d’un terrain communal rue du Jardinage d’une valeur vénale de 64 500 Euros.

M. HOURNON : Voilà le terrain, le garage est sur notre parcelle et là où l’on voit la voiture, c’est le passage bétonné ou macadamisé jusqu’à la rue du Jardinage.

M. LE MAIRE : Voilà, 64 500 Euros, le notaire Maître Quatreboeufs.

Y a-t-il des personnes qui s’abstiennent ?

Des personnes qui votent contre ?

Cette délibération est adoptée à l’unanimité

ADOPTE A L’UNANIMITE

M. LE MAIRE : Maintenant, nous passons à la délégation SANTE.

VIII/ SANTE

VIII/ – CONSULTATION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR L’ARS (AGENCE REGIONALE DE SANTE NORD/PAS-DE-CALAIS SUR LE PROJET REGIONAL DE SANTE ET SUR SES COMPOSANTES.

1. Programme Régional d’Amélioration de la couverture vaccinale
2. Projet d’avenant au Schéma Régional d’Organisation des soins.

M. LE MAIRE : Je pense que c’est Jean-Claude DESMENEZ qui nous présente ces deux projets de délibérations.

M. DESMENEZ : Bonsoir à tous et à toutes. Là, on a deux choses :

VIII/1 – PROGRAMME REGIONAL D’AMELIORATION DE LA COUVERTURE VACCINALE

VIII/2 – PROJET D’AVENANT AU SCHEMA REGIONAL D’ORGANISATION DES SOINS

M. DESMENEZ : Le projet régional de santé définit, pour les cinq années à venir, les réponses aux besoins de santé de notre région en tenant compte des spécificités locales (état de santé de la population, modalités de recours aux soins, déterminants sociaux,...).

Par ailleurs, le programme d'amélioration de la couverture vaccinale, composante du projet régional de santé pour la période 2014-2018, a été élaboré par l'Agence Régionale de Santé Nord/Pas de Calais au regard notamment des attentes de ses partenaires en terme de vaccination ainsi qu'après une étude approfondie des dernières campagnes de prévention.

Alors, je ne sais pas si vous avez eu le document ?

Non !

Il y a un plan stratégique de santé en trois parties. On parle de trois schémas régionaux qui sont :

- schéma de prévention régional,
- schéma régional d'organisation des soins,
- schéma régional d'organisation médico-social.

En dessous de ces trois schémas régionaux, il y a ce que l'on appelle les programmes d'application, qui sont au nombre de huit :

- programme de veille alerte et gestion des urgences sanitaires,
- programme régional de prévention des infections liées aux soins,
- programme régional d'accès à la prévention et aux soins,
- programme de lutte contre le cancer,
- programme régional santé des personnes détenues,
- programme régional de gestion du risque,
- programme régional de télémédecine
- programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie.

Voilà les grandes lignes de ce plan stratégique régional de santé. Bien sûr, on a jusqu'au 11 mai 2015 pour répondre à cette consultation et vous pouvez aller voir sur internet.

La région du Nord-Pas de Calais se caractérise par trois pratiques. En effet, le plan est national mais les objectifs régionaux sont spécifiques à notre région puisque nous sommes une région défavorisée médicalement. On a donc la Région du Nord-Pas de Calais qui favorise un recours plus précoce aux soins. Ceci se mesurera par rapport à la mortalité prématurée due aux comportements et à la mortalité de toutes causes. Ensuite, améliorer l'accès aux soins des populations les plus précaires et suivre [...], mensuellement et trimestriellement avec des outils adaptés. Ce sont des pratiques qui viennent en plus pour le Nord sachant qu'il y en a pour les autres, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8,... mais vous pouvez retrouver ça sur le site, sinon, je l'ai sur ma clef éventuellement, s'il y en a qui sont intéressés.

M. LE MAIRE : Vincent CAMPISANO est allé sur le site et je pense qu'il veut faire une remarque.

Non !

C'est bon !

On te donnera la clef USB.

M. DESMENEZ : Là, nous devons émettre un avis favorable ou défavorable sur l'avenant et sur le programme régional.

M. LE MAIRE : Merci Jean-Claude pour cette présentation détaillée, parce que parfois, on balance ça sans avoir rien lu mais Jean-Claude y est allé et nous a fait une synthèse.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur l'avenant au schéma régional d'organisation de l'offre de soin.

Y a-t-il des personnes qui ne souhaitent pas émettre cet avis favorable ?

D'autres qui s'abstiennent ?

Un avis favorable est émis pour cette délibération relative au projet de programme d'amélioration de la couverture vaccinale et là, on a également émis un avis favorable sur l'avenant au schéma régional.

Tout le monde est d'accord ?
Merci beaucoup de cette unanimité.
Ces deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

ADOPTÉES A L'UNANIMITÉ

M. LE MAIRE : Enfin, dernière délibération, dernier point à l'ordre du jour sur la délégation eau et assainissement. Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2013

C'est Freddy DELVAL qui a la compétence en la matière qui va nous présenter cela.

IX/ EAU, ASSAINISSEMENT

IX/1 – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE EN 2013 (Brebières – Courchelettes – Dechy – Douai - Douai Flers en Escrebieux - Sin le Noble - Waziers)

M. DELVAL : Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles D.2224-1 et suivants, le rapport annuel 2013 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (Brebières – Courchelettes – Dechy – Douai - Douai Flers en Escrebieux - Sin le Noble - Waziers) a été établi.

Il a pour but d'informer les usagers du service sur le fonctionnement dudit service en s'appuyant sur des indicateurs techniques et financiers objectifs.

Il a été présenté lors de la séance du Conseil communautaire du 19 décembre 2014.

Il a ensuite été notifié aux communes membres concernées afin d'une part que le rapport soit présenté devant l'assemblée délibérante et d'autre part qu'il soit ensuite mis à disposition du public.

La délibération du conseil communautaire reprend dans son rapport de présentation les principaux éléments contenus dans le rapport.

M. DESMENEZ : Durant la commission, on n'avait qu'une chose à remarquer, c'est qu'on avait le rapport de 2013 seulement maintenant mais, on l'avait déjà signalé.

M. LE MAIRE : Dernière délibération de la soirée qui est une délibération de prise d'acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable en 2013.

Elle a été adoptée par le Conseil communautaire dans sa séance du 19 décembre 2014.

Je vous propose d'adopter cette délibération de prise d'acte.

Y a-t-il des personnes qui s'abstiennent ?

Des personnes qui votent contre ?

Non !

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour est épuisé, on n'a que 20 minutes de retard par rapport à l'horaire de 23 heures.

Vous avez l'état des décisions directes qui vous est mis pour information.

Je vous souhaite à tous une bonne soirée. Je vous remercie d'avoir assisté à nos débats et à bientôt.